



NATIONS UNIES

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

RAPPORT SUR LA SIXIEME SESSION

(29 août - 16 septembre 1955)

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS: VINGTIEME SESSION

SUPPLEMENT No 10A

NEW-YORK

TABLE DES MATIERES

	Paragrapbes	Pages
INTRODUCTION. — PORTÉE DU RAPPORT	1- 4	1
PREMIÈRE PARTIE. — RÉSUMÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA COMMISSION	5- 54	1
Introduction	5- 9	1
Situation actuelle et perspectives de la vie économique.....	10- 13	2
a) Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954.....	10- 11	2
b) Revue de la Commission économique pour l'Amérique latine.....	12- 13	2
Activités dans le domaine du développement économique.....	14- 27	2
a) Introduction à la technique de la planification.....	15	2
b) Le développement économique du Brésil.....	16- 18	2
c) Le développement économique de la Colombie.....	19- 24	3
d) Autres études	25- 27	3
Programme de formation en matière de développement économique, réalisé par la CEPAL et l'AAT	28- 29	4
Rapport sur le rôle de la coopération internationale dans la politique de développement de l'Amérique latine	30	4
Etudes industrielles	31- 37	4
a) Industries de transformation du fer et de l'acier.....	31- 34	4
b) Industrie du papier et de la cellulose.....	35	4
c) Industries chimiques	36- 37	5
Programme concernant l'énergie	38	5
Etudes agricoles	39- 46	5
a) L'agriculture latino-américaine en 1954.....	39- 42	5
b) Développement sélectif de l'agriculture.....	43- 44	5
c) Les excédents	45	5
d) Le café	46	6
Commerce international et finances.....	47- 49	6
Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale.....	50- 54	6
DEUXIÈME PARTIE. — RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES ET D'AUTRES ORGANISATIONS	55- 59	7
TROISIÈME PARTIE. — SIXIÈME SESSION DE LA COMMISSION.....	60-141	7
A. Composition, membres présents, organisation des travaux.....	60- 69	7
1. Ouverture et clôture de la session.....	60- 61	7
2. Composition et membres présents.....	62- 64	7
a) Rapport du Président et des Vice-Présidents sur la vérification des pouvoirs.....	65	8
b) Délégations	65	8
c) Représentants d'Etats membres de l'Organisation des Nations Unies, non membres de la Commission, participant à titre consultatif.....	65	9
d) Représentants d'Etats non membres de l'Organisation des Nations Unies, participant à titre consultatif	65	9
e) Représentants d'institutions spécialisées	65	9
f) Représentants d'autres organes des Nations Unies.....	65	9
g) Représentants d'organisations intergouvernementales	65	9
h) Représentants d'organisations non gouvernementales.....	65	9

(Suite à la page 3 de la couverture)

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

E/2796/Rev.1 E/CN.12/387/Rev.1

Octobre 1955



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

VINGTIEME SESSION

SUPPLEMENT No 10A

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE

Rapport sur la sixième session (29 août - 16 septembre 1955)

Introduction

PORTEE DU RAPPORT

1. Dans le présent rapport sur la sixième session, il est rendu compte des travaux de la Commission de la fin de la quatrième réunion du Comité plénier, le 10 mai 1955, date à laquelle a été approuvé le dernier rapport annuel au Conseil économique et social (E/2756), au 16 septembre 1955, date de la séance de clôture de la sixième session. Ce rapport sera présenté au Conseil aussitôt que possible.

2. Le rapport comprend cinq parties :

Dans la première partie, on résume l'activité de la Commission jusqu'à l'ouverture de la sixième session, le 29 août 1955.

Dans la deuxième partie, on expose les relations de la Commission avec les institutions spécialisées et d'autres organisations intergouvernementales.

Dans la troisième partie, on expose l'organisation des travaux de la sixième session et l'on donne un résumé des débats qui s'y sont déroulés. Ce résumé porte sur les sujets ci-après, correspondant aux travaux des six comités qui ont été constitués : situation actuelle et perspectives de la vie économique ; développement économique et assistance technique ; commerce interna-

tionnal ; problèmes économiques de l'agriculture ; problèmes de l'énergie et du développement industriel, et coordination.

Dans la quatrième partie, on a reproduit le texte des résolutions adoptées à la sixième session et un projet de résolution que la Commission soumet à l'examen du Conseil.

Enfin, dans la cinquième partie, on expose le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1955-1956, tels que la Commission les a approuvés.

3. Les discours inauguraux prononcés le 29 août 1955 par Son Excellence le général Gustavo Rojas Pinilla, Président de la République colombienne, et par M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que l'exposé fait en séance plénière, le 30 août, par le Directeur principal chargé du secrétariat exécutif, sont reproduits en annexe au présent rapport.

4. La Commission a adopté le texte du présent rapport à la séance de clôture de sa sixième session, le 16 septembre 1955.

Première partie

RESUME DE L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Introduction

5. Les travaux de la Commission ont été grandement facilités par la coopération des gouvernements et des institutions privées. Le secrétariat a entretenu d'étroites relations de travail avec les autorités nationales. Le secrétariat a reçu une importante aide matérielle des organisations industrielles de trois pays pour les enquêtes effectuées sur place au sujet des industries de transformation.

6. Le programme de travail arrêté par la Commission à sa cinquième session, approuvé et amendé par les comités pléniers qui se sont réunis à Santiago en février 1954 et en mai 1955, a permis au secrétariat de concentrer ses efforts sur les problèmes fondamentaux du développement économique, sans négliger d'autres aspects de l'activité économique de l'Amérique latine. Les pages du rapport qui donnent un résumé des études présentées à la Commission à sa sixième session ou que le secrétariat effectue en ce moment, reflètent fidèlement cette activité.

7. Le septième rapport annuel au Conseil expose presque tous les travaux effectués et leur état d'avancement jusqu'à la quatrième réunion du Comité plénier en mai 1955. C'est pourquoi le présent résumé de l'activité de la Commission se bornera à compléter ces renseignements, à donner dans certains cas une vue plus complète des études que ne l'a fait le rapport annuel (E/2756), et à ajouter dans d'autres cas des informations nouvelles sur des travaux particuliers.

8. Lorsque la situation des travaux depuis la réunion du Comité plénier a peu varié, ou lorsqu'il n'y a rien à signaler au sujet d'un projet ou d'un programme déterminé, on renvoie le lecteur aux rubriques correspondantes du rapport annuel.

9. Le secrétariat a continué à bénéficier de l'entier concours des institutions spécialisées et des autres organisations internationales. Il a maintenu le contact et entretenu des relations avec les autres commissions régionales au sujet de toutes les questions qui présentent un intérêt commun.

Situation actuelle et perspectives de la vie économique

a) ETUDE SUR LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE LATINE, 1954 (E/CN.12/362/REV.1)¹

10. La première partie de l'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954* (E/CN.12/362) a été communiqué aux gouvernements dans les premiers jours de juin, dans une édition miméographiée. La situation et les tendances actuelles de l'économie latino-américaine dans son ensemble y sont étudiées et analysées. En août, l'Etude a été publiée intégralement en un volume imprimé (E/CN.12/362/REV.1), qui contient une deuxième partie comprenant des chapitres consacrés à la situation de chacun des pays de la région en 1954 et aux problèmes particuliers à chacun d'eux.

11. Aux renseignements que l'on a déjà donnés sur l'Etude économique dans le dernier rapport annuel (E/2756, par. 17 à 21) il convient d'ajouter quelques observations qui n'y avaient pas trouvé place. Dans l'Etude on examine les effets des exportations et des termes de l'échange sur le taux d'investissement et la productivité du capital, et on étudie s'il est possible qu'en l'absence de stimulants d'origine externe, les forces internes créent de façon spontanée de nouveaux stimulants qui se substituent aux premiers. Il est peu probable que cela se produise sans une politique délibérément conçue à cet effet et où l'on accorde un rôle central au remplacement des importations. On examine également quelles pourraient être les conséquences de l'inflation au cas où celle-ci serait utilisée comme stimulant pour hâter le développement économique. Tout en admettant que, dans certaines conditions déterminées, il existe la possibilité théorique d'obtenir un accroissement de la capitalisation en recourant à l'instrument inflationniste, on souligne néanmoins les conséquences négatives de l'inflation en Amérique latine dont l'expérience révèle, outre les effets défavorables de l'inflation sur la consommation des masses, une absence totale d'effets capitalisateurs. On conclut en observant que la proportion élevée de l'augmentation inflationniste des bénéfices que les entrepreneurs consacrent à la consommation, la pression que cette augmentation de la consommation et celle des investissements et du revenu exercent sur la situation des paiements extérieurs et la réaction des employés et des ouvriers qui cherchent à défendre leurs salaires réels, font que l'efficacité de l'inflation comme instrument de capitalisation est très douteuse. Pour illustrer ces conclusions, on procède ensuite à une étude détaillée de l'inflation au Chili, au Mexique et en Argentine du point de vue de ses conséquences sur le développement économique.

b) REVUE DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

12. Le secrétariat a mis à exécution l'idée de publier une revue qui puisse présenter périodiquement un résumé de la situation économique en Amérique latine pour compléter et mettre à jour ses études économiques annuelles. Il a fait paraître en août 1955 un numéro spécial de la *Revue de la Commission économique pour l'Amérique latine*, à l'occasion de la réunion de la sixième session de la Commission. Ce numéro a été imprimé à Bogota avec l'aide généreuse du Gouvernement colombien.

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente: 1955.II.G.1.

13. Dans ledit numéro, on étudie la situation économique de l'Amérique latine pendant les premiers mois de 1955 en ce qui concerne l'industrie et l'agriculture, ainsi que les principaux événements intéressant le commerce extérieur. Dans d'autres articles, on analyse les tendances récentes de l'exportation et des prix de certains produits, l'influence des exportations de café sur l'économie du Brésil et de la Colombie, et l'évolution récente de l'économie cubaine. Un dernier article est consacré aux aspects sociologiques du développement économique.

Activités dans le domaine du développement économique

14. Conformément aux directives que la Commission avait données à sa cinquième session, le secrétariat a poursuivi ses études sur les problèmes du développement et de la planification économiques.

a) INTRODUCTION À LA TECHNIQUE DE LA PLANIFICATION² (E/CN.12/363)

15. Le secrétariat a terminé la révision de l'*Etude préliminaire sur la technique pour l'élaboration des programmes de développement économique* (E/CN.12/292) présentée à la cinquième session et l'a publiée dans une édition imprimée sous le titre précité; cette étude constitue le tome premier de la nouvelle série intitulée *Analyses et projections du développement économique*. Dans sa forme actuelle, le texte est une sorte d'introduction générale aux études des techniques de planification appliquées aux cas concrets de pays latino-américains. On a réuni les observations et les critiques que des économistes et des techniciens du secrétariat et d'autres n'appartenant pas à cet organisme ont formulées à propos du travail original, et il a fallu rédiger l'étude à nouveau. Celle-ci est maintenant divisée en quatre chapitres dans lesquels on examine les principaux problèmes de la technique, les projections générales qui découlent de l'expérience latino-américaine au cours du dernier quart de siècle, la nature et la méthodologie de ces projections générales et, enfin, les projections par secteur.

b) LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU BRÉSIL (E/CN.12/364)

16. A la mi-juillet, on a terminé l'étude sur le développement économique du Brésil, qui est la première des études consacrées à l'application de la technique de planification à des cas concrets et qui constituera le tome II de la série *Analyses et projections du développement économique* dont on a récemment entrepris la publication.

17. Pour effectuer cette étude, le secrétariat a bénéficié du concours de la Banco Nacional do Desenvolvimento Económico, à l'initiative de laquelle un groupe de travail mixte a été formé en avril 1953. L'étude représente un effort de plus pour transformer la technique de projections en un instrument d'élaboration de la politique économique. En effet, l'étude a un intérêt essentiellement méthodologique mais elle n'en a pas moins une valeur pratique pour les dirigeants de cette banque en ce qui concerne leur programme d'investissements, dont l'articulation avec le développement de l'économie brésilienne est restée constamment présente à l'esprit des rédacteurs de l'étude.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente: 1955.II.G.2.

18. L'étude comprend deux parties. Dans la première partie, on expose le système général de projections qui doit constituer la charpente du programme. Dans la seconde partie, on trouve quelques études spéciales sur les transports, les exportations, la demande de combustibles, les activités fiscales du secteur public, l'énergie et le problème du café, études qui figurent maintenant en annexe³ et qui paraîtront, dans la forme voulue et avec d'autres monographies que l'on achève actuellement, dans la version définitive du rapport.

c) LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA COLOMBIE
(E/CN.12/365)

19. En 1954, un groupe d'économistes du secrétariat a travaillé pendant plusieurs mois en Colombie pour étudier l'application de la technique de planification au développement économique de ce pays; par l'intermédiaire du Comité de Planeación Económica y Fiscal et d'autres organismes, le Gouvernement colombien lui a donné son appui et sa coopération sans réserves. L'étude, effectuée conformément à la résolution 48 (V) qui a été adoptée à la cinquième session, fera partie de la série *Analyses et projections du développement économique*; cette série a commencé avec la publication de l'*Introduction à la technique de planification* (E/CN.12/363) et s'est poursuivie avec celle du rapport intitulé "Développement économique du Brésil" (E/CN.12/364).

20. Avec la collaboration efficace des économistes et des experts colombiens, et grâce à la facilité avec laquelle on a pu consulter les matériaux statistiques et les différentes sources — publiques et privées — d'information, il a été possible de réunir en cinq mois une documentation de base que l'on a utilisée ultérieurement aux fins de l'étude au siège de la Commission. Cette étude, de dimensions très importantes et qui résulte des enquêtes réalisées, ne doit pas être considérée comme un programme de développement pour la Colombie. Elle a pour objet d'appliquer la technique d'analyse et de projections en utilisant au maximum les données concrètes de l'économie nationale. Du moment que les aspects méthodologiques sont illustrés par des exemples tirés de la réalité, le contenu de l'étude peut être d'une utilité immédiate pour les services économiques du pays si les conclusions auxquelles cette étude aboutit leur paraissent acceptables.

21. L'étude — que l'on doit considérer comme préliminaire et sujette à une révision finale avant impression — débute par l'examen des principaux problèmes du développement économique de la Colombie, d'abord d'après les facteurs fondamentaux de ce développement au cours de la période 1925-1953, puis d'après ses différentes perspectives possibles pour les périodes 1953-1960 et 1953-1970. On analyse ensuite la demande de biens et services de consommation, le commerce extérieur et les capitaux étrangers, de même que la politique fiscale et les mesures propres à stimuler le développement économique. Dans deux chapitres on fait des projections concernant l'agriculture et l'industrie, projections qui ont été minutieusement étudiées. Enfin, on examine les besoins de la Colombie dans le domaine de l'énergie et des transports en fonction du développement économique.

22. Afin de discuter avec les autorités économiques, les représentants d'organisations privées, des économistes et des techniciens colombiens, les analyses et

les projections faites dans l'étude, 10 réunions se sont tenues à Bogota du 16 au 27 août 1955; le Comité national de planification de la Présidence de la République et le secrétariat de la Commission ont procédé en commun à la convocation de ces réunions.

23. Au cours de ces réunions, les questions suivantes ont été examinées: problèmes fondamentaux de l'économie colombienne, commerce extérieur; capacité d'importation; problèmes de l'agriculture; problèmes de l'industrie; énergie et transports; financement du développement économique et finances publiques; planification; exécution administrative des programmes de développement et formation de personnel. A chacune des réunions un économiste du secrétariat faisait un exposé sur la question à traiter et les rapporteurs colombiens exposaient leur point de vue à ce sujet. Après quoi s'ouvrait une discussion à laquelle participaient les personnalités présentes.

24. Les réunions sur l'étude concernant la Colombie ont été d'une grande utilité pour le secrétariat; elles ont, en effet, permis de discuter d'une façon large et complète les problèmes fondamentaux de l'économie du pays ainsi que de recueillir des avis et des éléments d'appréciation qui permettront d'élaborer un rapport final plus soigné et plus valable.

d) AUTRES ÉTUDES

25. On a continué de réunir des données et d'effectuer les enquêtes préalables nécessaires pour pouvoir effectuer, après la sixième session, des analyses et des projections concernant d'autres pays. On peut considérer que la phase préliminaire de l'analyse de l'influence de la politique monétaire et fiscale sur le processus inflationniste du Chili et sur le développement économique de ce pays est pratiquement terminée.

26. Le secrétariat a réuni et classé des données sur les disponibilités en main-d'œuvre et l'utilisation de celle-ci dans les différentes branches de l'activité économique, questions fondamentales au point de vue du développement économique. On a présenté à la sixième session un rapport sur l'état d'avancement de l'étude qui traite de ces questions (E/CN.12/375). Outre qu'il donne un assez grand nombre de renseignements statistiques sur la structure de l'emploi en Amérique latine, sur la répartition de l'effectif de la main-d'œuvre par rapport au produit brut par habitant et sur l'importance relative de cet effectif dans l'ensemble de la population des pays latino-américains, ce rapport présente une analyse préliminaire des différentes questions qui seront traitées dans l'étude finale. On estime que les aspects principaux des problèmes de la main-d'œuvre qui affectent l'économie sont au nombre de trois: a) les disponibilités en main-d'œuvre et l'augmentation de la main-d'œuvre par suite de l'accroissement de la population et d'autres changements de caractère démographique, économique ou social; b) la structure de l'emploi de la population active disponible; c) la productivité de la main-d'œuvre occupée. Le rapport examine sous une forme synthétique les divers problèmes et sujets d'enquête et d'analyse qui sont des subdivisions des trois grandes questions précitées.

27. Le secrétariat a présenté à la sixième session un rapport sur l'étude concernant les aspects sociaux les plus importants pour le développement économique (E/CN.12/374). Cette étude traite des perspectives que présente le développement économique en recourant aux méthodes de la typologie analytique et en considérant ce développement comme un changement de caractère social. Elle examine à ce propos le facteur

³ Voir E/CN.12/364/Add.1, 2, 3, 4, 5 et 6.

démographique, les structures sociales réelles, leurs conditions culturelles et les fonctions qui incombent à l'entrepreneur et à la main-d'œuvre, ainsi que les répercussions prévisibles du développement sur les valeurs dominantes, sur la structure de la famille, sur les modes de vie, etc. La situation actuelle de l'Amérique latine par rapport à chacune de ces questions générales et particulières mérite d'être étudiée de près. Par cette étude de sociologie économique, le secrétariat met à la disposition de l'économiste quelques éléments et matériaux de travail, et lui présente certains aspects indispensables liés à son travail mais qui dépassent les limites de sa discipline.

Programme de formation en matière de développement économique, réalisé par la CEPAL et l'AAT⁴

28. On a fait les préparatifs nécessaires en vue du cours de formation intensive destiné aux économistes colombiens et que l'on projette de donner à Bogota au cours du dernier trimestre de 1955. Ce cours commencera le 22 septembre.

29. Le cours ordinaire de 1956 commencera comme de coutume en avril à Santiago.

Rapport sur le rôle de la coopération internationale dans la politique de développement de l'Amérique latine⁵

30. A la fin de mai, le groupe d'experts qui avait étudié la création d'un fonds spécial d'investissements conformément à la résolution adoptée à la Conférence des ministres des finances ou de l'économie réunis en quatrième session extraordinaire du Conseil économique et social interaméricain (CESIA), a terminé ses travaux. Ce groupe, composé de neuf représentants de banques centrales latino-américaines, a élaboré un rapport à ce sujet et a présenté des recommandations au CESIA et aux Etats membres. Le secrétariat de la Commission a participé à ces réunions à titre consultatif.

Etudes industrielles

a) INDUSTRIES DE TRANSFORMATION DU FER ET DE L'ACIER

31. Le secrétariat a présenté à la sixième session une étude intitulée "Les industries de transformation du fer et de l'acier dans des pays choisis de l'Amérique latine" (E/CN.12/377). Les recherches qui ont permis d'effectuer cette étude ont commencé à la fin de 1953 par une enquête préliminaire sur la situation de l'industrie au Chili, laquelle, par la suite, a été étendue au Brésil (particulièrement à l'Etat de Sao-Paulo) et à la Colombie. L'étude expose les conclusions auxquelles on a abouti après avoir visité plus de 300 industries dans ces deux pays. On espère, dans un prochain avenir, étendre les enquêtes effectuées au Chili.

32. On a pu constater que, dans les pays étudiés, les industries de transformation du fer et de l'acier comprennent presque toujours une multiplicité d'ateliers artisanaux. Créés à l'origine en vue de réparer toutes sortes d'outillage, ces ateliers ont par la suite étendu leur activité à des opérations de production, tout en conservant presque entièrement leur organisation primitive. Par contre, il existe aussi des établis-

sements conçus dès le début en vue de la fabrication d'articles déterminés. Ces derniers disposent en général d'un matériel plus perfectionné. L'organisation y est meilleure, et la productivité plus élevée.

33. On trouvera ci-après quelques-unes des principales conclusions qui peuvent être tirées de l'étude :

i) En ce qui concerne les industries mécaniques et métallurgiques, le volume des opérations n'exerce qu'une influence minime sur la productivité, compte tenu des conditions qui existent dans les pays considérés ;

ii) Bien que, dans ces pays, les salaires n'atteignent qu'un niveau considérablement inférieur à celui qu'ils atteignaient aux Etats-Unis en 1947, le faible taux de productivité a pour conséquence que le coût de la main-d'œuvre par article fabriqué y est beaucoup plus élevé ;

iii) L'amélioration de la productivité, même en donnant à ce mot le sens limité de production en unités physiques par travailleur et par unité de temps, semble donc être l'un des facteurs qui méritent le plus de retenir l'attention. C'est pourquoi on étudie plus en détail les principaux éléments de la productivité : le matériel existant et son degré d'utilisation ; les techniques et les méthodes de production appliquées ; la main-d'œuvre qualifiée et sa formation ; la quantité disponible d'ingénieurs et de techniciens, et les fonctions que ceux-ci exercent dans les entreprises ; l'organisation intérieure ; la planification du courant de travail ; l'influence des dimensions du marché et du classement des produits par type ; la qualité de ces derniers et des matières premières utilisées ;

iv) Dans le chapitre consacré à la Colombie, on étudie attentivement les importations actuelles de produits des industries de transformation du fer et de l'acier, et l'on conclut en donnant une liste des produits qui peuvent donner lieu à substitution dans un délai relativement court, compte tenu du niveau technique actuel de l'industrie. On analyse aussi les facteurs qui pourraient faciliter ou gêner ces remplacements, facteurs au nombre desquels l'insuffisance de personnel qualifié paraît être l'un des obstacles les plus sérieux.

34. Les résultats de ces études, ainsi que ceux d'autres travaux importants consacrés antérieurement à divers aspects de l'industrie sidérurgique et qui n'ont pu être examinés à la réunion d'experts qui s'est tenue à Bogota en octobre 1952, seront présentés à la réunion de spécialistes de l'industrie sidérurgique et de l'industrie de transformation du fer et de l'acier qui se tiendra à Sao-Paulo (Brésil) du 4 au 16 juin 1956. Le secrétariat a poursuivi les préparatifs de cette réunion, qui aura lieu sous les auspices de la Commission, de l'Administration de l'assistance technique et d'autres institutions spécialisées des Nations Unies, avec le concours du Gouvernement brésilien et de l'Associação Brasileira de Metais.

b) INDUSTRIE DU PAPIER ET DE LA CELLULOSE⁶

35. L'étude intitulée "*Perspectivas de la Industria de Papel y Celulosa en América Latina*" (E/CN.12/361/Add.1) sera imprimée vers la fin de 1955. On y trouvera le rapport de la réunion qui s'est tenue à Buenos-Aires ainsi que l'exposé des travaux techniques présentés par les experts qui y ont pris part. Le secrétariat a expliqué dans une note à la Commission, à la session actuelle (E/CN.12/370), qu'il lui avait été

⁴ Voir E/2756 par. 28 à 34.

⁵ *Ibid.*, par. 35 à 39.

⁶ *Ibid.*, par. 50 à 56.

matériellement impossible de présenter l'étude complète. Il a communiqué, en deux annexes, le rapport sur la réunion de Buenos-Aires et des résumés des travaux techniques qui trouveront place dans le volume définitif.

c) INDUSTRIES CHIMIQUES

36. Par sa résolution 59 (V), la Commission avait demandé au secrétariat d'entreprendre une étude au sujet des diverses industries chimiques et d'accorder la priorité aux études relatives aux produits chimiques fondamentaux, et en particulier à ceux qui sont l'objet des importations les plus importantes dans l'ensemble de l'Amérique latine. Etant donné l'évolution marquée qui s'est produite dans certaines de ces industries au cours des cinq ou six dernières années, il a paru nécessaire de commencer par une étude pilote, consacrée surtout à l'examen de l'influence que peuvent exercer sur la situation future de l'industrie chimique les changements qui se produisent dans la technologie.

37. Les premiers travaux ont eu lieu à Santiago du Chili. Un rapport préliminaire est en préparation. On espère mener à bien cette étude et effectuer d'autres études similaires sur trois ou quatre autres pays en temps voulu pour qu'elles soient présentées à la Commission à sa septième session.

Programme concernant l'énergie⁷

38. A la sixième session, le secrétariat a présenté à la Commission deux documents qui exposent les premiers résultats des recherches effectuées dans ce domaine, qui est étudié pour la première fois de façon séparée. Le premier rapport résume l'étude et les données statistiques sur lesquelles elle est basée (E/CN.12/373). Le second, qui est intitulé "*Producción y utilización de energía en América Latina. Sus posibilidades y problemas*" (E/CN.12/384), contient l'étude complète et de nombreuses annexes de caractère technique.

Etudes agricoles⁸

a) L'AGRICULTURE LATINO-AMÉRICAINNE EN 1954

39. On trouve, dans *l'Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954*, une analyse de la situation agricole des pays latino-américains en 1954. Cette analyse comprend trois parties: une étude d'ensemble, une étude par produit et une étude par pays. Dans la première, on conclut que, par rapport à 1952-1953, la production agricole de la région en 1953-1954 a pratiquement suivi l'accroissement de la population; cependant, la production par habitant reste encore au-dessous du niveau d'avant-guerre.

40. On constate, dans la production agricole de l'Amérique latine, une tendance persistante à préférer les cultures destinées à la consommation intérieure, tandis que la valeur absolue du total des produits destinés à l'exportation reste plus ou moins stable et que sa valeur relative diminue. La production à l'usage de la consommation intérieure, qui ne représentait, avant la guerre, qu'un peu plus de la moitié du total, a absorbé depuis lors la quasi-totalité de l'augmentation réalisée dans la production agricole et, dans les der-

nières années, elle représentait environ les deux tiers du total. Parmi les causes de cette situation, on peut citer la faible élasticité de la demande extérieure des produits latino-américains conjuguée avec la pression exercée par la consommation intérieure, que stimulent les progrès de l'urbanisation et de l'industrialisation.

41. Les exportations agricoles en 1954 n'ont pas atteint le niveau de 1953 et ont été très inférieures à celles d'avant-guerre. Le fléchissement des exportations s'accompagne d'une augmentation des importations de produits alimentaires, ce qui a entraîné une contraction sensible du solde net des échanges agricoles avec l'étranger. Cependant, celui-ci reste favorable à l'Amérique latine.

42. Dans l'étude sur la situation économique, on analyse également les limitations et les possibilités d'expansion de la production agricole dans l'ensemble de la région. Au nombre des limitations, on peut citer le manque de capitaux, l'absence de technique et quelques facteurs structurels. L'examen des possibilités d'expansion montre que celles-ci sont considérables tant en ce qui concerne l'augmentation de la superficie cultivée que l'amélioration de la technique dans les zones déjà exploitées.

b) DÉVELOPPEMENT SÉLECTIF DE L'AGRICULTURE

43. Le document commun CEPAL/FAO sur le développement sélectif de la production agricole (E/CN.12/378) analyse la situation des produits agricoles de base de l'Amérique latine: blé, maïs, riz, sucre, coton, café et produits de l'élevage. Les efforts que les pays latino-américains ont déployés en vue d'accroître la production de ces articles ont eu des résultats différents. Pour certains desdits articles, comme le sucre, seuls quelques pays ne répondent pas à la consommation intérieure avec la production nationale. Pour d'autres produits, tels que le blé, l'effort que les pays déficitaires ont fait pour éviter d'augmenter leurs importations par suite de l'accroissement de la demande n'a pas été suffisant, et l'écart entre la production et la consommation intérieure s'accroît constamment. Parfois — et tel est le cas pour les produits de l'élevage, en particulier pour la viande — non seulement le développement est insuffisant, mais, en raison des difficultés d'importation de plusieurs pays, la consommation par habitant de cet aliment de base montre une tendance sensible à décroître.

44. Pour les raisons exposées plus haut, on souligne dans le document que les pays latino-américains doivent, de toute nécessité, étudier la politique qu'ils appliquent en matière de production agricole pour déterminer dans quelle mesure elle devrait éventuellement être modifiée compte tenu des éléments essentiels ci-après: a) les perspectives de la demande intérieure et la nécessité d'élever les niveaux de consommation et de nutrition; b) les perspectives internationales en ce qui concerne les produits, compte dûment tenu du problème des excédents; c) la tendance qu'ont les pays à chercher à se suffire à eux-mêmes et la mesure dans laquelle cette solution peut être admise; d) la nécessité d'augmenter les exportations agricoles afin de pouvoir importer les biens de capital nécessaires au développement économique.

c) LES EXCÉDENTS

45. Dans le document spécial (55/7/4737) qu'elle a consacré à la situation des excédents agricoles et aux

⁷ *Ibid.*, par. 57 à 68.

⁸ Les paragraphes suivants, qui analysent le contenu des études consacrées à l'agriculture, complètent les renseignements fournis dans le *Rapport annuel* (E/2756), par. 69 à 73.

travaux qu'elle a effectués dans ce domaine, la FAO expose clairement la nature du problème et les méthodes à appliquer pour y faire face, si l'on veut éviter les effets néfastes d'une liquidation ou d'une répartition désordonnée. D'autre part, la FAO expose dans ce rapport les conditions dans lesquelles ces excédents pourraient être utilisés pour favoriser le développement économique, et elle exprime la conviction que l'on trouvera les méthodes et les moyens propres à éviter le paradoxe d'une production abondante qui se révélerait plus nuisible que bienfaisante. Déjà, certaines études ont été consacrées à ce problème et elles permettent d'augurer des résultats satisfaisants. Par exemple, les pays de l'Amérique latine pourraient avoir intérêt à élaborer des plans semblables à ceux que l'Inde et d'autres pays étudient activement à cette fin.

d) LE CAFÉ

46. Dans le document relatif à l'état d'avancement de l'étude commune CEPAL/FAO sur le café (E/CN.12/379), on rend compte des progrès réalisés au Salvador jusqu'à ce jour. Il y est dit qu'au début de cette étude deux objectifs précis étaient envisagés. Le premier consiste à déterminer les dépenses de main-d'œuvre, de capital et de matériel aux stades successifs de la production du café, et d'évaluer la productivité de ces catégories de dépenses dans les caféières de différents types et importance dans l'ensemble du pays. Le deuxième objectif consiste à effectuer une projection des tendances de la production, des exportations et de la consommation intérieure du café pendant les cinq prochaines années. Le travail sur place et la compilation des renseignements recueillis sont déjà terminés au Salvador et l'on espère que le rapport complet sera achevé à la fin de septembre 1955.

Commerce international et finances

47. Dans l'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954*, on analyse dans leur ensemble, et également par pays, les tendances récentes des échanges entre l'Amérique latine et d'autres régions.

48. On poursuit activement l'élaboration de deux études spéciales: l'une sur les termes de l'échange et le rôle que joue le commerce international dans le développement économique, l'autre sur la possibilité d'accroître les exportations des pays latino-américains.

49. A la sixième session, on a présenté une étude sur le commerce entre les pays de l'Amérique latine (E/CN.12/369). Cette étude, qui a été terminée en juillet 1955, avait les caractéristiques prévues⁹. En annexe, on trouve un appendice statistique important, un chapitre sur les paiements et le commerce inter-régional, et un autre chapitre sur les transports maritimes en Amérique du Sud¹⁰ qui seront incorporés ultérieurement dans le reste de l'étude.

Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale

50. Le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale a tenu une réunion extraordinaire à San-Salvador (Salvador) du 4 au 9 mai 1955. A sa

sixième session, la Commission était saisie du rapport sur cette réunion (E/CN.12/366), dans lequel sont résumés les travaux effectués dans le cadre du programme d'intégration depuis le mois d'octobre 1953. Il y rend compte de l'assistance technique fournie par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées chargées d'assurer la bonne exécution du programme.

51. Au cours de cette réunion, le Comité a approuvé plusieurs résolutions parmi lesquelles on peut citer, en raison de leur importance, celles qui ont trait aux ressources forestières de l'Amérique centrale, à l'industrie du papier et de la cellulose, à la coordination des statistiques, à la nomenclature douanière et à la formation du personnel des douanes, à l'école supérieure d'administration publique, à l'institut de recherche et de technologie industrielles de l'Amérique centrale, à l'uniformisation des poids et mesures, à la formation technique en matière industrielle, à l'assistance technique, au commerce et à la politique commerciale à l'intérieur de l'Amérique centrale.

52. Dans une autre résolution sur l'état d'avancement du programme d'intégration, le Comité a affirmé à nouveau sa préoccupation de voir maintenir, dans l'ensemble du programme, un juste rapport entre les projets fondamentaux concernant les institutions et ceux qui ont trait à l'encouragement des activités productives et à la création d'industries nouvelles convenant à la région de l'Amérique centrale. Il a demandé au secrétariat de réviser l'ordre de priorité fixé pour l'exécution du programme en tenant compte des changements qui ont affecté les économies de la région.

53. Après la réunion de San-Salvador, le secrétariat a poursuivi les travaux en cours et a entrepris ceux que le Comité lui avait demandés. Il a pris les dispositions nécessaires en vue de la réunion du Sous-comité de coordination des statistiques, qui se tiendra prochainement à San-Salvador, et de la réunion du Sous-comité du commerce centro-américain, lequel examinera un projet de code douanier pour l'Amérique centrale et commencera l'étude d'un traité multilatéral de libre-échange. Conformément à la résolution 6 (CCE) du Comité, l'Administration de l'assistance technique, d'accord avec le secrétariat, a préparé l'organisation de l'Institut de recherche et de technologie industrielles de l'Amérique centrale.

54. A sa prochaine réunion, qui aura lieu à Managua (Nicaragua), le Comité examinera les résultats des travaux des deux Sous-comités précités, ainsi que le rapport sur l'ordre de priorité des projets prévus par le programme, rapport auquel le secrétariat travaille activement. Le Comité sera saisi également de plusieurs rapports portant notamment sur l'électrification de l'Amérique centrale et sur la réglementation de la circulation routière internationale et du trafic maritime et portuaire, ces deux textes étant élaborés par des spécialistes de l'Administration de l'assistance technique en collaboration avec le secrétariat. Il examinera aussi un rapport, préparé par le secrétariat conjointement avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, sur la mesure dans laquelle les régimes fiscaux de l'Amérique centrale permettent de financer le développement économique, et un rapport sur l'industrie des produits d'origine animale et sur l'industrie laitière en Amérique centrale, élaboré par une mission de spécialistes de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

⁹ *Ibid.*, par. 74 à 79.

¹⁰ Voir E/CN.12/369/Add.1, 2 et 3 respectivement.

Deuxième partie

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET D'AUTRES ORGANISATIONS

55. La Commission a continué à entretenir des relations avec les institutions spécialisées et d'autres organisations. On est parvenu à coordonner de plus en plus le travail du secrétariat de la Commission et celui des autres organismes internationaux, à propos de tous les problèmes latino-américains qui présentent un intérêt commun. La tâche a été facilitée par les consultations, l'échange de renseignements et de personnel spécialisé et, dans certains cas, notamment en ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture¹¹, par la création de groupes mixtes de travail.

56. Le Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale, pour la réalisation duquel une assistance technique a été nécessaire dans plusieurs branches d'activité, a continué à fournir l'occasion de relations de travail avec la FAO, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

57. Les relations avec le Conseil économique et social interaméricain ont eu, en 1954, des résultats particulièrement heureux, à l'occasion de la réunion des Ministres des finances ou de l'économie organisée par le ESIA au mois de novembre. Le secrétariat de la Commission a collaboré à la préparation de cette

¹¹ Voir dans le *Rapport annuel* (E/2756), par. 98 à 105, les renseignements sur le Programme commun CEPAL/FAO, établi à la suite de la signature, au début de 1954, d'un nouvel accord entre les deux organisations.

réunion et pris part à celle-ci dans les conditions qui ont été exposées plus haut¹².

58. Les secrétariats de deux organisations ont tenu une réunion commune à Washington du 8 au 10 août 1955 pour étudier leurs programmes de travaux respectifs en vue de mieux coordonner leur activités. Ils ont rédigé une déclaration commune qui a été présentée à la sixième session avec une note du secrétariat de la Commission (E/CN.12/381). Ce document expose les progrès accomplis en matière de coordination à l'échelon de secrétariats, afin d'éviter les chevauchements inutiles dans leurs travaux, et la liste de leurs projets qui devront faire l'objet d'une coordination, à savoir: les centres interaméricains de formation en matière de statistiques économiques, financières et démographiques; l'amélioration des informations statistiques; l'unification de la nomenclature douanière de l'Amérique centrale; les statistiques maritimes; les transports maritimes; le problème du logement; la planification du développement économique; le financement du développement; le commerce entre les pays de l'Amérique latine et le commerce extérieur, et les études sur les produits.

59. La déclaration expose également les travaux effectués en commun par la CEPAL et le CESIA en vue de la Conférence de Rio-de-Janeiro dont il est question ci-dessus, ainsi que les travaux du Comité d'experts qui s'est réuni ultérieurement à Santiago pour étudier la création d'un fonds spécial d'investissements¹³.

¹² *Ibid.*, par. 35 à 39 et 114.

¹³ Voir par. 30 ci-dessus.

Troisième partie

SIXIEME SESSION DE LA COMMISSION

A. — Composition, membres présents, organisation des travaux

1. OUVERTURE ET CLÔTURE DE LA SESSION

60. La séance d'ouverture s'est tenue dans la Salle ovale du Capitolio Nacional de Bogota (Colombie) le 29 août 1955. Des discours ont été prononcés par le général Gustavo Rojas Pinilla, Président de la République colombienne (voir annexe I), M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général des Nations Unies (voir annexe II) et M. Guillermo del Pedregal, chef de la délégation du Chili. A la séance plénière du 30 août M. Raúl Prebisch, Directeur principal chargé du secrétariat exécutif, a fait un exposé général (voir annexe III).

61. La séance de clôture de la sixième session s'est tenue le 16 septembre 1955. La Commission a adopté le rapport sur les travaux de sa sixième session, qui comprend le programme de travail et l'ordre de priorité, et a décidé de le transmettre au Conseil économique et social aussitôt que possible. A la séance de clôture, M. Guillaume Georges-Picot a présenté son rapport et M. Armando Arce, chef de la délégation bolivienne, M. Alberto Domingo Pérez Villamil, Vice-Président pour la sixième session et chef de la délé-

gation argentine, sir Keith Jopson, chef de la délégation du Royaume-Uni, M. Raúl Prebisch, Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et M. Manuel Archila Monroy, Ministre du développement et chef de la délégation colombienne, ont pris ensuite la parole.

2. COMPOSITION ET MEMBRES PRÉSENTS

62. Tous les Etats membres de la Commission étaient représentés à la sixième session. En voici la liste: Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Uruguay et Venezuela.

63. Conformément au paragraphe 6 du mandat de la Commission, les Etats ci-après, qui sont Membres de l'Organisation des Nations Unies mais non de la Commission, ont participé à titre consultatif à la sixième session: Pologne, Suède et Tchécoslovaquie.

64. Conformément aux résolutions 515 B (XVII) et 581 (XX) du Conseil économique et social, l'Italie et l'Espagne ont assisté à la sixième session de la Commission "dans des conditions analogues à celles que le

paragraphe 6 du mandat de la Commission prévoit pour les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres de la Commission”.

a) *Rapport du Président et des Vice-Présidents sur la vérification des pouvoirs*

65. Conformément à l'article 14 du règlement intérieur de la Commission, le Comité de vérification des pouvoirs a fait savoir à la séance plénière tenue le 15 septembre 1955 que les pouvoirs déposés par les délégations auprès du secrétariat exécutif avaient été examinés et trouvés en bonne et due forme.

b) *Délégations*

Argentine

Représentant: Alberto Domingo Pérez Villamil, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire;
Membres: Ovidio V. Schioppetto, Jorge Walter Aldasoro, Pablo C. Bascialli, Fortunato Tomás Desimone, Pedro Graziano, Eugenio Malatesta, Carlos C. Martínez Molteni, Guillermo A. Mazza, José Melero, Luciano E. Romanutti, Ramón Roberto Valladares.

Bolivie

Représentant: Armando Arce, Ambassadeur en Colombie;
Membres: Franklin Antezana Paz, Augusto Cuadros Sánchez, Federico Demmer.

Brésil

Représentant: Teófilo de Andrade-Lyra, ministre plénipotentiaire;
Membres: Gardel Borges Ferreira, Domar Campos, Ewaldo Correia Lima, J. O. Knaack de Souza, Antonio Patriota, Gilberto Waack Bueno.

Chili

Représentant: Guillermo del Pedregal, Président de la Corporación de Fomento de la Producción;
Membres: Pedro Daza, Walter Nappe, Gonzalo Pivonka, Raúl Ramírez, Jacobo Schatan, Manuel Tello, Celso Vargas M., Guillermo Vildósola.

Colombie

Représentant: Carlos Villaveces, Ministre des finances et du crédit public;
Représentant suppléant: Manuel Archila Monroy, Ministre du développement;
Membres: Ignacio Aguilar, Alfredo Alarcón, Antonio Alvarez Restrepo, Marco J. Angarita, Santiago Angarita, Fabio Arango, Luis Angel Arango, José Rafael Astorquiza, Roberto Avila, Virgilio Barco, Antonio Bayona Ortiz, Carlos Bejarano, Gabriel Betancourt Mejía, Alberto Boada, Alfonso Bonilla Gutiérrez, José Borrero Holguín, Germán Botero de los Ríos, Alvaro Calderón, Rafael Calderón Reyes, José J. Cañón, Ignacio Copete, Juan Cortés Martínez, Martín del Corral, Oscar Cuevas Gamboa, Alvaro Díaz, Jaime Duarte French, Raimundo Emiliano Román, Miguel Fardul, Alberto Gaitán Marulanda, Antonio García, Fernando Gaviria, Germán Gaviria, Jorge Hernán Gómez Ocampo, Oscar Gómez Villegas, José Gutiérrez Gómez, Bernardo Hoyos, Samuel Hoyos Arango, Néstor Ibarra Yáñez, Hernando Jaramillo Arbeláez, Oliverio Lara Borrero, Rodrigo Llorente, Alejandro Martínez Londoño, Juan Martí-

nez Villa, Luis Matamoros, Luis Meléndez Mosquera, Manuel Mejía Jaramillo, Jorge Mejía Salazar, Julio Millán C., Carlos Monroy, Luis Morales Gómez, Alfonso Muñoz Alvarado, Pablo Nichols Villegas, Jorge Niño, Juan Pablo Ortega, Pedro Vicente Ortiz, Alvaro Ortiz Lozano, Mariano Ospina Hernández, Guillermo Palacio del Valle, Alvaro Patiño Roselli, Enrique Peñalosa, Alberto Pérez, José Gregorio Pinto, Luis Restrepo Osorio, Jorge Reyes Gutiérrez, Hernando Rodríguez, Hernando Rojas Otalora, Pedro Rueda Martínez, Alberto Ruiz Novoa, Jaime Sabogal, Enrique Santamaría, María Elvira Santos, Julio Santoyo, Eduardo Soto Pombo, Jaime Tobón Villegas, Juan José Turbay, Ignacio Umaña de Brigard, Jorge Urrutia, Carlos Valderrama Ordóñez.

Costa-Rica

Représentant: Roberto Fernández Durán, ambassadeur en Colombie;
Membre: Raúl Hess Estrada.

Cuba

Représentant: José López Isa, ambassadeur en Colombie;
Membres: Alberto Díaz Masvidal, Pedro González de Céspedes, Antonio González López, Roberto Halfon, Raúl Rodríguez Martín, Ulises Valdés Llansó.

Equateur

Représentant: Luis Ponce Enríquez, ambassadeur en Colombie;
Membres: Walter Pitarque, Manuel Rodríguez Morales, Germánico Salgado.

Etats-Unis d'Amérique

Représentant: Harold M. Randall, représentant au Conseil économique et social interaméricain;
Membres: Robert H. Burrows, John S. de Beers, Richard C. Breithut, Edward G. Cale, James C. Corliss, Tobias Hartwick, Walter Howe, Earl W. Loveridge, Alexander M. Rosenson, Emerson A. Ross, William D. Toomey, George Wytlic.

France

Représentant: Guillaume Georges-Picot, ambassadeur au Mexique;
Membres: René Brongniart, Jean-Pierre Brunet, Emile Bulle, Pierre Gudin du Pavillon, Jean-Pierre Herrenchmidt, Philippe Malet, Raymond Pousard, Pierre Maurice Viaud.

Guatemala

Représentant: Le général Miguel Ydígoras Fuentes, ministre en Colombie.

Haïti

Représentant: Pierre L. Hudicourt, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Venezuela;
Membres: Wesner Apollon, Marc Jean-Michel, Carlos López Narváez.

Honduras

Représentant: Jorge Bueso Arias, Secrétaire du Conseil national de l'économie;
Membres: Octavio Cáceres Lara, Eugenio Molina, Rubén Mondragón, Enrique Rivera G.

Mexique

Représentant: Fernando Zamora, Directeur général des études économiques au Secrétariat de l'économie;

Membres: Juan Becerra, Daniel J. A. Bello, Fernando Cuén Barragán, Roberto Gatica, Alfredo Navarrete, Fidencio Soria.

Nicaragua

Représentant: Gustavo A. Guerrero, Chef du service des études économiques au Ministère de l'économie;

Membres: Rodolfo Bojorge, José María Castillo.

Panama

Représentant: Eduardo McCullough, contrôleur général adjoint de la République;

Membres: José Guillermo Aizpú, Olmedo Fábrega, Manuel Varela.

Paraguay

Représentant: Bernardo Galeano, chargé d'affaires en Colombie.

Pays-Bas

Représentant: E. M. Newton, Chef du Service des questions économiques et sociales des Antilles néerlandaises;

Membre: J. Varekamp.

Pérou

Représentant: Juan Miguel Bákula Patiño, conseiller d'ambassade en Colombie.

République Dominicaine

Représentant: Oscar Ginebra Henríquez, représentant au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

Royaume-Uni

Représentant: Sir Keith Jopson, ambassadeur en Colombie;

Membres: A. C. L. Day, R. J. D. Scott Fox, D. T. West, J. H. Wright.

Salvador

Représentant: Manuel Antonio Ramírez, Sous-Secrétaire au Ministère de l'économie, chargé du Cabinet;

Membres: Rafael Huezo Selva, Juan Samuel Quinteros.

Uruguay

Représentant: Julio A. Lacarte Muró, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en Bolivie;

Membres: Washington Bermúdez, Crisólogo Brotos, Carlos M. Fernández Goyechea, José P. Heguy Velasco, Juan C. Nadal Jaune, Washington Souto.

Venezuela

Représentant: Fredi Muller, Directeur de la politique économique au Ministère des relations extérieures;

Membres: Roberto Alamo Blanco, Leopoldo J. Bello, Isaac Chocrón, Manuel Delgado Rovati.

c) *Représentants d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, non membres de la Commission, participant à titre consultatif*

Pologne

Pawel Kot, Bogdan Kwaśniewski.

Suède

Torsten Chr. Bjork.

Tchécoslovaquie

Karel Almásy.

d) *Représentants d'Etats non membres de l'Organisation des Nations Unies, participant à titre consultatif*

Espagne

José María Alfaro y Polanco, Antonio Robert.

Italie

Edoardo Fiorioli della Lena.

e) *Représentants d'institutions spécialisées*

Organisation internationale du Travail: A. Lagnado, Alfredo Vásquez Carrizosa.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture: A. H. Boerma, Violet Neville-Terry, Amable Ortiz, Alfredo Saco.

Organisation mondiale de la santé: Marianne Sollman Elfriede, Próspero Ruiz.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement: Harold Larsen.

Fonds Monétaire International: Luis Eduardo Laso, Fernando Vera.

f) *Représentants d'autres organes des Nations Unies*
Haut Commissariat pour les réfugiés: Alberto González Fernández.

Fonds des Nations Unies pour l'enfance: Arthur Robinson.

g) *Représentants d'organisations intergouvernementales*

Comité intergouvernemental pour les migrations européennes: Raymond Y. Rodié.

Conseil économique et social interaméricain: Armando C. Amador, Rafael Glower Valdivieso, Harold Piltvin.

Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce: J. Royer.

h) *Représentants d'organisations non gouvernementales*

CATÉGORIE A

Alliance coopérative internationale: Francisco Luis Jimenez.

Chambre de commerce internationale: C. Luis Lunazzi.

Confédération internationale des syndicats libres: Valerio Cárdenas, Justiniano Espinoza.

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies: Germán Cavelier.

Fédération syndicale mondiale: Vicente Lombardo Tolledano, Elinor Kahn.

Organisation internationale des employeurs: Gilberto Waack Büeno.

CATÉGORIE B

Assemblée mondiale de la jeunesse: Ricardo Serrano.

3. ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA SIXIÈME SESSION

a) *Election du Bureau*

66. A la première séance plénière, tenue le 30 août 1955, il a été procédé à l'élection du Bureau suivant :

Président: Carlos Villaveces (Colombie);

Premier Vice-Président: Alberto Domingo Pérez Villamil (Argentine);

Deuxième Vice-Président: Manuel Antonio Ramírez (Salvador);

Rapporteur: Guillaume Georges-Picot (France).

b) *Comités*

67. A la séance du 30 août 1955, il a été décidé de constituer six comités. On trouvera indiqués ci-après, pour chaque comité, les points de l'ordre du jour qui lui ont été renvoyés (en ce qui concerne les documents de base correspondants, voir sect. B ci-dessous, ainsi que la composition du Bureau désigné par la Commission :

Comité I (Situation et perspectives de la vie économique) :

Président: Teófilo de Andrade-Lyra (Brésil);

Rapporteur: Oscar Ginebra Henríquez (République Dominicaine).

Point examiné: 4.

Comité II (Développement économique et assistance technique) :

Président: Fredi Muller (Venezuela);

Rapporteur: Gustavo A. Guerrero (Nicaragua);

Points examinés: 5, 6 et 7.

Comité III (Commerce international) :

Président: Luis Ponce Enríquez (Equateur);

Rapporteur: Julio A. Lacarte Muro (Uruguay);

Point examiné: 10.

Comité IV (Problèmes économiques de l'agriculture) :

Président: Guillermo del Pedregal (Chili);

Rapporteur: Eduardo McCullough (Panama);

Point examiné: 9.

Comité V (Problèmes de l'énergie et du développement industriel) :

Président: Fernando Zamora (Mexique);

Rapporteur: Juan Miguel Bákula Patiño (Pérou);

Point examiné: 8.

Comité VI (Coordination avec le Conseil économique et social interaméricain, programme de travail pour 1955-1956 et questions diverses) :

Président: José López Isa (Cuba);

Rapporteur: Bernardo Galeano (Paraguay);

Points examinés: 11 et 12.

68. Les Comités II et IV ont tenu des réunions mixtes pour examiner les problèmes du développement économique dans le secteur agricole de l'économie.

69. Outre qu'il a examiné les points de l'ordre du jour qui lui avaient été renvoyés, le Comité IV a servi de cadre à la réunion consultative régionale de la FAO, qui était prévue pour 1955. Les deux organisations ont saisi l'occasion que leur offrait la sixième session de la Commission pour examiner ensemble les problèmes

particuliers à l'agriculture et ceux qui se posent à propos de ses rapports avec l'économie générale.

B. — *Ordre du jour*

70. A la séance du 30 août, la Commission a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Discours d'ouverture.

2. Election du bureau.

3. Adoption de l'ordre du jour.

4. Situation actuelle et perspectives de la vie économique :

a) Tendances de la production et rythme du développement économique;

b) Facteurs qui affectent le rythme du développement;

c) L'inflation et la politique anti-inflationniste;

d) Tendances des exportations et des importations.

Documentation :

a) *Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954* (E/CN.12/362/Rev.1)*;

b) *Revue de la Commission économique pour l'Amérique latine*, numéro spécial, août 1955*.

5. Problèmes généraux du développement économique et de la planification.

Documentation :

a) Analyse et projections du développement économique :

I. — *Introduction à la technique de la planification* (E/CN.12/363)*;

II. — Développement économique du Brésil (E/CN.12/364);

III. — Développement économique de la Colombie (E/CN.12/365);

b) *Investissements étrangers en Amérique latine* (E/CN.12/360)*;

c) Rapport sur l'état de l'étude sur la main-d'œuvre en Amérique latine (E/CN.12/375);

d) Rapport sur l'état de l'étude sur les conditions sociales du développement économique (E/CN.12/374).

6. Développement et intégration économiques de l'Amérique centrale.

Documentation :

Rapport sur le programme d'intégration économique de l'Amérique centrale (E/CN.12/366).

7. Assistance technique pour le développement économique.

Documentation :

a) Le programme élargi d'assistance technique (rapport préparé par le secrétariat du Bureau de l'assistance technique) [E/CN.12/371];

b) Rapport de l'Administration de l'assistance technique sur les activités en matière d'assistance technique en Amérique latine (E/CN.12/372 et 372/Add.1);

c) Rapport sur le programme conjoint CEPAL/AAT de formation en matière de développement économique (E/CN.12/376).

* Les versions espagnole et anglaise de cette étude ont été publiées dans une édition imprimée.

C. — Résumé des débats

INTRODUCTION

8. Problèmes de l'énergie et du développement industriel.

Documentation :

- a) Rapport préliminaire sur le développement de la production et de l'utilisation de l'énergie en Amérique latine. Ses possibilités et ses problèmes (E/CN.12/384) ;
- b) Développement de la production et de l'utilisation de l'énergie en Amérique latine. Résumé du rapport préliminaire (E/CN.12/373) ;
- c) Industries de transformation du fer et de l'acier dans des pays choisis de l'Amérique latine (E/CN.12/377) ;
- d) *Etude sur l'industrie sidérurgique en Amérique latine* (E/CN.12/293/Rev.1)* ;
- e) Perspectives de l'industrie du papier et de la pâte à papier (E/CN.12/370) ;
- f) *Etude sur la situation économique de Amérique latine, 1954* : chapitre correspondant.

9. Problèmes économiques de l'agriculture (en collaboration avec la FAO).

Documentation :

- a) Le développement sélectif de l'agriculture et ses rapports avec le développement économique (E/CN.12/378) ;
- b) *Etude sur la situation économique de l'Amérique latine 1954* : chapitre correspondant ;
- c) Etude sur la situation des produits agricoles, comportant un examen spécial du problème des excédents et des activités de la FAO dans ce domaine (document présenté par la FAO) ;
- d) Rapport sur l'état de l'étude commune CEPAL/FAO sur le café (E/CN.12/379).

10. Commerce international.

Documentation :

- a) Etude sur les échanges entre les pays de l'Amérique latine (E/CN.12/369) ;
- b) *Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954* : chapitres correspondants ;
- c) Analyse et perspectives du commerce entre les pays de l'Amérique centrale (E/CN.12/367) ;
- d) La politique commerciale et le libre-échange en Amérique centrale (E/CN.12/368) ;
- e) Résolutions du Conseil économique et social relatives au commerce, avec une note du secrétariat exécutif (E/CN.12/385).

11. Programme de travail et ordre de priorité pour 1955-1956.

Documentation :

Résolutions du Conseil économique et social, avec une note du secrétariat (E/CN.12/380) ;

Exposé du Secrétaire exécutif au cours des débats sur le programme de travail et l'ordre de priorité pour 1955-1956.

12. Coordination avec le Conseil économique et social interaméricain : note du secrétariat (E/CN.12/381).

13. Etude et adoption du rapport de la sixième session de la Commission.

14. Lieu et date de la septième session de la Commission.

71. Durant les sept années de son existence, la Commission a mis nettement en lumière les tendances et les principes majeurs de ses travaux : elle a permis aux gouvernements de faire un examen d'ensemble toujours plus approfondi de la situation économique de l'Amérique latine au point de vue des problèmes fondamentaux du développement économique, contribuant ainsi à établir sur une base plus solide les plans et les programmes de développement de la région. La Commission a traité les aspects essentiels de son activité sur divers plans et, tout en abordant le problème général de la planification du développement économique, elle s'est attaquée à une série de problèmes plus concrets, à savoir certains aspects du développement ou l'étude de la situation et des possibilités de développement d'activités industrielles et agricoles déterminées. Dans tous ces travaux, la Commission a fait entrer en ligne le compte pour son analyse l'influence que le commerce extérieur et l'ensemble des relations financières internationales exercent en Amérique latine. En outre, elle s'est attachée toujours davantage à étudier certains aspects du commerce, tels que les échanges entre les pays latino-américains.

72. A sa cinquième session, en 1953, la Commission a fait observer que, d'après ses derniers débats, les gouvernements des pays de l'Amérique latine considéraient que la Commission était d'ores et déjà devenue un instrument efficace d'action intergouvernementale dans la région et qu'elle était entrée dans le domaine de l'activité pratique. La présente session — la sixième — a confirmé cette opinion et, compte tenu particulièrement des travaux des trente-six derniers mois, elle a laissé entrevoir que les gouvernements des Etats membres de la Commission étaient déjà parvenus, dans une mesure importante, à s'entendre au sujet des problèmes fondamentaux que pose le développement économique, quelles que soient les méthodes concrètes qu'un gouvernement souhaite appliquer pour mener à bien sa politique économique et sociale. Tenant compte du fait généralement accepté qu'il y a intérêt à réaliser un développement ordonné des économies latino-américaines et une utilisation efficace des ressources, la Commission a réaffirmé qu'elle était persuadée qu'il fallait disposer d'une méthode d'analyse et de prévision du développement qui permette avant tout d'avoir une vue générale du développement économique et d'envisager les relations présentes et futures entre les divers secteurs de l'économie, comme entre l'économie nationale et le commerce extérieur. En l'absence d'une méthode de planification, il ne serait peut-être pas possible de donner aux politiques économiques nationales l'impulsion ou la forme nécessaire pour faire face dans l'avenir aux complexités croissantes des processus de développement causées, d'une part, par l'accroissement démographique rapide de l'Amérique latine et par la tendance déjà signalée vers un changement structurel dans la population économiquement active, d'autre part, ainsi que par l'incertitude touchant les possibilités qu'aura la région d'exporter suffisamment pour répondre aux multiples nécessités d'importation, tant de biens d'équipement que de produits finis et, plus encore, d'articles de consommation. La nécessité, qui varie suivant les pays, de remplacer les importations par la production intérieure, industrielle et agricole, est l'un des problèmes essentiels du développement économique de l'Amérique latine, et l'on ne pourrait aborder ce pro-

* Les versions espagnole et anglaise de cette étude ont été publiées dans une édition imprimée.

blème si l'on ne pouvait se fonder sur une méthode générale de planification.

73. A la sixième session, les délégations ont exprimé leur satisfaction des progrès que le secrétariat a accomplis quant à l'élaboration de la méthodologie des analyses et des prévisions, comme le témoigne le document présenté à ce sujet (E/CN.12/363). Bien plus, la Commission a pu apprécier l'utilité pratique que cette méthodologie présente dans le cas de certains pays. On peut en prendre pour exemple les études que le secrétariat a effectuées sur le développement économique du Brésil (E/CN.12/364) d'une part, et de la Colombie de l'autre (E/CN.12/365), avec la collaboration des gouvernements de ces pays. Ce genre de travail a éveillé un vif intérêt parmi les délégations, dont plusieurs ont demandé que le secrétariat prépare des études analogues sur leurs pays respectifs, pour que leurs gouvernements puissent s'en inspirer pour élaborer leurs programmes de développement. Ces études par pays ont permis de se rendre compte aussi du fait qu'une analyse des problèmes du développement ou que l'élaboration d'un programme général fondé sur cette analyse ne peut suffire, mais que les gouvernements sont tenus d'étudier de près l'organisation administrative au moyen de laquelle ils peuvent mieux appliquer leurs programmes. A ce propos, la Commission a estimé qu'il pourrait y avoir un champ d'activité fructueux dans lequel tant le secrétariat que l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies pourraient collaborer avec les gouvernements et contribuer toujours davantage à faire passer la planification de leur développement de la phase des plans généraux à celle de l'action concrète. La collaboration que les gouvernements jugent utile ne doit pas seulement jouer dans le domaine administratif; il faut encore tenir dûment compte de l'urgence qu'il y a à former un nombre croissant d'économistes latino-américains en les rendant aptes à analyser les problèmes du développement économique. Le programme de formation dont le secrétariat et l'Administration de l'assistance technique poursuivent en commun l'exécution au siège de la Commission s'est révélé très précieux; c'est pourquoi la Commission a exprimé le désir de voir étendre ce programme dans la mesure du possible aux pays membres grâce à des cours spéciaux et à d'autres moyens.

74. Les études sur certaines industries fondamentales pour l'Amérique latine se sont poursuivies de façon satisfaisante avec le concours des gouvernements, de l'Administration de l'assistance technique et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. La Commission a acquis une expérience utile et précieuse en ce qui concerne la méthode et les modalités d'exécution qui paraissent propres à la réalisation d'études sur les problèmes industriels. Cette méthode consiste à établir, comme on l'a fait pour le fer et l'acier et pour le papier et la pâte, une documentation de base comprenant une étude de la situation actuelle de l'industrie et de ses matières premières, ainsi que des problèmes économiques et techniques qu'il convient de résoudre pour obtenir un accroissement plus sensible de la production latino-américaine. Cette documentation pourrait être d'abord soumise pour examen à une réunion d'experts de pays de l'Amérique latine et d'autres régions. Les réunions de cette nature, telles que celle qui s'est tenue à Bogota en 1952 à propos de la sidérurgie, celle qui s'est tenue à Buenos-Aires en 1954, à propos de la pâte et du papier ou celle qu'on prépare actuellement au sujet des industries de transformation du fer et de l'acier et qui se tiendra à Sao-Paulo en 1956, présentent un grand intérêt, d'abord

pour les gouvernements des Etats membres de la Commission et, ensuite, pour l'industrie privée latino-américaine, qui souvent n'ont pas une vision d'ensemble des difficultés à surmonter et des possibilités d'expansion. Le problème du développement industriel en Amérique latine est de dimensions gigantesques et dépasse de loin la portée que peut avoir l'action de la Commission et des organismes qui collaborent avec elle. Dans la mesure du possible, on se prépare à l'étude d'autres industries d'importance fondamentale; on entreprend notamment des travaux analogues aux précédents en ce qui concerne l'industrie chimique latino-américaine. Quelques délégations ont déclaré souhaiter vivement qu'on se penche également sur les problèmes de l'industrialisation dans certaines branches qui intéressent particulièrement les pays que la situation des marchés ou la pénurie de certaines matières premières empêche de développer des industries de base ou des industries lourdes; ces délégations ont exprimé l'espoir que la Commission pourra, dans l'avenir, prêter plus d'attention aux problèmes de cette catégorie. Il a, d'autre part, été suggéré qu'à mesure que progressera la planification du développement et que les gouvernements s'attaqueront aux divers aspects particuliers du développement industriel, il sera de plus en plus indiqué de consacrer une attention croissante aux possibilités pratiques de spécialisation industrielle de chaque pays et, ce qui en découle nécessairement, aux moyens de rendre leurs économies complémentaires l'une de l'autre.

75. L'énergie et les transports sont indispensables, à l'époque actuelle, à un développement économique substantiel. Conscients de l'utilité qu'il y aurait à donner une place plus importante à ces problèmes dans l'ensemble des travaux de la Commission, les Etats membres ont décidé, depuis 1953, de demander au secrétariat de commencer certaines études fondamentales. A la présente session, le secrétariat a présenté un rapport préliminaire sur l'état actuel du développement et de l'utilisation de l'énergie en Amérique latine. La discussion a permis de conclure qu'il est nécessaire d'approfondir la question et de préparer une documentation qui permette aux gouvernements, en convoquant à cet effet une réunion de spécialistes, d'étudier les méthodes les meilleures pour stimuler le développement de l'énergie et coordonner, de la façon la plus efficace, l'utilisation des ressources énergétiques disponibles et potentielles en vue des besoins croissants qui se manifestent en Amérique latine. L'apparition d'une source nouvelle et impressionnante d'énergie, l'énergie nucléaire, la récente conférence des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la décision prise par les Etats participants de mettre à la disposition des autres pays leurs connaissances théoriques et pratiques sur la production et l'utilisation de ce type d'énergie, mettent en lumière un aspect du problème de l'énergie en Amérique latine, qui recèle des possibilités très importantes et dont il conviendra de tenir dûment compte dans les travaux futurs de la Commission.

76. A sa sixième session, la Commission s'est attachée aux problèmes du développement agricole, avec plus d'attention peut-être qu'au cours des sessions antérieures. Ainsi que l'ont signalé des études que le secrétariat a effectuées conjointement avec la FAO, le développement de l'activité agricole en Amérique latine a subi un certain retard et rencontre des obstacles qui ne peuvent être surmontés que si les Etats membres encouragent l'essor de l'agriculture dans le cadre de l'ensemble de leurs programmes de développement économique, et en tenant compte, en même temps, des ten-

dances mondiales de la production et de la consommation de certains produits. La discussion de ces problèmes aux séances du Comité de l'agriculture qui ont tenu lieu en même temps de réunion consultative régionale de la FAO, a mis en lumière l'importance essentielle qu'il y a à accroître les investissements dans l'agriculture, à étudier les aspects de la productivité du capital et de la main-d'œuvre sur lesquels l'action gouvernementale peut chercher à s'exercer, et à mettre en relief certains secteurs de développement sélectif, notamment l'élevage, base du progrès agricole de l'Amérique latine et auquel le secrétariat et la FAO devront consacrer une étude commune. La Commission a témoigné beaucoup d'intérêt pour le problème des marchés de certains produits de base, tels que le café, le sucre, le coton et le blé, qui sont affectés par le déséquilibre entre l'offre et la demande, par les variations des cours, ou par l'accumulation d'excédents qui, si leur écoulement ne se fait pas avec ordre et méthode, pourraient mettre gravement en péril les économies de l'Amérique latine. Ces problèmes ont une importance mondiale, mais la Commission a pu les éclairer en formulant des opinions de grande portée qui tiennent compte de l'intérêt général et de celui des autres régions. La Commission s'est attachée spécialement à l'étude des problèmes que pose la situation du café. Ces problèmes ont fait l'objet de discussions et de plusieurs propositions dans les conférences interaméricaines, ainsi que de négociations entre les gouvernements de l'Amérique latine et les associations de producteurs. En attendant de connaître le résultat de ces propositions qui tendent à étudier la possibilité d'adopter des méthodes de coopération internationale propres à stabiliser les cours du café à un niveau qui satisfasse aussi bien les producteurs que les consommateurs, la Commission a exprimé l'espoir que des résultats concrets seraient obtenus dans ce domaine.

77. On doit signaler, pour illustrer la phase d'action pratique dans laquelle la Commission est entrée, la discussion qui a porté sur les problèmes du commerce entre les pays de l'Amérique latine. La plupart des délégations ont émis l'avis que les études que le secrétariat a consacrées à cette question et qu'il a présentées lors de la cinquième session et à la session actuelle, ont déjà analysé suffisamment les obstacles qui entravent l'expansion du commerce entre les pays de l'Amérique latine pour qu'il soit possible de les examiner à l'échelon des gouvernements, en vue de tenter de trouver des solutions pratiques qui permettent de les surmonter. La Commission a jugé utile de créer un organisme intergouvernemental qui dépendrait d'elle, au sein duquel les gouvernements pourraient, avec l'assistance du secrétariat, étudier une série de questions précises relatives à la politique commerciale entre les pays de l'Amérique latine, à la compensation des paiements, aux transports maritimes et à d'autres sujets, qui pourraient ultérieurement faire l'objet d'une action commune. Ces travaux, qui seront menés à bien au Comité du commerce créé récemment, se poursuivront sans préjudice de l'expansion des échanges entre l'Amérique latine et le reste du monde.

78. La Commission a pris note des travaux du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale dont font partie les gouvernements du Costa-Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua. Ce comité a tenu deux réunions depuis la cinquième session de la Commission et il est entré maintenant dans sa quatrième année d'activité en tant qu'organisme dépendant de la Commission. Le Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale, mis

en œuvre par l'intermédiaire de ce Comité, a recueilli les éloges des délégations, non seulement pour ce qu'il représente par lui-même comme instrument d'une politique de coopération internationale dans le domaine du développement économique, mais aussi pour l'aide précieuse que lui ont fournie les organismes qui agissent dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies. Ces organismes, en liaison étroite avec le secrétariat, ont mis à la disposition des gouvernements de l'Amérique centrale des spécialistes chargés d'effectuer de concert l'étude de plusieurs projets visant l'industrie, les transports, les recherches et la formation.

79. A la présente session, la Commission a tenu compte tout particulièrement de l'importance que ses travaux ont prise dans l'ensemble des activités des Nations Unies. Elle reconnaît et apprécie hautement l'aide que lui ont fournie, à tout moment, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle est consciente des responsabilités qui lui incombent, non seulement sur le plan régional, mais encore dans le cadre plus large des problèmes économiques et sociaux de portée mondiale.

I. — TENDANCES ET PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE (COMITÉ I)¹⁴

a) *La situation économique en 1954 et au cours des premiers mois de 1955*

80. La situation économique et les tendances récentes du développement en Amérique latine ont été examinées dans l'*Étude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954* (E/CN.12/362/Rev.1) et dans l'"Examen de la situation économique en Amérique latine au cours des premiers mois de 1955", qui se trouve dans le numéro spécial de la *Revue de la Commission économique pour l'Amérique latine*. En général, on a adopté l'opinion exprimée dans l'*Étude*, suivant laquelle les facteurs négatifs qui ont exercé une action dans les économies de la région depuis 1952, persistent, en dépit d'une amélioration circonstancielle qui s'est produite l'année dernière dans les pays producteurs de café et de pétrole. En effet, sauf pour ces produits, les tendances défavorables des marchés internationaux de certains articles se reflètent dans la diminution du taux d'investissement et dans la diminution du revenu brut. Plus grave encore est le fait — indiqué à propos de nombreux pays et de l'ensemble de l'Amérique latine — que les augmentations du revenu se traduisent par une augmentation de la consommation plutôt que par un accroissement des investissements. Les délégations qui sont intervenues dans les débats ont fait part des événements les plus récents qui se sont produits dans leur pays, ainsi que des derniers renseignements statistiques disponibles, complétant ainsi dans de nombreux cas l'analyse de la situation qu'avait effectuée le secrétariat. On a reconnu que des chiffres sujets à rectifications apparaissent inévitablement dans les documents du secrétariat, car il est difficile de disposer à temps des statistiques nationales, ce qui oblige le secrétariat à faire des estimations qui suppléent à l'absence de renseignements officiels. Néanmoins, il est intéressant de souligner à cet égard que la plupart des délégations ont déclaré que, abstraction faite de quelques petites divergences, l'analyse de la situation économique des divers pays et de l'ensemble

¹⁴ Voir E/CN.12/AC.27/SR.1 à 5 et le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.27/3).

de la région correspondait à la réalité économique de l'Amérique latine au cours de la période étudiée.

81. Quelques délégations ont indiqué l'intérêt qu'il y a à compléter dans une nouvelle perspective les analyses présentées. Par exemple, une délégation a demandé que l'on étudie les effets des variations des termes de l'échange sur le revenu géographique du pays, ainsi qu'on le fait actuellement pour les effets sur le revenu national. Une autre délégation a demandé que les statistiques sur les investissements à court terme de l'Amérique latine à l'étranger soient complétées par des chiffres relatifs aux investissements de même nature effectués par les Etats-Unis en Amérique latine. Pour une troisième délégation, il convient d'étudier, en plus des produits qui le sont actuellement, quelques autres qui présentent de l'importance pour certains pays. Enfin, une autre délégation a estimé que l'on devrait accorder, dans les études, plus d'attention aux possibilités d'augmentation des exportations, c'est-à-dire du moins autant qu'on en attache actuellement au remplacement des importations.

82. Les délégations ont été unanimes à penser que pour faciliter l'élaboration des analyses du secrétariat, les gouvernements devraient désigner un service officiel chargé de fournir le plus rapidement possible au dit secrétariat les données et les renseignements requis. Ainsi le secrétariat serait tenu au courant de la façon la plus complète possible de l'évolution économique de chaque pays [résolution 79 (VI)].

b) *Les effets de l'inflation sur le développement économique*

83. On a examiné de façon spéciale l'influence de l'inflation sur le développement économique des pays latino-américains. En se fondant sur les chapitres pertinents de l'Etude sur la situation économique, on a exprimé diverses opinions quant aux causes qui, dans certains pays, ont donné naissance à un processus inflationniste, et quant aux effets de celui-ci sur les investissements, les niveaux de vie des groupes les plus nombreux de la population et le rythme du développement. Quelques délégations ont souligné qu'en dépit de l'existence de conséquences transitoires apparemment favorables, l'inflation avait des résultats préjudiciables; l'une d'entre elles a estimé qu'au nombre des éléments les plus significatifs apportés par les études du secrétariat figure le fait qu'on y insiste à maintes reprises sur les dangers que l'inflation présente pour le développement des économies latino-américaines.

c) *Le commerce et les paiements multilatéraux*

84. Quelques délégations ont été spécialement intéressées par les renseignements que l'on a donnés au sujet des négociations qui ont eu lieu récemment entre le Brésil, le Royaume-Uni, la République fédérale d'Allemagne et les Pays-Bas en vue de l'application, à leurs paiements, d'un régime de convertibilité multilatérale. En rappelant la résolution 47 (V) de la cinquième session de la Commission, une délégation a indiqué qu'il conviendrait que le secrétariat poursuive ses études sur les possibilités et les moyens d'effectuer des compensations multilatérales de paiements entre l'Amérique latine et l'Europe ainsi qu'entre les pays latino-américains eux-mêmes.

d) *Statistiques de l'emploi*

85. Quelques délégations ont signalé l'intérêt qu'il y aurait à ce que dans les études économiques futures on accorde l'attention voulue aux questions relatives au

niveau de l'emploi dans les divers pays. Après avoir reconnu que l'absence de statistiques dans ce domaine explique pourquoi les études du secrétariat n'ont traité qu'incidemment de ces phénomènes, le Comité a approuvé la résolution 80 (VI) par laquelle on recommande aux gouvernements d'établir ou d'étendre, en tenant compte des études entreprises par l'Organisation internationale du Travail et par d'autres institutions spécialisées, les services nécessaires à l'obtention de statistiques et d'informations systématiques et récentes sur l'emploi dans leur pays respectif.

II. — DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ASSISTANCE TECHNIQUE (COMITÉ II)¹⁵

a) *Planification du développement économique*

86. Le document relatif à la technique de planification (E/CN.12/363) a servi de base à une féconde discussion au cours de laquelle le secrétariat a eu l'occasion d'éclaircir certains points qui prêtaient à controverse et de définir avec une plus grande précision la portée de la technique d'analyse et de projections dans le cadre de la technique de planification.

87. On a discuté également quelques aspects techniques tels que, par exemple, l'utilisation du rapport production-capital comme élément de base pour les projections globales ou par branche d'activité et la possibilité d'élever le taux de l'épargne grâce à un afflux de capitaux étrangers.

88. On a souligné le caractère de neutralité de la technique de planification, dont l'objectif principal est de permettre aux gouvernements de créer des conditions propices à l'accélération du développement économique. Ce caractère de neutralité a également été mentionné à propos du problème que pose le choix entre l'augmentation des exportations et le remplacement des importations.

89. De nombreuses délégations ont reconnu la valeur et la portée pratique de l'application de la technique d'analyse et de projections à l'économie du Brésil (E/CN.12/364) et à celle de la Colombie (E/CN.12/365); quelques-unes d'entre elles ont déclaré que leur gouvernement verrait avec beaucoup d'intérêt le secrétariat entreprendre des études analogues pour leur pays.

90. L'intérêt des délégations s'est porté principalement sur les moyens d'exécution des programmes et sur les moyens de coordonner et de rendre complémentaires les activités des services chargés d'élaborer et de mettre en œuvre ces programmes. On a adopté à ce sujet la résolution 81 (VI).

b) *Assistance technique*

91. La question de l'assistance technique a donné lieu à un large débat au cours duquel quelques délégations ont exposé leur opinion sur la façon dont cette aide est fournie en Amérique latine.

92. A plusieurs reprises, on a appelé l'attention du Comité sur le fait qu'il est nécessaire de relier l'assistance technique aux programmes généraux de développement pour qu'elle soit pleinement efficace. A ce propos, on a souligné deux autres questions d'importance capitale, à savoir: la nécessité pour les pays de disposer d'organismes capables de coordonner dans leurs divers aspects l'assistance technique internationale et celle de caractère national, et l'intérêt qu'il y a

¹⁵ Voir E/CN.12/AC.28/SR.1 à 7 et le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.28/6).

à intensifier les efforts que déploie actuellement le secrétariat, avec l'aide de l'Administration de l'assistance technique, en vue de former des spécialistes en matière de développement et de planification du développement économique. On a adopté la résolution 85 (VI) qui porte sur ce point et sur d'autres questions.

c) *Investissements étrangers*

93. L'étude, présentée par le secrétariat (E/CN.12/360) et effectuée par le Département des affaires économiques et sociales, sur les dispositions légales et les conditions économiques et financières qui régissent les investissements de capitaux étrangers en Amérique latine, a donné lieu à un large débat. Les délégations de certains pays ont insisté sur la nécessité de créer de nouveaux organismes internationaux destinés à accroître les investissements de capitaux étrangers dans les pays sous-développés. On a fait remarquer que les études sur cette question doivent être mises à jour et poursuivies.

d) *Facteurs sociaux qui influent sur le développement économique*

94. Ainsi qu'on l'a signalé au cours des débats, il résulte nettement des études déjà effectuées (voir E/CN.12/374) qu'il existe des facteurs sociaux qui tendent à accélérer ou à ralentir le progrès économique et des facteurs économiques qui tendent à accélérer ou à ralentir le progrès social. Il importe donc que les organisations chargées d'orienter le développement économique encouragent et suivent attentivement l'étude de ces problèmes. Dans cet ordre d'idées, on a recommandé au secrétariat de poursuivre l'étude de ces questions, en accordant une attention particulière à leurs aspects pratiques [résolution 82 (VI)].

e) *Main-d'œuvre*

95. La Commission a adopté la résolution 83 (VI) par laquelle elle recommande au secrétariat de poursuivre les études entreprises au sujet de la main-d'œuvre en Amérique latine, en les reliant aux travaux d'ensemble sur l'analyse et les projections du développement économique.

f) *Intégration économique de l'Amérique centrale*

96. Au cours de la discussion sur cette question on a signalé les résultats concrets obtenus dans les derniers temps, tels que : l'adoption d'une nomenclature douanière uniforme pour l'Amérique centrale et du Manuel de codification correspondant, la création à San-José (Costa-Rica) de l'École supérieure d'administration publique, l'organisation de l'Institut centro-américain de recherches et de technologie industrielles, qui a son siège au Guatemala, et la conclusion d'un accord en vue de fixer l'emplacement d'une usine de pâte et de papier au Honduras.

97. Dans la résolution 84 (VI) adoptée par la Commission, on réaffirme le désir de voir le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale poursuivre ses travaux et on recommande au secrétariat de continuer à mener à bien les études et les travaux qu'exige la réalisation du Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale. A la demande d'une délégation, qui n'appartient pas à l'Amérique centrale, on a inclus dans la résolution une motion de félicitation aux gouvernements qui composent ce Comité pour la manière pratique et constructive dont ils ont effectué leurs travaux.

III. — COMMERCE INTERNATIONAL (COMITÉ III)¹⁶

1. *Principales questions soulevées au cours des débats*

98. A la sixième session, les débats consacrés à cette question ont porté principalement sur les problèmes que pose le commerce à l'intérieur de la région; ils se sont fondés surtout sur le document du secrétariat intitulé "Etude sur les échanges entre les pays de l'Amérique latine" (E/CN.12/369). Ce rapport contient une analyse des problèmes de la politique commerciale et des paiements, des caractéristiques et des perspectives de l'échange des produits entre les pays de la région, et des transports maritimes.

99. Deux thèmes principaux ont dominé la plus grande partie des débats. Tout d'abord, la conviction que l'examen théorique des problèmes du commerce entre les pays de l'Amérique latine que l'on trouve dans l'étude précitée et dans le rapport préliminaire présenté à la cinquième session de la Commission (E/CN.12/304), peut servir de base à des solutions pratiques de ces problèmes. Les délégations se sont particulièrement préoccupées du fait que les neuf dixièmes du commerce entre les pays méridionaux de la région, qui constitue la plus grande partie du commerce à l'intérieur de la région, s'effectuent en vertu d'accords bilatéraux prévoyant un système de comptes de compensation. De l'avis général, ce système commercial gêne le développement potentiel de relations commerciales dans la région et il faut coordonner plus efficacement les règlements et les méthodes du commerce. En particulier, on a estimé qu'il fallait trouver le moyen d'étendre aux produits de l'Amérique latine un régime douanier au moins aussi favorable que celui qui est accordé aux importations de pays extérieurs à la région, afin d'appliquer, le plus possible, la clause de la nation la plus favorisée aux échanges entre les républiques de la région.

100. On a également cité, au nombre des objectifs, une orientation de la politique commerciale dans le sens d'un élargissement des marchés des produits latino-américains, en vue d'assurer une utilisation plus économiques des ressources et d'aider à la solution des problèmes que pose l'exiguïté de nombreux marchés nationaux. Il semble qu'une première mesure à prendre dans ce sens serait la coordination des normes de classification applicables à ces produits et aux taux de change multiples, afin de faciliter l'utilisation triangulaire ou multilatérale des soldes bloqués.

101. Les défauts de l'organisation des transports maritimes entre les pays de la région semblent aussi aggraver considérablement les problèmes commerciaux. Il s'agit notamment de l'effet des taux de change sur les tarifs, de l'utilisation insuffisante, dans les transports de marchandises, de l'espace disponible à bord des navires en raison d'une tendance à favoriser certains pavillons et de l'absence de lignes directes de navigation entre pays, ce qui entraîne la nécessité de transbordements. En outre, la gestion et les méthodes de travail portuaires présentent des insuffisances telles que les dépenses dans les ports représentent parfois 50 pour 100 du fret, ce qui rend les produits latino-américains plus coûteux que ceux en provenance d'autres régions.

102. Au cours de ses discussions sur le commerce international, la Commission s'est attachée à l'étude d'une autre question importante, celle de la nécessité d'accroître les échanges mondiaux en général et de

¹⁶ Voir E/CN.12/AC.29/SR.1 à 7 et le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.29/6).

protéger intégralement les avantages que procurent les relations commerciales existantes ou habituelles avec des pays situés en dehors de l'Amérique latine. On a pensé que cet objectif n'était pas incompatible avec l'intensification et la coordination du commerce à l'intérieur de la région, mais qu'au contraire l'ensemble des échanges bénéficierait de la suppression d'un bilatéralisme inutile et d'autres barrières commerciales. A ce sujet, on a témoigné un intérêt particulier pour le rôle joué par le GATT et pour les amendements apportés récemment à l'Accord, amendements qui tiennent spécialement compte des problèmes auxquels doivent faire face les pays qui en sont encore aux premiers stades du développement économique.

103. La Commission a estimé que, en ce qui concerne l'élargissement des marchés des produits de l'Amérique latine, l'expérience acquise dans d'autres parties du monde, notamment la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, présente un intérêt spécial.

2. Résolutions adoptées

a) Intensification du commerce entre les pays de l'Amérique latine et création d'un comité du commerce [résolution 101 (VI)]

104. Cette résolution prévoit la création d'un comité du commerce composé des pays membres de la Commission et chargé d'élaborer des formules concrètes, qu'il harmonisera avec les obligations de caractère bilatéral ou multilatéral des gouvernements des Etats membres, pour rechercher, sans préjudice de l'expansion des échanges avec d'autres zones, la solution des problèmes pratiques qui paralysent les échanges entre les pays de l'Amérique latine et pour jeter les bases nécessaires en vue de faciliter les négociations commerciales. Le Comité devra tenir compte des problèmes posés par le document présenté par le secrétariat (E/CN.12/369) ainsi que des observations et des informations communiquées à ce sujet par les gouvernements des Etats membres et qui auront trait aux travaux du Comité; il fera, d'autre part, pleinement usage de la documentation pertinente due au CESIA ou à d'autres organisations internationales.

105. En outre, le Comité est prié de proposer des solutions aux problèmes particuliers des pays de la région n'ayant pas accès à la mer, ainsi que le mentionne le paragraphe 4 de la résolution 69 (V). Le Comité, après chacune de ses sessions, présentera à la Commission un rapport sur ses travaux; le secrétariat est chargé de communiquer ces rapports aux gouvernements des Etats membres dans le plus bref délai.

106. A chaque session, le Comité sera composé de représentants des gouvernements qui participeront à la session. Le secrétariat convoquera les sessions au lieu qui sera fixé à son initiative, sur l'avis préalable du pays qui servira de siège à la réunion. Il incombera aussi au secrétariat de fournir la documentation de base nécessaire pour chaque session. La première session se tiendra aussitôt que possible au Siège de la Commission, à Santiago (Chili); le secrétariat en établira l'ordre du jour provisoire en s'inspirant du texte de la résolution 101 (VI).

b) Autres résolutions

107. Dans la résolution 102 (VI), la Commission recommande que le secrétariat poursuive, en coordination avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, l'ana-

lyse des marchés des produits d'exportation essentiels pour l'Amérique latine qui se trouve dans l'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954* (E/CN.12/362/Rev.1) et dans le numéro spécial de la *Revue de la Commission économique pour l'Amérique latine*.

108. Dans la résolution 103 (VI), la Commission demande aux gouvernements latino-américains de communiquer au secrétariat des renseignements relatifs à leurs tarifs douaniers et aux réglementations connexes sur le commerce international. Ainsi, le secrétariat pourra commencer à centraliser ces renseignements afin de les mettre à la disposition des divers gouvernements, en tenant dûment compte des publications du Bureau international des tarifs douaniers de Bruxelles.

109. Dans la résolution 104 (VI), la Commission recommande aux gouvernements latino-américains, étant donné les conclusions de l'étude du secrétariat sur les transports maritimes dont il a été question plus haut, de demander une assistance technique pour la formation du personnel de gestion et d'exploitation des ports, compte tenu de l'action que mène à cette fin le Conseil économique et social interaméricain.

110. Dans la résolution 105 (VI), la Commission prend en considération la résolution 579 A et B (XX) du Conseil économique et social qui a trait aux consultations sur les échanges interrégionaux, et invite le Secrétariat à continuer à informer la Commission de l'évolution de la question et à communiquer au Secrétaire général, aux fins de transmission aux deux autres commissions régionales, le texte de la présente résolution.

IV. — PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE (COMITÉ IV)¹⁷

111. La Commission a consacré un large débat à la situation de l'agriculture en Amérique latine, soulignant notamment que l'accroissement de la production agricole est peu satisfaisant si on le compare à l'augmentation de la population, ce qui a entraîné une réduction des exportations agricoles par habitant et une hausse sensible des importations de produits des champs, bien que la région conserve toujours son importance en tant qu'exportatrice nette de ces produits et qu'elle soit encore loin d'une situation de déficit absolu.

112. En discutant les méthodes propres à remédier au caractère défavorable du développement de l'agriculture, la Commission a émis l'avis qu'il conviendrait de déployer des efforts en vue d'une meilleure utilisation des terres et que les principaux obstacles à un développement plus rapide sont le manque de capitaux et l'insuffisance de progrès technique [résolution 92 (VI)]. Outre l'utilisation insuffisante et inadéquate de terres et la faible productivité de la main-d'œuvre, il subsiste généralement des facteurs préjudiciables d'ordre structurel, parmi lesquels on a cité particulièrement le régime foncier.

113. En dehors des considérations d'ordre général, les débats du Comité ont porté successivement sur les six questions précises énumérées ci-après:

a) Le développement sélectif de l'agriculture et ses rapports avec le développement économique

114. En dépit de la nécessité de hâter sans tarder le développement agricole des pays latino-américains,

¹⁷ Voir E/CN.12/AC.30/SR.1 à 8 et le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.30/10).

la Commission a jugé qu'il ne serait pas bon de laisser se développer l'agriculture sans discrimination. Aussi a-t-elle déclaré qu'il fallait donner suite aux décisions concernant la politique agricole, en prenant en considération les éléments suivants : i) perspectives de la demande intérieure et nécessité d'élever les niveaux de consommation et de nutrition ; ii) perspectives internationales des produits, compte dûment tenu de la situation des excédents ; iii) tendance pour les Etats à se suffire à eux-mêmes et mesure dans laquelle cette solution est recommandable ; iv) nécessité d'augmenter les exportations agricoles afin d'importer les biens d'équipement nécessaires pour le développement économique.

115. Pour être appliqués comme il convient, ces critères essentiels exigent que les pays étendent leurs enquêtes en ce qui concerne les conditions écologiques et les possibilités d'améliorer l'utilisation de leurs propres ressources, et s'efforcent de connaître les tendances, les programmes et les réalisations agricoles d'autres pays. Toutes les délégations ont reconnu l'intérêt d'une étude de ce genre ainsi que la nécessité d'une aide technique en matière de planification agricole [résolution 88 (VI)].

116. Pendant les débats de la Commission, plusieurs délégués ont déclaré que : i) le principe de l'expansion sélective n'implique pas une restriction de la production exportable dans les pays où il n'existe pas d'excédents, mais il impose l'application d'une politique prudente, afin de ne pas contribuer à aggraver le problème [résolution 87 (VI)] ; ii) importe, dans les circonstances actuelles, de stimuler particulièrement les branches de la production qui permettent de satisfaire les besoins les plus pressants de la consommation et qui contribuent à élever les niveaux de la nutrition ; iii) à cette fin, il sera indispensable, notamment, de perfectionner les systèmes de distribution des produits agricoles.

117. Enfin, la Commission a accordé aussi de l'attention à la nécessité de stimuler les travaux de recherches agricoles et d'améliorer les services de formation et de vulgarisation agricoles, estimant qu'il s'agit là d'une base indispensable pour l'augmentation de la productivité dans l'agriculture et l'élevage de la région.

b) *Les excédents agricoles*

118. En étudiant la situation actuelle de l'agriculture latino-américaine, les délégations ont relevé la grande importance que le problème des excédents agricoles a pour de nombreux pays. On a estimé que l'accumulation d'excédents était due essentiellement à une production plus élevée dans certains pays, qui devait répondre aux besoins nés de la guerre et de l'après-guerre immédiat, et au fait que les accroissements de production qui ont été obtenus grâce à l'augmentation considérable de la productivité agricole dans divers pays, n'ont pas pu être consacrés à élever les niveaux de consommation insuffisants qui existent encore dans de nombreuses nations. La Commission a aussi étudié la possibilité d'utiliser les produits en excédent pour l'exécution des programmes spéciaux d'alimentation dont doivent bénéficier certains groupes sociaux économiquement faibles, et pour financer des projets de développement économique, en cherchant toujours à éviter de perturber le courant traditionnel des échanges.

119. Néanmoins, diverses délégations ont indiqué qu'elles étaient préoccupées, non seulement parce qu'elles estimaient que parfois l'exportation d'excé-

dents agricoles avait porté atteinte aux intérêts d'autres exportateurs, mais aussi par la possibilité que dans l'avenir ce même phénomène se reproduise. On a conclu que les pays qui possèdent des excédents devraient, lorsqu'ils définissent et adoptent leurs politiques de production agricole et de liquidation des excédents, tenir compte particulièrement des répercussions que ces politiques peuvent avoir sur le commerce des pays de l'hémisphère [résolution 95 (VI)].

c) *Situation du café*

120. Tenant compte du fait que le café joue un rôle important dans l'économie de 14 pays latino-américains, plusieurs délégations ont signalé qu'elles s'inquiétaient de l'éventualité d'une période prochaine de surproduction. Toutes les délégations ont reconnu que les fluctuations exagérées n'intéressent ni le producteur ni le consommateur et que les pays producteurs et consommateurs ont toutes les raisons d'étudier la possibilité d'unir leurs efforts pour éviter un tel danger [résolution 90 (VI)].

d) *Situation de l'élevage*

121. Quelques délégations ont manifesté une vive préoccupation devant la situation de l'élevage en Amérique latine. Cette situation est caractérisée par le rythme très lent de l'accroissement du cheptel, par le fait que la production de viande par habitant est descendue au-dessous du niveau d'avant-guerre et par la contraction encore plus accentuée du commerce extérieur de la viande. Ces facteurs ont provoqué une baisse de la qualité du régime alimentaire, bien que plusieurs pays de la région aient eu recours à des importations massives de produits laitiers et d'œufs, pour compenser en partie cet effet défavorable. Le débat auquel ont participé à ce sujet les diverses délégations a abouti à la conclusion qu'il convient d'effectuer une étude approfondie sur la question [Résolution 91 (VI)].

e) *Transformation industrielle des produits agricoles*

122. Un des moyens de stimuler effectivement le développement de certaines productions consiste à créer des possibilités d'utilisation des produits. Toutes les délégations ont reconnu que l'industrialisation favorise l'accroissement de la consommation et celui de la production, surtout quand elle contribue à fournir des produits terminaux de moindre prix. On a signalé que les producteurs agricoles de l'Amérique latine montrent de plus en plus qu'ils s'attachent à trouver une utilisation industrielle pour leurs produits, mais ils se heurtent habituellement au manque de connaissances et de capitaux. C'est pourquoi le Comité a estimé nécessaire d'effectuer des recherches et des études en vue de résoudre ce problème [Résolution 94 (VI)].

f) *Recherches dans le bassin de l'Amazone*

123. Les représentants des pays intéressés ont signalé l'importance que présente pour eux et pour l'ensemble de la région la mise en valeur des richesses considérables que recèle la région de l'Amazone, dont la superficie globale représente à peu près la moitié de l'Amérique du Sud et ont indiqué que l'immense étendue de ces régions requiert une action concertée et coordonnée de ces pays. La Commission a recommandé que le secrétariat de la CEPAL et de la FAO fassent, dans la mesure où cela sera possible, une étude préliminaire et qu'ils élaborent, en fonction de l'étude précédente, un programme de recherches ayant pour objet d'encourager l'exploitation et le développement des res-

sources de la région amazonienne [Résolution 93 (VI)].

124. A ce sujet, la Commission a pris note avec intérêt d'un télégramme que le Directeur général de l'UNESCO a adressé au secrétariat et dans lequel il offre l'entière coopération de cette institution pour la réalisation des études relatives aux ressources de la région amazonienne qui pourront être effectuées en exécution de cette résolution.

V. — PROBLÈMES DE L'ÉNERGIE ET DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL (COMITÉ V)¹⁸

1. Principales questions soulevées au cours des débats

125. Outre les chapitres concernant l'industrie et l'énergie qui se trouvent dans l'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954*, et dans les études générales sur le développement économique de pays déterminés, le secrétariat a présenté à la sixième session une série de documents sur des industries particulières, de même que sur divers problèmes liés à la question de l'énergie¹⁹. Ces documents, dont on décrit brièvement le contenu dans la première partie du présent rapport, ont servi de base aux délibérations de la Commission qui ont porté aussi sur quelques questions soulevées par les représentants eux-mêmes.

126. Les différentes délégations qui ont participé aux débats ont exprimé leur satisfaction pour les résultats préliminaires des enquêtes que le secrétariat poursuit en matière d'énergie; elles ont souhaité que ces études soient poursuivies, étendues et détaillées. On a reconnu les grandes difficultés qui se présentent en ce qui concerne l'obtention de renseignements statistiques adéquats, et on a offert de communiquer directement au secrétariat les renseignements supplémentaires disponibles dans les divers pays, tout en soulignant qu'il est important d'obtenir une amélioration dans ce domaine. Quelques-uns des participants ont complété les renseignements contenus dans les documents du secrétariat par une brève description des projets les plus importants en préparation ou en cours dans leurs pays. De même, diverses délégations ont fait connaître quelques données précieuses au sujet de l'organisation et du fonctionnement des principaux organismes qui existent dans leurs pays et qui sont liés d'une façon directe aux problèmes de l'énergie. A plusieurs reprises, on a insisté particulièrement sur les connaissances insuffisantes que l'on a des ressources énergétiques de l'Amérique latine et sur la nécessité de consacrer les plus grands efforts à obtenir un inventaire plus complet, notamment en ce qui concerne les ressources hydro-électriques économiquement utilisables. A l'insuffisance des disponibilités en énergie, il faut ajouter qu'il existe en Amérique latine un faible rendement dans leur utilisation; quelques délégations ont indiqué que cet état de choses est un facteur qui souligne combien il est important d'effectuer des enquêtes plus nombreuses sur cette question. De nombreux participants ont traité de l'énergie nucléaire et de l'importance que les récents progrès accomplis dans

¹⁸ Voir E/CN.12/AC.31/SR.1 à 6 et le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.31/7).

¹⁹ "Rapport préliminaire sur le développement de la production et de l'utilisation de l'énergie en Amérique latine. Ses possibilités et ses problèmes" (E/CN.12/373/Rev.1 et E/CN.12/384 et Add.1 et 2); "Industries de transformation du fer et de l'acier dans certains pays de l'Amérique latine" (E/CN.12/377); *Etude sur l'industrie sidérurgique en Amérique latine* (E/CN.12/293/Rev.1); *Perspectives de l'industrie du papier et de la cellulose* (E/CN.12/370).

ce domaine peuvent avoir pour l'avenir de l'Amérique latine. L'accord s'est manifesté sur l'intérêt qu'il y a à ce que les pays latino-américains suivent avec la plus grande attention ces progrès, mais il a été indiqué que cela ne pourrait justifier que l'on se préoccupe moins des autres sources d'énergie.

127. Lors de l'examen du point relatif à l'industrie sidérurgique et aux industries de transformation du fer et de l'acier, quelques délégations ont déclaré que les résultats des premières enquêtes du secrétariat en cette matière et la contribution précieuse apportée par la réunion d'experts CEPAL/AAT qui s'est tenue à Bogota en 1952, avaient beaucoup aidé à s'orienter vers une solution des problèmes concrets des pays de ces délégations. A diverses reprises, en outre, on s'est montré satisfait de l'enquête sur les industries de transformation du fer et de l'acier dans des pays choisis de l'Amérique latine et on a souhaité que des études similaires soient entreprises pour d'autres pays. La Commission a également accueilli avec satisfaction les progrès réalisés par le secrétariat dans la préparation de la réunion d'experts qui doit être organisée avec la collaboration de l'AAT à Sao-Paulo du 4 au 16 juin 1956. Quelques délégations ont fourni quelques renseignements supplémentaires sur des plans de grand intérêt dont leurs pays entreprennent l'exécution dans le domaine des industries mécaniques et métallurgiques. On a également mentionné l'importance que la réunion d'experts de Sao-Paulo et la convocation ultérieure d'un Comité d'experts pourraient avoir, en contribuant à réaliser des progrès effectifs vers la solution de problèmes tels que celui des spécifications et des classifications par types des matières premières et des produits de fer et d'acier.

128. Diverses délégations ont loué le rapport du secrétariat qui expose les conclusions tirées de la réunion d'experts en matière d'industries du papier et de la cellulose, réunion qui s'est tenue à Buenos-Aires en octobre et novembre 1954 et à l'organisation de laquelle ont collaboré la FAO, l'AAT et le Gouvernement argentin. On a donné quelques renseignements supplémentaires à ce sujet et on a attiré l'attention sur la nécessité qui existe d'accorder, dans le développement de plans éventuels d'exploitation des bois tropicaux, la plus grande attention aux problèmes de conservation des bois; en effet, il ne semble pas que l'on ait accumulé une expérience suffisante dans ce domaine.

129. En plus de l'examen des documents présentés par le secrétariat, on s'est occupé de l'importance qu'il convient d'accorder, dans le cadre du développement économique de l'Amérique latine, aux problèmes de la productivité ainsi qu'aux problèmes d'organisation et d'administration des entreprises; en effet, on peut assurer de cette façon une meilleure utilisation des ressources de toute nature et asseoir sur des bases solides le développement futur.

2. Résolutions adoptées

130. La Commission a approuvé à l'unanimité six projets de résolution relatifs à l'énergie et au développement industriel:

a) Industries du fer et de l'acier [résolution 96 (VI)]

131. Dans cette résolution la Commission exprime la satisfaction avec laquelle a été accueilli le rapport du secrétariat sur les industries de transformation du fer et de l'acier, et recommande au secrétariat d'étendre des études analogues aux autres pays latino-américains

intéressés; elle lui recommande aussi de continuer en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organismes intéressés, à préparer la réunion du groupe d'experts de Sao-Paulo et de convoquer, en collaboration avec les gouvernements, l'Administration de l'assistance technique et d'autres organismes, le comité d'experts prévu par la résolution 57 (V).

b) *Industries chimiques [résolution 97 (VI)]*

132. Cette résolution recommande au secrétariat de poursuivre les études entreprises à ce sujet et de les étendre au plus grand nombre possible de pays. Elle prévoit en outre que, dès que l'état des travaux le permettra, le secrétariat devra convoquer une réunion d'experts de l'industrie chimique, avec la collaboration de l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées intéressées.

c) *Productivité [résolution 86 (VI)]*

133. Tenant compte de l'inquiétude exprimée à ce sujet, la Commission recommande au secrétariat d'entreprendre, au moment qu'il jugera opportun, une enquête préliminaire. En outre, la Commission demande au secrétariat d'accorder, dans les études qu'il consacrera à l'avenir à des industries données, une attention particulière aux problèmes de la productivité et aux méthodes à recommander pour la développer. Enfin, la Commission prévoit la possibilité de soumettre les résultats de l'enquête précitée à des réunions d'experts en la matière, en collaboration avec d'autres organismes nationaux et internationaux.

d) *Industrie du papier et de la cellulose [résolution 87 (VI)]*

134. En témoignage de l'intérêt manifesté par les diverses délégations au cours des discussions de la Commission en ce qui concerne la réunion d'experts des industries du papier et de la cellulose qui s'est tenue en 1954 et la constitution par le secrétariat d'un groupe mixte de spécialistes de l'économie, de la construction et de l'exploitation de fabriques de papier et de cellulose, ainsi que de la sylviculture, la Commission prend acte avec satisfaction du rapport sur la réunion d'experts et de la création du groupe de spécialistes précité.

e) *Energie nucléaire [résolution 100 (VI)]*

135. La Commission prend acte dans cette résolution des renseignements communiqués par le secrétariat et adresse certaines suggestions aux gouvernements et des recommandations au secrétariat. Elle suggère aux gouvernements des pays latino-américains de faire usage, individuellement ou collectivement, des facilités qu'ils peuvent obtenir par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies ou par d'autres moyens, en vue surtout de spécialiser le plus grand nombre possible de techniciens dans les diverses branches d'activité relatives à l'énergie nucléaire. Pour sa part, le secrétariat est invité à étudier les problèmes économiques posés par le développement de l'énergie nucléaire, ainsi que les possibilités d'application de cette énergie, et à tenir la Commission au courant des progrès réalisés dans ce domaine.

f) *Energie et ressources hydrauliques [résolution 99 (VI)]*

136. Tenant compte des conclusions essentielles du rapport préliminaire préparé par le secrétariat sur

cette question et des opinions exprimées par plusieurs délégations, la Commission prend acte avec satisfaction du rapport et des autres travaux relatifs à ce sujet. Elle formule, à l'adresse des gouvernements, une série de recommandations visant les renseignements statistiques et l'uniformité des nomenclatures et la nécessité, lorsqu'ils demandent une assistance technique, de donner dans la mesure du possible une priorité suffisante aux projets relatifs à l'énergie. Enfin, on a recommandé que le secrétariat, dans la limite de ses moyens et en s'assurant les concours nécessaires, poursuive l'étude des sources traditionnelles et nouvelles d'énergie, de leurs disponibilités actuelles et futures et de leur utilisation; qu'il recherche les causes du rendement insuffisant des sources d'énergie en Amérique latine; qu'il collabore avec les gouvernements à l'élaboration d'une nomenclature et d'un système de statistiques uniformes; qu'il les aide, à leur demande, à déterminer les facteurs économiques qui entrent en jeu et à coordonner les programmes de développement de l'énergie; qu'il se maintienne en liaison avec les organismes, les institutions et les spécialistes qui se consacrent au développement et à l'utilisation de l'énergie, en les réunissant, s'il y a lieu, pour atteindre les buts de la résolution; et, finalement, qu'il fasse un examen préalable de la situation en Amérique latine en ce qui concerne les ressources hydrauliques.

VI. — COORDINATION AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL INTERAMÉRICAIN, PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITÉ POUR 1955-1956 ET QUESTIONS DIVERSES (COMITÉ VI)²⁰

137. La Commission a pris acte avec satisfaction de la déclaration commune des secrétariats de la Commission économique pour l'Amérique latine et du Conseil économique et social interaméricain après les réunions qui se sont tenues à Washington du 8 au 10 août 1955 et au cours desquelles on a étudié le travail des deux organisations en vue d'assurer la coordination de leurs activités. La Commission a exprimé sa satisfaction pour la façon dont les secrétariats ont coordonné leurs activités, évitant tout chevauchement inutile des efforts.

138. Dans les résolutions 106 (VI) et 107 (VI) approuvées à ce sujet, on a fait mention expresse des conditions satisfaisantes dans lesquelles la coordination des tâches entre les deux organismes a pu être réalisée et, afin d'assurer le maximum de coordination à l'échelon des gouvernements, on a prié le secrétariat de préparer un recueil systématique des résolutions de la Commission pour communiquer aux gouvernements, aussi bien lors des réunions de la Commission que lors de celles du Conseil économique et social interaméricain, les informations nécessaires sur les questions en discussion. En outre, la Commission a appelé l'attention des gouvernements des Etats membres du continent américain sur l'intérêt qu'il y a à ce que leurs représentants au CESIA fassent partie, dans la mesure du possible, de leurs délégations aux sessions de la CEPAL.

139. La Commission a discuté longuement le programme de travail et l'ordre de priorité et quelques délégations ont présenté des observations sur le degré de priorité accordé à quelques projets — observations dont le secrétariat a pris bonne note; ces délégations ont estimé, en outre, que la description de certains

²⁰ Voir E/CN.12/AC.32/SR.1 et 2 et le rapport du Rapporteur (E/CN.12/AC.32/4).

travaux ne correspondait pas exactement au texte des résolutions approuvées. Il a été décidé en conséquence de faire figurer au début de la liste annotée de projets le texte qui s'y trouve actuellement²¹.

140. Sur la demande d'une des délégations, la Commission a décidé de recommander aux gouvernements de faciliter et d'encourager par tous les moyens en leur pouvoir la diffusion de renseignements sur les travaux de la CEPAL de manière qu'un plus grand

nombre de personnes les connaissent et en tirent profit, non pas seulement dans certains milieux spécialisés, mais dans tous les secteurs de l'opinion publique [résolution 108 (VI)].

141. Au cours de ses travaux à la sixième session, la Commission a pris note des résolutions pertinentes que le Conseil économique et social a adoptées depuis la cinquième session de la Commission et dont la liste figure dans le document E/CN.12/380.

Quatrième partie

RESOLUTIONS ADOPTÉES A LA SIXIÈME SESSION

142. A sa sixième session la Commission a adopté les résolutions suivantes:

- 79 (VI) Les tendances et les perspectives de l'économie;
- 80 (VI) Informations relatives à l'emploi;
- 81 (VI) Planification du développement économique;
- 82 (VI) Facteurs sociaux qui influent sur le développement économique;
- 83 (VI) Main-d'œuvre;
- 84 (VI) Intégration économique de l'Amérique centrale;
- 85 (VI) Assistance technique;
- 86 (VI) Productivité;
- 87 (VI) La sélection et la productivité des activités agricoles;
- 88 (VI) Coordination des programmes de développement agricole;
- 89 (VI) Planification du développement agricole;
- 90 (VI) Etude sur les questions relatives au café;
- 91 (VI) Développement de l'élevage;
- 92 (VI) Investissements dans l'agriculture;
- 93 (VI) Recherches dans le bassin de l'Amazone;
- 94 (VI) Transformation industrielle des produits agricoles;
- 95 (VI) Excédents agricoles;
- 96 (VI) Industries du fer et de l'acier;
- 97 (VI) Industrie chimique;
- 98 (VI) Industrie du papier et de la cellulose;
- 99 (VI) Energie et ressources hydrauliques;
- 100 (VI) Energie nucléaire;
- 101 (VI) Intensification du commerce entre les pays de l'Amérique latine et création d'un comité du commerce;
- 102 (VI) Analyse du marché des produits de base;
- 103 (VI) Recueil de renseignements sur les tarifs et les règlements douaniers;
- 104 (VI) Formation de personnel pour le service des ports;
- 105 (VI) Consultations sur les échanges interrégionaux;
- 106 (VI) Coordination entre la Commission économique pour l'Amérique latine et le Conseil économique et social interaméricain;
- 107 (VI) Coordination entre les secrétariats de la Commission économique pour l'Amérique latine et du Conseil économique et social interaméricain;

108 (VI) Diffusion de renseignements concernant l'action de la Commission économique pour l'Amérique latine;

109 (VI) Lieu et date de la septième session;

Projet de résolution présenté au Conseil économique et social.

143. Voici le texte de ces résolutions:

LES TENDANCES ET LES PERSPECTIVES DE L'ÉCONOMIE

Résolution 79 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/388)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Prenant acte avec satisfaction de l'Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954 (E/CN.12/362/Rev.1) et de l'examen de la situation économique de l'Amérique latine au cours des premiers mois de 1955 qui figure dans le numéro spécial de la Revue de la Commission économique pour l'Amérique latine, documents présentés par le secrétariat,

Tenant compte de la résolution 44 (V), dans laquelle il est recommandé aux gouvernements de fournir au secrétariat, par l'intermédiaire de leurs services compétents, les renseignements statistiques disponibles dont il a besoin pour préparer l'Etude sur la situation économique,

Recommande aux gouvernements des Etats membres

a) De désigner le bureau ou le service chargé de centraliser et de fournir les renseignements nécessaires de telle sorte qu'en préparant les études annuelles sur la situation économique et d'autres rapports, le secrétariat puisse utiliser les données les plus récentes et les plus complètes possibles;

b) De s'efforcer, conformément aux normes recommandées par la Commission de statistique de l'Organisation des Nations Unies et par les Conférences interaméricaines de statistique, et en vue de faciliter la comparaison de ces données, d'uniformiser les méthodes d'élaboration et de présentation des statistiques économiques, en particulier de celles qui ont trait à la comptabilité nationale.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Résolution 80 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/389)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que les problèmes relatifs à l'emploi dans les pays de l'Amérique latine n'ont pas été suffisamment étudiés et qu'ils constituent un élément fondamental pour orienter la politique économique que les gouver-

²¹ Voir p. 33.

nements suivent dans leurs plans de développement économique,

Recommande aux gouvernements des pays latino-américains d'établir ou d'étendre, en tenant compte des études entreprises par l'Organisation internationale du Travail et par d'autres institutions spécialisées, les services nécessaires à l'obtention de statistiques et d'informations systématiques et récentes sur l'emploi dans leur pays respectif, que le secrétariat puisse faire figurer dans ses études périodiques sur la situation économique de l'Amérique latine.

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution 81 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/390)

La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:

a) Que les gouvernements latino-américains s'efforcent d'accélérer le rythme du développement des économies de la région,

b) Que les divers éléments du problème du développement — tels que la meilleure utilisation des facteurs de production, la suppression des goulots d'étranglement dans les secteurs de base, l'élévation du taux de l'épargne, l'emploi des capitaux étrangers, etc. — doivent être examinés ensemble et en fonction des objectifs généraux de la politique du développement,

c) Que les études d'ensemble sur les économies nationales, qui reposent sur l'emploi de méthodes de planification appropriées, constituent un point de départ pour l'élaboration de programmes intégrés de développement économique,

d) Qu'il est nécessaire de poursuivre l'étude des facteurs structurels qui conditionnent les possibilités de développement des économies latino-américaines et, en outre, d'analyser les moyens de coordonner et de rendre complémentaires le développement de celles-ci en tenant compte des facteurs structurels propres à des groupes de pays dans un cadre régional,

e) Que les moyens employés pour mettre un programme à exécution, tels que politique monétaire, fiscale, commerciale et des changes, formation de personnel spécialisé à tous les échelons, enquêtes scientifiques et technologiques et autres moyens complémentaires, doivent faire l'objet d'études approfondies et être coordonnées de façon efficace,

f) Que le budget public doit être employé effectivement en vue de l'exécution des programmes de développement économique et social,

g) Que la planification efficace du développement exige qu'on coordonne et, s'il y a lieu, qu'on adapte les uns aux autres les services administratifs existants, tant en ce qui concerne leurs attributions en matière d'élaboration de la politique à suivre et de mise au point des programmes, qu'en ce qui concerne les fonctions qui leur incombent et les moyens dont ils disposent pour faire exécuter les programmes, veiller à leur réalisation et les modifier s'il y a lieu,

h) Qu'il faut tenir compte de l'expérience acquise, dans la région et hors de la région, en ce qui concerne l'élaboration et l'application de programmes de développement,

Décide:

1. De prendre acte avec satisfaction des progrès accomplis grâce aux études que le secrétariat a présentées au sujet de la technique d'analyse et de planifi-

cation du développement économique et de l'application de cette technique aux économies du Brésil et de la Colombie (E/CN.12/363, 364 et 365);

2. De rappeler aux gouvernements les termes de la recommandation qui figure dans la résolution 48 (V) et qui concernent l'intérêt qu'ils ont à employer la technique de planification pour l'élaboration de leurs politiques de développement;

3. De recommander au secrétariat:

a) De tenir compte dans ses études spéciales sur les différentes branches de l'activité économique, en particulier dans celles qui ont trait à la productivité industrielle et agricole, de l'intérêt qu'il y a à les réaliser en fonction de l'établissement de programmes généraux de développement;

b) De poursuivre ses recherches principalement en ce qui concerne les moyens monétaires et fiscaux, le régime des changes et le système commercial nécessaires à l'exécution des programmes de développement;

c) D'inclure, dans les recherches en question, les moyens techniques permettant une meilleure affectation des ressources budgétaires à l'exécution des programmes de développement;

d) De continuer l'étude des facteurs structurels de l'économie des pays latino-américains et l'analyse des aspects connexes et complémentaires du développement économique, en tenant compte des facteurs structurels propres à des groupes de pays dans un cadre régional;

e) D'entreprendre, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique, une étude sur la structure et le fonctionnement des organismes actuellement chargés en Amérique latine d'élaborer et d'appliquer les programmes de développement économique, sans omettre notamment les organismes publics et privés directement intéressés à l'exécution des programmes en question, et d'examiner les besoins et les méthodes de coordination entre les services de planification et les organismes précités, tout en tenant compte de l'expérience acquise à cet égard par les pays appartenant ou non à la région;

f) De présenter un rapport sur les travaux recommandés dans les alinéas ci-dessus.

FACTEURS SOCIAUX QUI INFLUENT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Résolution 82 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/391)

La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:

a) Que les gouvernements membres ont pour préoccupation essentielle d'améliorer la condition humaine ainsi que le niveau de vie et le bien-être des peuples du continent américain,

b) Que l'expérience montre qu'il existe des facteurs sociaux qui tendent à accélérer ou à ralentir le progrès économique et, inversement, des facteurs économiques qui tendent à ralentir ou à accélérer le progrès social, et que ces problèmes sont d'une importance fondamentale pour la détermination d'une politique intégrée et équilibrée de développement économique et social,

c) Qu'il existe une étroite interdépendance entre le progrès économique et le bien-être social d'une nation,

d) Que, malgré les travaux effectués par des organismes nationaux et internationaux, il subsiste encore, en Amérique latine, de nombreux phénomènes sociaux

dont les rapports avec le développement économique doivent être examinés car la situation sociale présente des aspects particuliers exigeant des études spéciales,

e) Que, par sa résolution 155 G (VII), le Conseil économique et social a reconnu que les problèmes économiques dont les commissions économiques régionales sont saisies peuvent présenter des aspects sociaux d'un grand intérêt,

Prenant acte avec satisfaction:

a) Du "Rapport préliminaire sur les conditions sociales du développement économique" (E/CN.12/374) présenté par le secrétariat,

b) De la déclaration par laquelle le secrétariat général a fait connaître, au cours de la présente session, son intention d'adjoindre au secrétariat de la Commission des spécialistes en matière sociale,

Recommande:

1. Aux gouvernements latino-américains qu'en étudiant et en mettant au point leurs plans de développement économique ou de politique sociale, ils tiennent compte de l'interdépendance qui existe entre les facteurs économiques et les facteurs sociaux, et qu'ils encouragent les études qui ont pour objet d'analyser et de définir cette influence réciproque;

2. Au secrétariat, de poursuivre l'étude de ces questions, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées intéressées et le Conseil économique et social interaméricain; d'accorder au cours de cette étude une attention particulière aux aspects qui peuvent avoir une importance pratique; d'assurer des échanges de renseignements et, dans la mesure du possible, la coordination entre les organismes intéressés par ces problèmes.

MAIN-D'ŒUVRE

Résolution 83 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/392)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Prenant acte avec satisfaction du "Rapport préliminaire concernant l'étude sur la main-d'œuvre" (E/CN.12/375) présenté par le secrétariat;

Considérant:

a) Que la connaissance des problèmes démographiques et les analyses relatives à l'état présent de la main-d'œuvre ainsi qu'à ses perspectives d'évolution constituent, comme il ressort de nombreuses études dues au secrétariat, des facteurs essentiels pour l'étude de la situation économique et l'élaboration de programmes de développement,

b) Que les études de ce genre auront d'autant plus d'utilité qu'elles seront étroitement liées aux travaux concernant les problèmes du développement économique dans des zones ou des pays déterminés et, en particulier, aux analyses et prévisions faites en vue de la planification,

Recommande au secrétariat de poursuivre, en accord avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies et avec la collaboration des institutions spécialisées qui s'intéressent à cette matière, les travaux entrepris au sujet de la main-d'œuvre dans l'Amérique latine, et, en particulier, de relier ces études aux analyses et prévisions du secrétariat sur le développement économique.

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

Résolution 84 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/393)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant qu'en vertu de la résolution 9 (VI), le Comité pour la coopération économique en Amérique centrale a présenté un rapport concernant les travaux qu'il a effectués entre la deuxième réunion tenue à San-José (Costa-Rica), en octobre 1953, et la réunion extraordinaire tenue à San-Salvador (Salvador), en mai 1955, et contenant les résolutions adoptées au cours de cette dernière,

Considérant que le programme d'intégration progressive et graduelle des économies de l'Amérique centrale a bénéficié de l'appui constant du Programme élargi d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, fourni conformément aux demandes présentées au Bureau de l'assistance technique par les Gouvernements du Costa-Rica, du Salvador, du Guatemala, du Honduras et du Nicaragua,

Reconnaissant que la réalisation de ce programme contribue à coordonner le développement économique de l'Amérique centrale, à élargir le marché de la région et à renforcer les bases nécessaires à l'accroissement du revenu et à l'élévation du niveau de vie,

Prend acte avec satisfaction:

1) Du rapport présenté par le Comité de coopération économique pour l'Amérique centrale (E/CN.12/366) et félicite le comité et les gouvernements qui en font partie de la manière pratique et constructive dont ils ont effectué leurs travaux, donnant ainsi la preuve que les efforts d'un groupe de gouvernements latino-américains et les moyens techniques du Secrétariat des Nations Unies ainsi que des autres institutions internationales qui prêtent leur collaboration, se sont heureusement conjugués et répondent de façon concrète aux aspirations des pays et aux buts des institutions internationales;

2) De l'appui donné aux travaux de ce comité dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique, en particulier par l'Administration de l'assistance technique, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, ainsi que de la coopération des organismes dépendant de l'Organisation des Etats américains;

Réaffirme son désir de voir le Comité pour la coopération économique en Amérique centrale poursuivre ses travaux en vue de faciliter l'intégration économique de l'Amérique centrale;

Recommande au secrétariat de continuer jusqu'à leur terme les études et les travaux qu'exige la réalisation de ce programme.

ASSISTANCE TECHNIQUE

Résolution 85 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/394)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant:

a) Que le Programme élargi d'assistance technique des Nations Unies s'est développé avec succès depuis cinq années et qu'il a donné des résultats appréciables dans les pays d'Amérique latine,

b) Que la situation mondiale actuelle offre des perspectives favorables à la continuation et au développement ultérieur de ce programme,

c) Que les pays latino-américains, grâce à l'expérience qu'ils ont acquise dans l'utilisation des services d'assistance technique, sont convaincus que lesdits programmes doivent être plus étroitement liés à leurs plans de développement économique et social,

d) Que l'expérience de l'Amérique latine montre aussi que les projets d'assistance technique de caractère régional ont permis d'atteindre des objectifs importants grâce aux efforts conjoints des gouvernements et des organismes qui participent à des activités de caractère multinational,

e) Que cette même expérience indique aussi qu'il faut étudier la possibilité de répondre dans une mesure plus large aux besoins d'assistance technique qui résultent du processus de développement des pays latino-américains et de donner une plus grande souplesse au système d'allocation et d'emploi des ressources d'assistance technique,

Décide:

1. De prendre note avec satisfaction:

a) Des rapports présentés par le secrétariat du Bureau de l'assistance technique et par l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies sur les activités que ces organismes déploient en Amérique latine (E/CN.12/371, 372 et 372/Add.1);

b) Du rapport sur le programme de formation en matière de développement économique exécuté de concert par le secrétariat de la CEPAL et de l'Administration de l'assistance technique (E/CN.12/376);

c) De l'appui donné par le Programme élargi de l'assistance technique i) au projet d'intégration économique de l'Amérique centrale que patronne le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale de la CEPAL; ii) à l'étude sur l'industrie du papier et de la cellulose effectuée de concert par la CEPAL, la FAO, l'AAT et la commission d'experts correspondante; iii) à la préparation de l'étude sur l'industrie de transformation du fer et de l'acier, menée conjointement par la CEPAL, l'AAT et la commission d'experts correspondante;

2. De réaffirmer l'intérêt qu'elle porte aux activités des organismes qui participent au Programme élargi d'assistance technique et d'exprimer sa satisfaction pour les efforts qu'ils ont déployés en vue de répondre d'une manière de plus en plus efficace aux demandes des gouvernements;

3. De recommander au secrétariat et aux autorités compétentes de l'assistance technique qu'ils prennent les mesures nécessaires pour étendre à chaque pays, au moyen de cycles d'études, d'une littérature spécialisée et de cours spéciaux, le bénéfice de l'enseignement dispensé au titre du programme de formation en matière de développement économique mentionné au paragraphe 1, b, ci-dessus, en utilisant à cette fin, toutes les fois que cela sera possible, les personnes qui ont reçu cet enseignement;

4. De recommander aux gouvernements latino-américains de tenir compte, lors de l'élaboration de leurs programmes d'assistance technique, des conclusions qui découlent des analyses et prévisions sur le développement économique qui ont été ou seront faites par les organismes de planification économique des pays eux-même ou par le secrétariat de la CEPAL;

5. De recommander aux organismes qui participent au Programme élargi d'assistance technique de tenir

également compte de ces conclusions lorsqu'ils discutent les programmes nationaux d'assistance technique que les pays latino-américains présentent;

6. De recommander aux gouvernements latino-américains de tenir compte de la résolution 542 (XVIII) du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et de leur suggérer que, pour l'élaboration de leurs programmes nationaux et afin d'intensifier le recours à l'assistance technique nationale et internationale et de coordonner les demandes y relatives, ils considèrent, suivant leur situation particulière, la possibilité de créer, au cas où ils ne l'auraient pas fait encore, un organisme spécialisé ou un service national d'assistance technique qui ait, parmi ses objectifs, les suivants:

a) D'intégrer l'assistance technique sur le plan national en fonction des objectifs du développement économique et social du pays;

b) De fixer le nombre et la catégorie d'experts, de même que les autres formes d'assistance technique, que requiert un plan général ou spécial de développement économique et social pour être élaboré et exécuté intégralement;

c) D'évaluer les moyens techniques nationaux qui pourraient s'employer au développement économique d'autres pays de la région.

7. De recommander aux gouvernements des pays membres qu'ils s'efforcent de se conformer à la résolution 584, B, III (XX) du Conseil économique et social qui prie instamment les Etats qui participent au Programme élargi de continuer à donner, aussi bien financièrement que par d'autres moyens, un appui de plus en plus large au programme;

8. De prier les autorités compétentes du Programme élargi d'assistance technique:

a) De tenir compte des projets d'assistance technique de caractère continu dont les pays demandent l'inclusion dans le cadre des plans généraux de développement économique, conformément au système établi pour l'élaboration des programmes nationaux d'assistance technique;

b) De tenir compte également des projets régionaux de caractère continu qui sont d'une importance fondamentale pour l'ensemble des pays de l'Amérique latine ou pour des groupes déterminés de pays;

c) De tenir dûment compte des types de projets mentionnés aux paragraphes a et b ci-dessus lors de la répartition des fonds du Programme élargi;

d) D'étudier la possibilité de répondre dans une mesure plus large aux besoins d'assistance technique qui résultent du processus de développement des pays latino-américains et de donner une plus grande souplesse au système d'allocations et d'emploi des ressources d'assistance technique.

PRODUCTIVITÉ

*Résolution 86 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/395)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Prenant en considération les résolutions 416 E (XIV)
et 560 (XVIII) du Conseil économique et social,*

Considérant:

a) Qu'il est nécessaire, dans les pays latino-américains, de réduire le plus possible le gaspillage des ressources de toute nature et d'asseoir ainsi sur des

fondements plus solides le développement futur de la région,

b) Qu'il faut, néanmoins, tout en progressant vers ce but, défendre les niveaux de l'emploi et des salaires, ainsi que les conditions de vie et de travail dans lesdits pays,

Recommande au secrétariat:

1. D'entreprendre, au moment qu'il jugera opportun, une enquête préliminaire au cours de laquelle il étudiera sous l'angle pratique les divers facteurs d'ordre technique, économique et social qui influent sur la productivité dans l'économie de l'Amérique latine;

2. De chercher, en menant cette enquête, à dégager des conclusions qui puissent servir de guide pour le choix des branches de l'activité économique auxquelles, en raison de leur importance pour le développement économique général, on devra donner la préférence lors de la mise en œuvre de mesures visant à l'accroissement de la productivité;

3. D'accorder, dans les études qu'il consacrera à l'avenir à des industries données, une attention particulière aux problèmes de la productivité et aux méthodes à recommander pour la développer grâce à l'action conjuguée de l'Etat, des entrepreneurs et des travailleurs;

4. De soumettre, en collaboration avec d'autres organismes nationaux et internationaux, les résultats de son enquête préliminaire à des réunions d'experts en la matière, en vue d'une action sur les plans national et international.

SÉLECTION ET PRODUCTIVITÉ DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Résolution 87 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/396)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) Que l'accroissement de la production agricole des pays latino-américains est une des conditions essentielles de développement économique,

b) Que les conclusions de l'étude commune à la CEPAL et à la FAO ont montré la nécessité d'un choix dans le développement des activités agricoles en Amérique latine, et exprimant en même temps sa satisfaction que ces deux organismes aient collaboré dans ce genre d'étude,

c) Que l'extension de ces études permettrait de compléter les données pouvant servir à une planification efficace du développement agricole,

d) Que, pour réaliser cette planification, il est indispensable de connaître les données fondamentales permettant de conduire à des conclusions sur les problèmes de productivité de la main-d'œuvre et de rentabilité des investissements dans l'agriculture, les conditions écologiques de chaque pays et tous autres facteurs,

e) Que la productivité de la main-d'œuvre est étroitement liée à la densité démographique,

Recommande:

1. Que la FAO et le secrétariat de la CEPAL poursuivent et étendent en commun leurs études sur la nécessité d'un choix dans le développement des activités agricoles en Amérique latine;

2. Que le secrétariat de la CEPAL, conjointement avec la FAO, poursuive ses recherches sur la productivité de la main-d'œuvre et du capital dans l'agriculture en Amérique latine, en tenant dûment compte de

la diversité des problèmes que pose l'existence de populations rurales de densités différentes.

COORDINATION DES PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Résolution 88 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/397)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

1. Qu'il serait souhaitable d'assurer une coordination appropriée entre les programmes nationaux de développement agricole aux fins d'une meilleure utilisation des ressources disponibles, ainsi que de l'intensification des échanges commerciaux entre les pays de l'Amérique latine et du commerce mondial,

2. Que cette meilleure coordination de la production agricole des divers pays aiderait à éviter les inconvénients que peuvent présenter, quand on les pousse à l'extrême, les politiques tendant à permettre à chaque nation de se suffire à elle-même,

3. Que le développement sélectif de la production agricole doit s'effectuer compte tenu des caractéristiques écologiques des différentes parties de l'Amérique latine, ainsi que des conditions économiques et sociales qui y règnent,

4. Que le développement sélectif de la production agricole doit s'accompagner d'un accroissement approprié de la consommation et d'une élévation des niveaux de l'alimentation et de la nutrition,

5. Que l'existence d'un mécanisme de distribution défectueux compromet la bonne utilisation de la production agricole aux fins de la consommation nationale et du commerce extérieur,

Recommande:

1. Aux gouvernements des Etats membres:

a) De tenir compte, dans l'élaboration des programmes de développement agricole, des facteurs écologiques, économiques et sociaux propres à leurs pays respectifs, ainsi que des programmes correspondants des autres pays, notamment de ceux de la région;

b) De prendre en considération, en tant qu'aspect essentiel de leurs programmes de développement agricole et d'accroissement de la consommation, la nécessité de résoudre les problèmes de distribution qui se posent;

2. Au secrétariat exécutif et à la FAO:

De continuer, avec la collaboration active des gouvernements des Etats membres, comme tel a été le cas jusqu'à présent, à fournir des renseignements relatifs aux programmes de développement agricole des divers pays de la région et à analyser les rapports qui existent entre lesdits programmes, afin de donner un caractère connexe et complémentaire plus marqué, dans le cadre de la région, au développement économique des groupes de pays.

PLANIFICATION DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Résolution 89 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/398)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) Que pour élever le niveau de vie des habitants de l'Amérique latine, il faut développer la production agricole,

b) Que cette expansion doit s'effectuer conformément à des plans organiques qui tiennent compte de la structure de l'économie, des nécessités internes, de la répartition adéquate des facteurs entre les différentes activités, ainsi que de la situation et des perspectives des marchés étrangers,

c) Que pour définir un programme organique de développement agricole, il faut d'abord mettre au point une technique de la planification applicable à cette branche, dont les normes devront entrer dans le cadre de la méthodologie générale de la planification économique, et disposer d'un ensemble complet de statistiques et d'études de base,

d) Que le document intitulé "Le choix dans le développement des activités agricoles et ses rapports avec le développement économique" (E/CN.12/378), établi en commun par la CEPAL et la FAO, contribue fortement à faire avancer les travaux sur la technique de la planification agricole,

e) Que la résolution 64 (V) de la Commission économique pour l'Amérique latine recommande au secrétariat, à la FAO et à l'Institut interaméricain de statistiques d'entreprendre une étude des systèmes de statistique agricoles en vigueur dans les pays d'Amérique latine,

Décide:

1. De recommander au secrétariat de la CEPAL et à l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture d'effectuer en commun une étude sur la technique de planification agricole, qui serait intégrée dans l'étude générale sur la technique de planification entreprise par le secrétariat de la CEPAL et qui tiendrait un compte particulier de la structure économique et des besoins du développement général des pays latino-américains;

2. De recommander au secrétariat de la CEPAL, à la FAO et à l'Institut interaméricain de statistique de donner les conseils et l'assistance que sollicitent les gouvernements des pays membres en vue d'élaborer d'une manière satisfaisante et de préparer la synthèse des statistiques et des études de base indispensables pour la planification du développement agricole;

3. De recommander aux gouvernements des pays membres que, conformément aux instructions et aux avis des organismes mentionnés dans la recommandation précitée, ils organisent, s'il y a lieu, les centres de recherche statistique, économique et sociale nécessaires à cet effet, en les invitant à procéder, pour les pays de la région, à un échange permanent de renseignements statistiques, par l'intermédiaire du secrétariat de la CEPAL.

ETUDE SUR LES QUESTIONS RELATIVES AU CAFÉ

Résolution 90 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/399)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) Qu'à la réunion qu'ils ont tenue à Quintandinha (Brésil) en novembre 1954, les Ministres des finances ou de l'économie ont approuvé à l'unanimité une résolution prévoyant qu'une Commission spéciale du café du Conseil économique et social interaméricain, agissant par l'intermédiaire d'un comité spécial constitué dans son sein, ferait une étude détaillée de la situation du café dans le monde et des perspectives du marché de ce produit; et que, si cette étude montrait qu'il était

possible d'adopter des mesures de coopération internationale propres à réduire sensiblement l'amplitude des fluctuations des prix du café et à maintenir ces prix dans les limites qui donnent satisfaction aux producteurs et aux consommateurs, le Comité spécial établirait des projets de textes permettant d'atteindre ce but, et qui seraient soumis à l'ensemble des pays membres que ce problème intéresse,

b) Que l'industrie caféière présente une grande importance non seulement pour les pays producteurs de café où le rythme et les conditions de son développement constituent des éléments essentiels qui permettent de déterminer la stabilité économique, mais aussi pour de nombreux pays consommateurs de café, puisque ce produit est un facteur fondamental du commerce international et qu'il permet aux pays producteurs d'acheter des articles manufacturés dans les pays consommateurs,

c) Que dans la résolution 63 (V) qu'elle a adoptée à sa cinquième session, la Commission a recommandé au secrétariat d'étudier, en collaboration avec la FAO et avec d'autres organismes intergouvernementaux, dans certaines régions déterminées où le café constitue la principale source de revenu, les aspects de la production caféière qui exercent le plus d'influence sur le développement économique,

d) Que, suivant le rapport sur les progrès de cette étude, qui a été présentée à la sixième session de la Commission, elle fournira, une fois achevée, des renseignements très précieux pour les gouvernements qui s'intéressent à la production ou à la consommation du café,

Prie le secrétariat et la FAO de mettre à la disposition des gouvernements intéressés et de la Commission spéciale du café du Conseil économique et social interaméricain tout renseignement qui, dans les études sur l'industrie caféière qu'ils effectuent actuellement, présenterait à leur avis un intérêt;

Exprime l'espoir que la Commission spéciale du café du Conseil économique et social interaméricain s'efforcera d'achever dans les plus brefs délais possibles l'étude en question, et qu'elle en mettra les résultats à la disposition des gouvernements qui s'intéressent au commerce international du café de manière à permettre à ces derniers de déterminer s'il est possible — et, le cas échéant, jusqu'à quel point — d'adopter des mesures de coopération internationale dont l'objet serait de stabiliser les marchés mondiaux du café, et d'indiquer la nature desdites mesures.

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE

Résolution 91 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/400)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) Que, d'après les statistiques officielles, la production animale des pays de l'Amérique latine s'accroît plus lentement que la production agricole dans son ensemble,

b) Que la lenteur de ce rythme de développement a entraîné dans plusieurs pays, durant les sept dernières années, une diminution sensible de la consommation de viande par habitant au détriment du régime alimentaire de la population,

c) Qu'une forte impulsion donnée à la production animale contribuerait à réaliser un meilleur équilibre entre l'agriculture et l'élevage, de même qu'entre ces

deux branches d'activité et le développement économique général,

d) Que des renseignements précis sur l'ensemble des facteurs qui retardent le développement de l'élevage et de la production animale dans cette région font défaut,

e) Que la nécessité d'accélérer le développement de la production animale dans l'Amérique latine a fait l'objet de résolutions spéciales à diverses réunions internationales, notamment à la troisième réunion de la FAO sur les programmes et les perspectives de l'agriculture et de l'alimentation dans l'Amérique latine, qui s'est tenue à Buenos-Aires en septembre 1954,

f) Qu'à cette réunion, il a été recommandé que la FAO, agissant avec le concours de la CEPAL et d'autres organismes intéressés, étudie les possibilités de hâter le développement de l'élevage et les mesures qu'il y aurait lieu d'adopter à cette fin, et

g) Que la collaboration et l'entente satisfaisantes qui existent entre le secrétariat de la CEPAL et la FAO leur permettent d'entreprendre conjointement l'étude des problèmes agricoles de l'Amérique latine,

Décide:

1. De prier le secrétariat de la CEPAL et la FAO de prendre les dispositions voulues pour inscrire en première urgence dans leur programme de travail commun l'étude sur le développement de l'élevage que mentionne la résolution adoptée à la troisième réunion de la FAO précitée;

2. De demander que cette étude porte notamment sur les aspects fondamentaux ci-après:

a) Analyse des facteurs techniques et économiques qui font obstacle à la production de l'élevage et à l'amélioration des approvisionnements d'origine animale dans l'Amérique latine, et qui empêchent d'améliorer le régime alimentaire;

b) Possibilités et perspectives du développement de l'élevage dans les pays de l'Amérique latine;

c) Mesures à adopter pour stimuler le développement de l'élevage et de la consommation des produits d'origine animale;

3. De demander qu'à ces fins soient choisies des régions typiques où se rencontrent les diverses conditions écologiques et économiques qui caractérisent la pratique de l'élevage dans l'Amérique latine.

INVESTISSEMENTS DANS L'AGRICULTURE

Résolution 92 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/401)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Prenant acte avec satisfaction de l'étude sur l'expansion sélective de la production agricole et ses rapports avec le développement économique (E/CN.12/378), qui a été rédigée par le secrétariat en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et

Considérant,

a) Qu'en Amérique latine les investissements ont été très peu importants dans l'agriculture, surtout par rapport aux revenus provenant de cette branche d'activité,

b) Que le montant de ces investissements n'est pas connu de façon nette et précise, puisque, pour une grande part, les capitaux investis échappent aux statistiques officielles,

c) Qu'on ne connaît pas non plus avec précision les possibilités réelles d'utilisation des sources d'investissements qui existent pour l'agriculture,

d) Que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement a offert son concours pour l'enquête technique ayant pour objet de favoriser le développement agricole latino-américain,

e) Qu'il est essentiel pour le développement économique général de l'Amérique latine d'élever le taux des investissements dans l'agriculture,

Recommande:

1. Aux Etats membres de faire entreprendre ou poursuivre, par les organismes nationaux compétents, des enquêtes et des études visant à déterminer: a) le volume et la qualité des investissements dans l'agriculture; b) l'importance et l'utilisation des revenus provenant des activités agricoles; c) les possibilités d'accroissement du taux des investissements; et de communiquer les renseignements ainsi obtenus au secrétariat de la CEPAL et à la FAO;

2. Au secrétariat de la CEPAL d'entreprendre, en collaboration avec la FAO, une enquête complète et détaillée sur les possibilités d'accroître le taux des investissements dans l'agriculture latino-américaine et de mieux utiliser les sources d'investissements existantes et, en effectuant cette enquête, de chercher à s'assurer le concours du personnel technique de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

RECHERCHES DANS LE BASSIN DE L'AMAZONE

Résolution 93 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/402)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) Que la mise en valeur des richesses considérables que recèle le vaste bassin de l'Amazonie importe à l'ensemble des nations qui s'en partagent le territoire ainsi qu'à ce continent et que leur exploitation servirait la cause du bien-être et du progrès de l'humanité tout entière,

b) Que le bassin de l'Amazonie comprend plusieurs pays d'une superficie globale représentant à peu près la moitié de l'Amérique latine et qu'il possède d'importantes ressources exploitables, tant minérales que végétales et animales,

c) Que l'immense étendue de ces régions requiert une action concertée et coordonnée des pays qui ont intérêt à les mettre en valeur,

d) Que la résolution du 13 juin 1949 adoptée à la deuxième session de la CEPAL (E/CN.12/151) accorde une grande importance à l'étude de cette question,

Recommande:

1. Que le secrétariat de la CEPAL et celui de la FAO, agissant avec le concours des organismes internationaux spécialisés, fassent, dans la mesure où cela sera possible, une étude préliminaire sur l'ensemble du bassin de l'Amazonie en général;

2. Qu'ils élaborent, en fonction de l'étude précédente, un programme de recherches ayant pour objet d'encourager l'exploitation et le développement des ressources du bassin amazonien;

3. Que les pays intéressés:

a) Echantent, par l'intermédiaire du secrétariat de la CEPAL et de la FAO, des renseignements sur les expériences et les recherches faites dans cette zone; et

b) Prêtent leur plein et entier concours aux études mentionnées ci-dessus.

TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DES PRODUITS AGRICILES

Résolution 94 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/403)

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:*

a) Qu'un processus d'industrialisation efficace et des programmes viables supposent, dans certains pays, le développement des industries qui se consacrent à la transformation des produits agricoles nationaux et qui n'exigent pas des investissements importants, et

b) Que les résolutions 67 (V) et 68 (V) de la Commission économique pour l'Amérique latine mentionnent l'industrialisation de la banane et des fibres dures, et contiennent des recommandations concrètes à ce sujet,

Recommande au secrétariat qu'en plus des études sur la banane et les fibres dures, il procède, en collaboration avec d'autres organismes internationaux compétents et dans la mesure de ses possibilités, à des enquêtes au sujet de l'industrialisation de certains produits agricoles essentiels à l'économie des pays d'Amérique latine, en tenant compte du fait que la situation particulière de certains d'entre eux suppose l'adoption d'un processus qui n'implique pas une grande proportion de capital par unité de produit.

EXCÉDENTS AGRICOLES

Résolution 95 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/404)

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Tenant compte:*

a) De ce que l'accumulation d'excédents agricoles est actuellement un fait économique,

b) De ce que ces excédents s'écoulent en grande partie sur les marchés extérieurs,

c) De ce que l'accumulation d'excédents et les méthodes utilisées en vue de leur liquidation ont eu parfois, selon les déclarations de certains pays exportateurs de produits agricoles, des effets perturbateurs sur les courants habituels de leur commerce,

d) De ce que ces méthodes pourraient causer à l'avenir de nouvelles perturbations en limitant les possibilités de vente d'autres pays traditionnellement exportateurs, qui dépendent essentiellement de l'exportation des denrées alimentaires et des produits de base.

Considérant:

a) Les plus récentes résolutions adoptées sur le problème et les perspectives des excédents agricoles, les déclarations et les intentions, clairement manifestées, des pays qui disposent de ces excédents, et les efforts réalisés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en vue de réduire au minimum les incidences défavorables du problème des excédents agricoles, et

b) Les "Principes d'écoulement des excédents agricoles" recommandés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et approuvés déjà par 34 pays, et les "Normes d'orientation pour assurer l'écoulement des excédents agricoles" définies par son Comité des problèmes relatifs aux produits de base, à sa 23^{ème} session,

Décide:

1. De recommander aux gouvernements des Etats membres et, en vertu de la résolution 38/54 approuvée à la Conférence des ministres des finances ou de l'économie constitués en Quatrième Réunion extraordinaire du Conseil économique et social interaméricain, particulièrement à ceux qui font partie de l'Organisation des Etats américains

a) De tenir spécialement compte, lors de la définition et de l'ajustement de leurs politiques de production agricole et d'écoulement des excédents, des conséquences que ces politiques peuvent avoir sur le commerce des pays de l'hémisphère, dont la caractéristique est d'être tributaire de l'exportation de produits agricoles;

b) De renforcer la procédure de consultations en vigueur pour contribuer dans la plus grande mesure possible et de la façon la plus efficace à l'exécution satisfaisante d'une politique de liquidation ordonnée des excédents agricoles de façon que cette action ne perturbe pas les courants normaux des échanges;

2. De demander à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture:

a) De prendre les mesures voulues pour que l'on puisse rouvrir immédiatement le registre des membres du Sous-Comité consultatif d'écoulement des excédents du Comité des problèmes relatifs aux produits de base, afin de permettre l'entrée à ce sous-comité des pays qui actuellement n'en font pas partie;

b) De bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que le Sous-Comité consultatif d'écoulement des excédents envisage d'étudier, dans toute leur ampleur, les problèmes qui lui incombent et, particulièrement, celui de la mise en œuvre de méthodes pratiques pour l'écoulement, suivant un plan d'ensemble, de tous les excédents existant actuellement;

c) D'examiner s'il convient, en raison du caractère urgent du problème des excédents et de la souplesse de traitement que ce problème réclame, d'adopter une plus grande fréquence pour les réunions du Comité des problèmes relatifs aux produits de base;

d) De décider que le Comité des problèmes relatifs aux produits de base poursuivra et étendra ses études relatives aux méthodes destinées à éviter de nouvelles accumulations qui entraveraient les courants commerciaux habituels.

INDUSTRIES DU FER ET DE L'ACIER

Résolution 96 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/405)

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:*

a) Que les industries sidérurgiques et les industries de transformation du fer et de l'acier jouent un rôle important dans le développement économique de l'Amérique latine,

b) Qu'en exécution de la résolution 57 (V), le secrétariat a présenté un rapport préliminaire sur les industries de transformation du fer et de l'acier dans certains pays de l'Amérique latine (E/CN.12/377), et qu'en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, il prépare une deuxième réunion de spécialistes des industries sidérurgiques et des industries de transformation qui se tiendra en 1956 à Sao-Paulo (Brésil),

Exprime sa satisfaction pour le rapport précité;

Recommande au secrétariat:

1. De poursuivre ses études sur les industries du fer et de l'acier et de les étendre aux autres pays latino-américains qu'elles intéressent;

2. De continuer, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes compétents, à préparer la réunion de spécialistes qui doit se tenir en juin 1956 à Sao-Paulo (Brésil).

3. De convoquer, en collaboration avec les gouvernements, l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et les autres organismes compétents, le Comité d'experts prévu par la résolution 57 (V), pour que ce comité lui donne ses avis sur les divers problèmes à considérer.

INDUSTRIE CHIMIQUE

*Résolution 97 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/406)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:*

a) Qu'en exécution de la résolution 59 (V), le secrétariat a entrepris une étude préliminaire sur les industries chimiques,

b) Que ces industries jouent un rôle de plus en plus important dans l'économie des pays latino-américains et que plusieurs d'entre eux possèdent d'abondantes matières premières,

Recommande au secrétariat:

1. De poursuivre les études entreprises sur l'industrie chimique et de les étendre au plus grand nombre possible de pays;

2. De convoquer, dès que l'état des travaux le permettra, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies et d'institutions spécialisées compétentes, une réunion d'experts de l'industrie chimique qui donneront leur avis sur les travaux en question et qui étudieront, d'une façon générale, les aspects techniques et économiques du développement de l'industrie chimique.

INDUSTRIE DU PAPIER ET DE LA CELLULOSE

*Résolution 98 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/407)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:*

a) Qu'en exécution de la résolution 58 (V), le secrétariat a organisé, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement de l'Argentine, une réunion d'experts des industries du papier et de la cellulose en Amérique latine, qui s'est tenue à Buenos-Aires du 19 octobre au 2 novembre 1954 et a présenté un rapport sur ces questions (E/CN.12/370),

b) Que les experts, tant au cours de leur réunion que dans leur rapport, ont mis en lumière le rôle important que l'industrie du papier et de la cellulose joue dans le développement économique, et la nécessité d'effectuer des études complémentaires,

c) Que le secrétariat a constitué un groupe mixte de spécialistes de l'économie, de la construction et de

l'exploitation de fabriques de papier et de cellulose — à base de fibres de bois, de bagasse et autres matières — ainsi que de la sylviculture, afin de donner aux gouvernements latino-américains, sur leur demande, des conseils qui leur permettent de résoudre ces problèmes, et que ce groupe a été constitué par les experts mentionnés à l'alinéa a en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Administration de l'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies,

Prend acte avec satisfaction:

1. Du rapport présenté par le secrétariat sur la réunion des experts spécialistes des industries du papier et de la cellulose en Amérique latine;

2. De la création du groupe de spécialistes précité.

ENERGIE ET RESSOURCES HYDRAULIQUES

*Résolution 99 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/408)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant:*

a) Qu'un approvisionnement adéquat en énergie est un facteur important du développement économique,

b) Que les insuffisances de cet approvisionnement ont fait gravement obstacle au développement économique des pays de l'Amérique latine et que, par conséquent, il faut assurer l'utilisation efficace, coordonnée et diversifiée des ressources en énergie et des installations qui permettent d'employer celles-ci,

c) Qu'à cette fin il importe de posséder des données et des statistiques sur la disponibilité et l'utilisation des ressources en énergie, y compris l'efficacité des installations existantes,

d) Que, pour élaborer des politiques et des programmes de développement économique, il est indispensable de créer et d'améliorer les institutions qui ont pour objet de prospecter, de mesurer sur le plan technique et sur le plan économique, et d'évaluer les ressources en énergie, afin d'en assurer le développement coordonné, l'utilisation efficace et la protection,

e) Qu'une coopération technique spécialisée d'une importance appropriée entre les pays de l'Amérique latine, entre les institutions de ces pays qui s'occupent des ressources en énergie, et entre ces pays eux-mêmes et les pays plus industrialisés pourrait contribuer à résoudre le problème que pose la satisfaction des besoins en énergie de la région en augmentant les connaissances et les compétences techniques,

Tenant compte de la résolution 38 (AC.16) ainsi que du rapport du Secrétaire général sur le développement et l'utilisation des ressources hydrauliques (E/2603) et de la résolution 533 (XVIII) du Conseil économique et social, particulièrement de son paragraphe 4 qui invite notamment les commissions économiques régionales à adopter, en collaboration avec les gouvernements, toutes mesures pratiques qui pourraient renforcer la coopération technique internationale en ce qui concerne la mise en valeur et l'utilisation des ressources hydrauliques,*

Décide:

1. De prendre note avec satisfaction du "Rapport préliminaire sur la production et l'utilisation de l'énergie en Amérique latine, ses possibilités et ses problèmes" (E/CN.12/373/Rev.1);

* Résolution du comité plénier.

2. De recommander aux gouvernements des pays de l'Amérique latine :

a) Dans la mesure où les principes généraux de leur politique économique le permettent et en vue de réaliser le développement équilibré, coordonné et diversifié, ainsi que l'utilisation optimum de leurs ressources en énergie, de tenir compte de l'intérêt qu'il y a à créer et à perfectionner aussi bien les institutions chargées de déterminer la politique à suivre dans ce domaine, que les organisations chargées de recueillir les données et les statistiques ainsi que d'évaluer les ressources potentielles, qu'elles soient minérales, hydrauliques ou autres, et de les utiliser ;

b) De coopérer avec le secrétariat pour élaborer une nomenclature uniforme de l'énergie et pour assurer les meilleurs résultats aux études et aux activités du secrétariat concernant le développement des ressources disponibles et l'utilisation de l'énergie ;

c) De donner, autant que possible, dans leurs demandes d'assistance technique, la priorité nécessaire au développement des ressources énergétiques.

3. De recommander que, dans les limites de ses moyens et en coopération avec l'Administration de l'assistance technique, le Département des affaires économiques et sociales et les autres commissions économiques régionales de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres organismes et institutions intéressés, le secrétariat :

a) Poursuive l'étude des sources traditionnelles et nouvelles d'énergie, notamment la disponibilité, l'utilisation et les besoins actuels et futurs des diverses sources d'énergie dans l'Amérique latine et fasse des enquêtes sur l'efficacité obtenue dans l'utilisation des ressources en énergie en réunissant à ces fins, lorsqu'il y aura lieu, des groupes d'étude spécialisés ;

b) Examine les résultats obtenus en ce qui concerne la production, le transport, la distribution et l'utilisation des diverses formes d'énergie, et, à cette fin, fasse des études sur le terrain, avec l'agrément des gouvernements intéressés, et s'assure le concours de spécialistes qualifiés afin d'évaluer les insuffisances d'utilisation de l'énergie, de les localiser et d'en déterminer les causes, ainsi que de proposer des mesures pour améliorer le rendement ;

c) Collabore avec les gouvernements à l'élaboration d'une nomenclature uniforme de l'énergie, et à l'institution d'un système de renseignements et de statistiques comparables, y compris des méthodes pour l'établissement de bilans d'énergie, en vue de déterminer le degré d'utilisation des ressources des pays intéressés par rapport au développement économique ;

d) Aide les gouvernements, sur leur demande, à déterminer les facteurs économiques qui entrent en jeu et à coordonner les programmes de développement de l'énergie ;

e) Se maintienne en liaison avec les représentants des organisations et des institutions qui s'intéressent au développement et à l'utilisation de l'énergie, ainsi qu'avec d'autres spécialistes de ces questions, tant à l'intérieur de la région qu'au dehors, en les réunissant, s'il y a lieu, pour atteindre les buts de la présente résolution ;

f) Fasse une examen préalable de la situation des ressources hydrauliques de l'Amérique latine et de leurs possibilités d'emploi présentes et futures, tant en ce qui concerne la production d'énergie que l'irrigation, l'approvisionnement en eau et, à cette occasion, prenne en considération la défense contre les inonda-

tions, l'assainissement et les autres avantages que procurent les travaux relatifs à l'utilisation de l'eau.

ENERGIE NUCLÉAIRE

*Résolution 100 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/409)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Considérant :*

a) Les importantes conséquences directes ou indirectes que le développement de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des produits dérivés peut avoir pour les économies des pays de l'Amérique latine,

b) Le souci des Nations Unies de voir s'étendre les applications pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi qu'il résulte de la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques qui s'est tenue à Genève (Suisse) en août 1955,

c) L'offre généreuse qu'ont faite divers pays de faire bénéficier d'autres pays des résultats de leur expérience dans ce domaine et d'accorder leur assistance technique, ainsi que de fournir du matériel,

d) L'intérêt manifesté par les pays de l'Amérique latine qui désirent suivre de près l'évolution de la question,

Décide :

1. De prendre acte des renseignements relatifs à l'énergie nucléaire que le secrétariat a communiqués à la Commission (E/CN.12/384/Add.1) ;

2. De suggérer aux gouvernements des pays latino-américains de faire usage, individuellement ou collectivement, des facilités qu'ils peuvent obtenir par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies ou par d'autres moyens, en vue surtout de spécialiser un plus grand nombre de techniciens dans les diverses branches de la production et de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des produits dérivés (tels que les isotopes radioactifs) ;

3. D'inviter le secrétariat, lorsqu'il mettra en œuvre la résolution relative à l'énergie, adoptée au cours de la présente session, à tenir spécialement compte du développement de l'énergie nucléaire et de ses possibilités d'application, en fonction des diverses sources de combustibles nucléaires et de leur utilisation, à étudier les problèmes économiques correspondants et à tenir la Commission au courant des progrès réalisés dans ce domaine.

INTENSIFICATION DU COMMERCE ENTRE LES PAYS DE L'AMÉRIQUE LATINE ET CRÉATION D'UN COMITÉ DU COMMERCE

*Résolution 101 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/410)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Tenant compte des résolutions 20 (IV) et 69 (IV),*

Considérant que l'étude du secrétariat (E/CN.12/369) constitue une contribution très importante à l'examen des problèmes que posent les échanges entre les pays de l'Amérique latine, et que, par les progrès si nets qu'elle fait accomplir dans le domaine de la documentation et de l'analyse, elle permet de rechercher des solutions concrètes en vue de l'intensification de ces échanges,

Consciente du fait que les pays de l'Amérique latine ont engagé en faveur du développement économique, indispensable pour élever le niveau de vie de leurs populations, une vaste campagne qui prend sans cesse plus d'ampleur, et que la poursuite de cette campagne peut, dans certaines circonstances, amener à établir une protection douanière appropriée de même qu'à élargir et à rendre complémentaires les marchés de certains produits,

Décide:

1. De créer, au sein de la Commission économique pour l'Amérique latine, un comité du commerce composé des pays membres et chargé d'intensifier les échanges entre les pays de l'Amérique latine — sans préjudice de l'expansion des échanges avec d'autres zones et sans perdre de vue la nécessité essentielle d'augmenter les échanges mondiaux dans leur ensemble — ainsi que de rechercher la solution des problèmes pratiques qui empêchent ou paralysent ces échanges et de jeter les bases de négociations commerciales;

2. A ces fins, le Comité du commerce élaborera des formules concrètes qu'il harmonisera avec les obligations présentes et futures de caractère bilatéral ou multilatéral des gouvernements des Etats membres et avec les amendements qui pourront y être apportés, compte tenu de la conjoncture économique nationale ou régionale. Dans l'accomplissement de son mandat, le Comité tiendra compte des questions traitées dans le document présenté par le Secrétaire exécutif (E/CN.12/369), telles que: problèmes de paiements entre pays de l'Amérique latine, politiques commerciales et problèmes particuliers des transports maritimes et des échanges de produits déterminés, ainsi que des autres études et questions dont l'analyse pourra permettre de parvenir aux objectifs en vue desquels il a été créé, et des observations et des informations communiquées par les gouvernements des Etats membres au sujet de toutes les études et questions mentionnées ci-dessus.

3. En outre, aussitôt que possible, le Comité proposera des solutions aux problèmes que pose le commerce latino-américain des pays de l'Amérique latine n'ayant pas accès à la mer, qui sont mentionnés au paragraphe 4 de la résolution 69 (V);

4. Le Comité, après chacune de ses sessions, présentera à la Commission un rapport sur ses travaux. Le Secrétaire exécutif communiquera aux gouvernements des Etats membres le rapport du Comité dans le plus bref délai;

5. Dans l'accomplissement de ses fonctions, le Comité du commerce tiendra dûment compte et profitera des études que le Conseil économique et social inter-américain et d'autres organismes internationaux auront consacrés aux questions dont il est chargé aux termes de la présente résolution;

6. Les réunions du Comité du commerce se tiendront au siège de la Commission ou au lieu qui sera fixé en fonction des circonstances et de l'objet de la convocation, à l'initiative du Secrétaire exécutif de la Commission et sur l'avis préalable du gouvernement du pays qui servira de siège à la réunion;

7. Le secrétariat convoquera les sessions du Comité et adressera aux gouvernements, 30 jours auparavant, l'ordre du jour et la documentation de base nécessaire pour chaque session. Le secrétariat convoquera la première session aussitôt que possible et établira l'ordre du jour provisoire, en s'inspirant du texte de la présente résolution.

8. Les dispositions du règlement actuel de la Commission seront applicables au Comité, sans préjudice des règles spéciales que celui-ci pourra adopter accessoirement pour son fonctionnement;

9. A chaque session, le Comité sera composé de représentants des gouvernements qui donneront suite à la convocation.

ANALYSE DU MARCHÉ DES PRODUITS DE BASE

Résolution 102 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/411)

La Commission économique pour l'Amérique latine, Considérant:

a) Que l'économie des pays de l'Amérique latine dépend essentiellement de l'exportation de certains produits de base,

b) Que, sans préjudice de recherches approfondies sur les conditions de production et de vente de ces produits de base, la planification et l'organisation du développement économique des pays latino-américains supposent une information exacte et tenue à jour de la conjoncture et des perspectives du marché des produits en question,

c) Que l'*Etude sur la situation économique de l'Amérique latine, 1954* (E/CN.12/362/Rev.1) et le numéro spécial de la *Revue de la Commission économique pour l'Amérique latine* contiennent des renseignements utiles sur certains produits de base, dont la Commission prend connaissance avec satisfaction,

Recommande:

1. Que le secrétariat, de concert avec le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, poursuive l'analyse du marché des produits mentionnés dans les publications précitées et que, dans la mesure du possible, il fasse porter également ces études sur tous les produits qui présentent une importance essentielle pour l'économie des pays de l'Amérique latine;

2. Que la *Revue de la Commission économique pour l'Amérique latine* fournisse dans sa rubrique "Tendances récentes des exportations et des prix de quelques produits" tous les renseignements nécessaires sur le marché des produits de base.

RECUEIL DE RENSEIGNEMENTS SUR LES TARIFS ET LES RÈGLEMENTS DOUANIERS

Résolution 103 (VI) approuvée le 15 septembre 1955 (E/CN.12/412)

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Prenant en considération la résolution 579 (XX) du Conseil économique et social et notant que les Etats membres sont unanimes à désirer que les sessions aboutissent à des résultats pratiques en vue du développement des échanges de l'Amérique latine,

Constatant qu'il est nécessaire que le commerce international, et, en particulier, le commerce latino-américain, se développe sur la base de la coopération,

Tenant compte du besoin qui existe, dans la pratique commerciale, de connaître en bonne et due forme le texte des dispositions prises par chaque gouvernement en matière de commerce extérieur,

Décide de demander aux gouvernements latino-américains de communiquer au secrétariat tous les renseignements relatifs à leurs tarifs douaniers et aux ré-

glements connexes en vigueur, ainsi que tous amendements qui y seront apportés, afin que le secrétariat puisse entreprendre la centralisation de ces données en vue de les mettre à la disposition des divers gouvernements pour l'information des organismes nationaux qui s'intéressent au développement du commerce extérieur, sans oublier les publications de l'Union internationale des tarifs douaniers de Bruxelles.

FORMATION DE PERSONNEL POUR LE SERVICE DES PORTS

*Résolution 104 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/413)*

*La Commission économique pour l'Amérique latine,
Prenant acte:*

a) De l'étude sur les transports maritimes en Amérique du Sud (E/CN.12/369/Add.3) préparée par le secrétariat,

b) Du fait que les conclusions de cette étude révèlent la nécessité d'améliorer les méthodes de travail et de gestion ainsi que les installations des ports de l'Amérique latine,

Considérant les avantages sérieux que pourrait procurer dans ce domaine le programme de l'assistance technique,

Recommande aux gouvernements latino-américains d'envisager, en vue de la nécessité d'améliorer la situation dans les ports de la région et compte tenu de l'action que mène à cette fin le Conseil économique et social interaméricain, la possibilité de demander une assistance technique pour la formation de personnel de gestion et d'exploitation des ports.

CONSULTATIONS SUR LES ÉCHANGES INTERRÉGIONAUX

*Résolution 105 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/414)*

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Prenant en considération la résolution 579 (XX), parties A et B, du Conseil économique et social, qui a trait au développement du commerce international et aux consultations sur les échanges interrégionaux et par laquelle les commissions économiques régionales sont invitées "à poursuivre leurs efforts tendant à favoriser une action concertée en vue de maintenir et de développer les relations économiques des pays appartenant à leurs régions respectives aussi bien entre eux qu'avec d'autres pays du monde",

Invite le Secrétaire exécutif, en vue de l'examen ultérieur de la question des consultations sur les échanges interrégionaux, à continuer à informer la Commission de l'évolution de la question et à communiquer au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, aux fins de transmission à la Commission économique pour l'Europe et à la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, le texte de la présente résolution.

COORDINATION ENTRE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL INTERAMÉRICAIN

*Résolution 106 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/415)*

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant que pour donner la meilleure efficacité aux secrétariats de la Commission économique pour

l'Amérique latine et du Conseil économique et social interaméricain, il convient d'assurer le maximum de coordination à l'échelon des gouvernements,

Demande au secrétariat de préparer et de tenir à jour un recueil systématique des résolutions que la Commission a approuvées jusqu'ici, afin que dans toute réunion les gouvernements des Etats membres puissent disposer de la documentation nécessaire sur les questions en discussion;

Appelle l'attention des gouvernements des Etats membres du continent américain sur l'intérêt qu'il y a à ce que leurs représentants au CESIA fassent partie, dans la mesure du possible, de leurs délégations aux sessions de la CEPAL.

COORDINATION ENTRE LES SECRÉTARIATS DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL INTERAMÉRICAIN

*Résolution 107 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/416)*

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Vu la déclaration commune des secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Amérique latine et du Conseil économique et social interaméricain relative à la coordination à l'échelon des secrétariats (E/CN.12/381),

Considérant que la coordination des tâches de ces deux organismes s'est effectuée d'une manière satisfaisante,

Décide:

1. De prendre note avec satisfaction de la déclaration commune des secrétariats de la CEPAL et du CESIA contenue dans le document E/CN.12/381;

2. D'exprimer sa satisfaction en ce qui concerne la coordination effectuée à l'échelon des secrétariats;

3. D'inviter le secrétariat à poursuivre au maximum ses efforts pour coordonner du mieux possible ses travaux et ceux du secrétariat du CESIA.

DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTION DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AMÉRIQUE LATINE

*Résolution 108 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/417)*

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Considérant:

a) Que l'un des buts essentiels énoncés dans la Charte des Nations Unies est de réaliser la coopération internationale pour la solution des problèmes internationaux d'ordre économique et social,

b) Que, conformément aux termes de la Charte de l'Organisation des Etats américains, ces Etats se sont engagés, pour leur part, à coopérer entre eux, en fonction de leurs ressources et dans le cadre de leurs législations respectives, avec le plus large esprit de bon voisinage, afin de renforcer leur structure économique, d'intensifier leurs activités agricole et minière, de développer leur industrie et d'étendre leur commerce*.

c) Que la CEPAL mène, en vue d'atteindre des buts identiques, une action particulièrement efficace dont le mérite a été reconnu à plusieurs reprises,

* Traduction non officielle.

d) Que si le plus grand nombre possible de personnes connaissent l'action de la Commission économique pour l'Amérique latine et en tirent profit, cela contribuera effectivement au développement et au progrès technique des nations qui font partie de la Commission,

e) Qu'en faisant mieux connaître cette action, on favorisera du même coup l'esprit de compréhension mutuelle indispensable à la solution des multiples problèmes d'ordre économique qui se posent dans la région,

Décide:

1. De recommander aux gouvernements des pays intéressés de faciliter et d'encourager, par tous les moyens en leur pouvoir, la diffusion de renseignements sur les travaux de la CEPAL, de manière qu'un plus grand nombre de personnes les connaissent et en tirent profit, non seulement dans certains milieux spécialisés mais dans tous les secteurs de l'opinion publique;

2. De recommander au secrétariat de collaborer, dans les limites de son budget, avec les gouvernements, afin de permettre de mieux atteindre ces buts.

LIEU ET DATE DE LA SEPTIÈME SESSION

*Résolution 109 (VI) approuvée le 15 septembre 1955
(E/CN.12/418)*

La Commission économique pour l'Amérique latine,

Vu l'article premier et l'article 2 de son règlement intérieur,

En exprimant au Gouvernement de la Bolivie sa reconnaissance pour sa généreuse invitation à venir tenir la septième session de la Commission à La Paz,

Décide que la septième session de la Commission se tiendra en 1957 à La Paz, au plus tard au mois de mai.

PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*Résolution adoptée le 16 septembre 1955
(E/CN.12/419)*

144. La Commission a décidé de soumettre au Conseil économique et social, pour approbation, le projet de résolution qui suit et de lui demander d'examiner aussitôt que possible le rapport de la Commission sur les travaux de sa sixième session:

"Le Conseil économique et social

Prend acte du rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine sur les travaux de sa sixième session;

Estime que le programme de travail de la Commission arrêté à la sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine, qui s'est tenue à Bogota (Colombie) du 29 août au 16 septembre 1955, est d'une importance primordiale pour le développement économique de l'Amérique latine;

Confirme le rang de priorité affecté à chaque projet par la Commission."

Cinquième partie

PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITE

145. A la séance plénière qui s'est tenue le 16 septembre 1955, la Commission a approuvé à l'unanimité le programme de travail et l'ordre de priorité.

146. En examinant le programme de travail et l'ordre de priorité, la Commission a été guidée par les principes et les critères posés par l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que par les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les programmes et l'ordre de priorité, la concentration des efforts et des ressources, le contrôle de la documentation et les questions connexes. Ces recommandations sont contenues dans les résolutions 324 (XI), 362 B (XII), 402 B (XIII), 451 A (XIV), 497 C (XVI), 553 (XVIII), 557 A et B (XVIII) et 590 (XX) du Conseil. Ces résolutions donnent la plus haute urgence aux travaux qui contribuent directement au "développement économique et social des régions sous-développées" et demandent une concentration des efforts et des ressources à cette fin. La Commission a orienté ses travaux vers ce but, en s'attachant particulièrement aux problèmes et aux méthodes de la planification générale du développement afin d'accélérer le rythme de la croissance de l'économie.

147. Le programme de travail a été divisé en cinq sections principales: I. Situation économique actuelle; II. Développement économique et technique de planification; III. Problèmes économiques de l'agriculture (en collaboration avec la FAO); IV. Industrie et énergie; V. Commerce international.

148. Dans chaque section les travaux sont énumérés sous les trois rubriques qui suivent:

a) *Etudes et travaux continus de haute priorité,*

149. Cette rubrique comprend les études et les travaux pour lesquels la responsabilité de la Commission et de son secrétariat est de caractère continu, en vertu du mandat et des résolutions de la Commission. Les études et les rapports qui y sont envisagés doivent être présentés périodiquement. Chaque étude pourra différer de la précédente et la compléter quant à la portée (pays étudiés), au fond (différents aspects des principaux problèmes) et à la période de temps envisagée (évolution au cours d'une période donnée).

b) *Projets spéciaux de haute priorité*

150. Cette rubrique comprend les travaux non continus dont on peut estimer approximativement la durée, notamment ceux qui n'ont pas la portée des travaux continus (rubrique a), de même que des études occasionnelles dans le cadre de ces travaux continus*.

c) *Autres travaux*

151. Cette rubrique comprend les travaux qui, en raison du montant limité des crédits et des limitations de personnel, doivent être ajournés pour le moment et ne pourront probablement être entrepris ni en 1955 ni en 1956*.

* Pour les "projets spéciaux de haute priorité" et les "autres travaux", on indique la date à laquelle le travail doit être terminé ou sa durée estimée.

152. Le programme de travail et l'ordre de priorité, tels qu'ils apparaissent dans la liste annotée ci-après, tiennent compte des décisions que la Commission a prises par les résolutions adoptées à la sixième session à Bogota du 29 août au 16 septembre 1955 et des travaux continus approuvés lors de sessions précédentes, ainsi que des recommandations de sessions précédentes qui n'ont pas encore été mises en œuvre ("Projets spéciaux de haute priorité" et "Autres travaux"). L'expérience a montré que la réalisation du programme très chargé approuvé à la cinquième session dépassait les possibilités du personnel dont le secrétariat dispose. Plusieurs travaux continus n'ont pas pu être achevés à temps pour la sixième session. Bien plus, il n'a pas été possible de commencer l'exécution de huit projets auxquels on avait donné une haute priorité à la cinquième session. Trois de ces projets exigent des techniciens que le secrétariat ne possède pas; deux autres sont effectués par d'autres organismes des Nations Unies et les trois derniers, bien qu'importants, ne semblent pas permettre de retirer du personnel de travaux qui influent plus directement sur le développement économique. Comme il est indiqué dans la liste annotée, on recommande que, dans le programme de travail pour 1955-1956, ces huit projets soient classés dans la catégorie des travaux de priorité peu élevée (catégorie c: "Autres travaux").

153. La Commission s'est spécialement préoccupée des projets prévus par ses résolutions et a reconnu que le secrétariat ne pourrait peut-être pas effectuer tous ces travaux avant la septième session. Elle a estimé que l'on ne devait pas demander au secrétariat de disperser ses efforts d'une manière qui puisse conduire à des résultats insuffisants et peu concluants.

154. La Commission a une fois de plus reconnu la valeur du principe selon lequel s'il est souhaitable d'adopter, dans la mesure du possible, un programme définitif correspondant à l'ordre de priorité, il est d'autre part essentiel de laisser au Secrétaire exécutif une certaine latitude pour adapter le programme en fonction des circonstances qui peuvent se présenter et des ressources en personnel et autres moyens dont il dispose. La Commission a donc décidé, conformément à la pratique du Conseil, d'autoriser le Secrétaire exécutif à modifier ou à ajourner certains projets ou à leur accorder des priorités de rang différent, si surviennent des événements actuellement non prévus qui, à son avis, rendent nécessaire cette procédure. Ces modifications, toutefois, devraient s'effectuer dans le cadre général du programme adopté par la Commission.

155. Quoi qu'il en soit, on attendra du secrétariat qu'il explique tout changement apporté au programme en tenant compte des objectifs généraux et de l'ordre de priorité approuvés. On a souligné la nécessité de communiquer les études et rapports aux gouvernements bien avant la date d'ouverture de chaque session ordinaire de la Commission. A cet égard, le secrétariat voudrait signaler que, si un nombre considérable de travaux seront suffisamment avancés pour la septième session, il devra pour certains projets présenter des rapports sur l'état d'avancement des travaux.

156. La Commission a autorisé le Secrétaire exécutif à faire appel, pour l'exécution de plusieurs projets, aux conférences, réunions d'experts, groupes de travail ou groupes de spécialistes qui sont indiqués par diverses résolutions de la cinquième session.

157. Un certain nombre de travaux exigent une coordination des efforts et une collaboration avec des institutions spécialisées et d'autres organismes inter-

nationaux. Le secrétariat continuera, comme par le passé, à conclure des arrangements assurant le maximum de coopération et de concentration des efforts afin d'éviter les doubles emplois et les chevauchements inutiles. Grâce au programme de travail commun, le secrétariat entretient les relations les plus étroites avec la FAO. Il convient de noter que le Comité sur les problèmes économiques de l'agriculture de la sixième session a aussi rempli les fonctions de Réunion consultative régionale pour l'Amérique latine de la FAO en ce qui concerne le développement sélectif de l'agriculture; son rapport sera donc soumis au Conseil de la FAO. On peut ajouter que la Banque internationale a tout spécialement offert les services de son personnel technique pour l'étude sur les possibilités d'accroissement des investissements dans l'agriculture.

158. Pour un certain nombre de projets, le secrétariat continue à bénéficier du concours de l'Administration de l'assistance technique. Il y a donc une concentration des efforts qui permet des économies d'ordre financier quant aux services que la CEPAL et l'AAT rendent aux gouvernements.

LISTE ANNOTÉE DE PROJETS

Ce document a trait à l'ordre de priorité des travaux et à leurs modalités d'exécution pour la période 1955-1956. Les indications sommaires données dans le texte permettront de se faire une idée des projets, mais, en ce qui concerne leur entière et réelle portée, ce sont les résolutions pertinentes qui font autorité.

SECTION I. — SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE

a) Etudes et travaux continus de haute priorité

1. *Etude annuelle sur la situation économique de l'Amérique latine* — résolutions 44 (V)* et 79 (VI);
2. *Revue de la Commission économique pour l'Amérique latine* — résolutions 32 (IV) et 79 (VI). (Sera publiée deux fois par an.)

SECTION II. — DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE DE PLANIFICATION

a) Etudes et travaux continus de haute priorité

3. *Problèmes généraux du développement économique et technique de planification* — résolutions 48 (V) et 81 (VI)
 - i) Analyse et projections du développement économique dans des pays pris séparément — résolution 48 (V)

Les rapports provisoires sur l'analyse des données économiques et sur les projections du développement économique du Brésil et de la Colombie seront révisés et publiés dans une édition imprimée au cours du premier semestre de 1956.

Plusieurs gouvernements ont demandé que l'on effectue des études analogues dans leurs pays, et le secrétariat compte entreprendre au moins deux ou trois de ces études.

- ii) Analyse et projections du développement économique de l'ensemble de la région, en tenant compte des possibilités de rendre complémentaire le développement économique des différents pays — résolution 81 (VI)

On ne pourra peut-être pas entreprendre cette étude avant que plusieurs autres études par pays aient été

* Le chiffre entre parenthèses qui suit le numéro de la résolution désigne la session de la Commission. Par exemple, la résolution 44 a été adoptée à la cinquième session. Pour le texte des résolutions de la cinquième session de la Commission, voir rapport annuel à la seizième session du Conseil économique et social (E/2405).

achevées, car une grande partie des matériaux pour une étude régionale d'ensemble devra se trouver dans l'analyse et les projections du développement économique des pays pris séparément.

- iii) Etude des politiques monétaire et fiscale en vue de la planification du développement économique — résolution 81 (VI)

Analyse des recettes et des dépenses de l'Etat, de l'imposition et d'autres sources de revenu, ainsi que de l'influence de la politique fiscale, de crédit, de commerce et de changes sur la consommation et les investissements dans les différentes branches de l'activité économique.

- iv) Etude de l'organisation et des méthodes administratives d'élaboration et d'exécution des programmes de développement économique — résolution 81 (VI)

Ce travail sera effectué avec la coopération de l'Administration de l'assistance technique.

- v) Etude des facteurs sociaux qui influent sur le développement économique — résolution 82 (VI)

Cette résolution demande que l'on poursuive le travail en cours, tel qu'il est décrit par le document E/CN.12/374, et elle prie également le secrétariat de s'attacher particulièrement aux aspects pratiques de cette question.

- vi) Etude de l'accroissement de la population et des besoins en main-d'œuvre dans leurs rapport avec le développement économique — résolution 83 (VI)

Voir dans le document E/CN.12/375 une description des travaux relatifs à ce projet.

4. *Intégration et réciprocité économiques en Amérique centrale* — résolutions 24 (IV), 50 (V) et 84 (VI)

Les travaux se poursuivent conformément aux résolutions adoptées par la Commission et à celles du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale. En dehors des études effectuées par le secrétariat, l'ensemble des activités du programme bénéficie de la collaboration des services du Programme élargi d'assistance technique, qui agissent en fonction des demandes présentées par les gouvernements des républiques de l'Amérique centrale. On prévoit que le Comité tiendra une réunion au cours du dernier trimestre de 1955 et une autre en 1956.

- i) Etudes industrielles et agricoles — résolutions 2 (AC.17), 1 (CCE), 2 (CCE) et 8 (CCE)*

Les études auxquelles participeront les experts de l'AAT et de la FAO sont actuellement en projet ou en préparation; elles porteront sur les industries forestières, la production de papier et de pâte, les huiles et les graisses, le coton et les textiles, les produits de l'élevage et les produits laitiers. Conformément à la résolution 8 (CCE), le secrétariat a entrepris une nouvelle évaluation du programme, eu égard à l'ordre de priorité pour les industries.

- ii) Instituts de recherche et de formation — résolutions 6 (AC.17), 23 (AC.17), 5 (CCE) et 6 (CCE)

L'Ecole supérieure d'administration publique, créée au Costa-Rica en 1954 au titre d'un projet de l'AAT, poursuit ses activités conformément à son programme. On y donne des cours spéciaux sur les matières dont la connaissance aidera les gouvernements à mettre en pratique les conclusions formulées dans les rapports des experts de l'assistance technique qui participent au programme d'intégration économique.

Au Guatemala, l'Institut de recherche et de technologie industrielles de l'Amérique centrale est en voie de création; il commencera à fonctionner en 1956. Cet institut maintiendra d'étroits contacts avec le secrétariat.

* Ces références renvoient aux résolutions qui se trouvent dans les rapports du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale.

- iii) Transports — résolutions 4 (AC.17) et 21 (AC.17)

Les experts de l'AAT poursuivent leurs travaux conformément aux recommandations contenues dans le rapport sur les transports en Amérique centrale qui a été présenté en 1953 par la CEPAL et l'AAT, en traitant spécialement des transports maritimes, du trafic routier international et de la coordination de plans relatifs aux routes.

- iv) Sous-Comité du commerce de l'Amérique centrale — résolutions 9 (AC.17), 18 (AC.17), 19 (AC.17), 4 (CCE), 7 (CCE) et 11 (CCE)

En coopération avec les experts de l'AAT lorsqu'il y aura lieu, on poursuivra les travaux sur l'application de la nomenclature douanière uniforme centre-américaine, le code et la réglementation douaniers uniformes, la politique commerciale et le commerce entre les pays de l'Amérique centrale et le niveau des tarifs douaniers. Le programme des réunions du Sous-Comité dépendra de l'état d'avancement des travaux en cours.

- v) Sous-Comité de coordination statistique — résolutions 20 (AC.17) et 3 (CCE)

En coopération avec le Bureau de statistique de l'Organisation des Nations Unies et l'Institut interaméricain de statistique, le secrétariat effectue des travaux préparatoires pour le Sous-Comité, qui se réunira en temps voulu lorsque ces travaux l'exigeront.

- vi) Financement du développement économique — résolutions 10 (AC.17) et 22 (AC.17)

En coopération avec la Division des finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat prépare un rapport sur l'aptitude des régimes fiscaux des pays de l'Amérique centrale à permettre le financement du développement économique.

- vii) Energie électrique — résolution 3 (AC.17)

Un rapport préparé par une mission de l'AAT a été présenté au Comité afin que celui-ci l'étudie à sa prochaine réunion.

5. *Programme commun CEPAL/AAT de formation d'économistes* — résolutions 4 (IV), 48 (V) et 85 (VI)

Il s'agit d'un programme permanent de formation dans le cadre duquel des groupes d'économistes latino-américains sélectionnés étudient avec les économistes de la CEPAL les problèmes pratiques et théoriques de la planification et du développement économiques. La résolution 85 (VI) demande que l'on élargisse ce programme, avec la coopération des gouvernements des Etats membres.

Un cours spécial de trois mois destiné aux économistes et aux fonctionnaires colombiens sera donné à Bogota de septembre à décembre 1955. Le cours régulier annuel, donné à Santiago et qui a commencé en avril 1955, a été limité à sept boursiers.

Un manuel destiné au programme de formation et qui traite de l'évaluation, de la préparation et de la présentation des projets de développement est en cours d'élaboration.

6. *Etude des problèmes de transports* — résolutions 38 (AC.16) et 69 (V)

Les problèmes de transports et les obstacles qu'ils constituent pour le développement économique sont examinés dans le Programme d'intégration économique pour l'Amérique centrale et dans les études sur le développement économique du Brésil et de la Colombie.

On a achevé un rapport préliminaire sur certains aspects des transports maritimes dans leurs rapports avec les échanges entre les pays latino-américains. Ce rapport est reproduit dans le document E/CN.12/369.

Une Division des transports a été créée récemment dans le secrétariat. On prévoit que les travaux dans ce domaine porteront principalement sur les problèmes et les besoins en matière de transports dans leurs rapports avec le développement économique des pays pris séparément, ainsi que sur les problèmes de transports qui influent sur le commerce entre les pays latino-américains.

b) Travaux spéciaux de haute priorité

7. *Réunion d'experts pour l'étude des problèmes relatifs au développement économique et à la technique de planification* — résolution 48 (V)

On envisage de tenir cette réunion à la fin de 1957.

8. *Etude préliminaire sur l'organisation et la structure des marchés de capitaux en Amérique latine* — résolution 3 (IV)

A la cinquième session, on n'avait accordé à ce projet qu'un rang peu élevé dans l'ordre de priorité. Cependant, le Comité plénier, au cours de la réunion qu'il a tenue à Santiago en mai 1955, a prié le secrétariat de faire bénéficier ce projet d'une haute priorité. Doit être terminé en 1957.

c) Autres travaux

9. *Etude des facteurs techniques, économiques et sociaux qui affectent la productivité dans l'économie latino-américaine* — résolution 86 (VI)

Quelques-uns des aspects de ce problème sont analysés dans d'autres études que le secrétariat effectue actuellement, et qui portent, notamment, sur l'agriculture, l'industrie, l'énergie et les facteurs sociaux du développement économique. En dépit de son importance, on suggère d'ajourner l'étude générale des facteurs qui affectent la productivité jusqu'à ce qu'il soit possible d'utiliser les matériaux rassemblés dans les études en cours. Durée estimée du travail: deux à trois ans.

10. *Etude sur la recherche technique et la formation de techniciens en Amérique latine** — résolutions 13 (IV) et 53 (V)

L'exécution de ce travail exigera des ressources financières importantes et un personnel technique dont le secrétariat ne dispose pas. On suggère que ce travail soit réalisé plus tard avec la collaboration de l'Administration de l'assistance technique et d'institutions spécialisées. Durée estimée du travail: deux à trois ans.

11. *Rapports entre les migrations et le développement économique* — résolution 6 (IV)

On avait envisagé primitivement d'effectuer une étude approfondie qui repose sur une enquête sur le terrain dans une zone choisie qui se développe rapidement, en étudiant particulièrement ses possibilités d'absorber des immigrants, notamment ceux originaires de pays étrangers.

Certains aspects des migrations en tant que source de main-d'œuvre et les problèmes qui en découlent sont analysés dans l'étude sur l'accroissement de la population et sur les besoins en main-d'œuvre du point de vue du développement économique. Durée estimée du travail: deux ans.

12. *Effet des impositions sur l'exportation des capitaux privés* — résolutions 3 (VI) et 52 (V)

Le Département des affaires économiques et sociales du Siège de l'Organisation des Nations Unies poursuit la réalisation de cette étude conformément à la résolution 825 (IX) de l'Assemblée générale.

13. *Fluctuations cycliques dans les pays d'Amérique latine* — (E/CN.12/190).

SECTION III. — PROBLÈMES ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE (EN COOPÉRATION AVEC LA FAO)

a) Travaux et études continus de haute priorité

14. *Développement sélectif de la production agricole et coordination des programmes entre les pays* — résolutions 87 et 88 (VI)

Ces résolutions demandent aux secrétariats de la CEPAL et de la FAO de poursuivre l'étude de cette question. Ce projet sera réalisé partiellement en liaison avec le projet 3, ii.

* Le rapport annuel soumis à la vingtième session du Conseil économique et social a donné une haute priorité à ce projet (voir E/2756).

15. *Développement agricole, planification par pays et technique de planification agricole* — résolutions 62 (V) et 89 (VI)

Ce projet reçoit une exécution partielle dans les études sur le développement économique de pays pris séparément. La technique de planification sera étudiée en liaison avec le projet 3, i.

b) Travaux spéciaux de haute priorité

16. *Etude de la productivité et du coût de la production du café dans leurs rapports avec le développement économique* — résolutions 63 (V) et 90 (VI)

Le document E/CN.12/379 donne une description des travaux relatifs à ce projet. Doit être terminé à la fin de 1957.

17. *Etude des facteurs qui affectent le développement de l'industrie des produits d'origine animale en Amérique latine* — résolution 91 (VI)

Des conversations auront lieu avec le secrétariat de la FAO afin de fixer d'un commun accord un programme de travail en vue de l'exécution de ce projet. Doit être terminé en 1958.

18. *Etude de la productivité du travail et du capital dans la production agricole* — résolution 87 (VI)

D'ores et déjà on a entrepris cette étude pour le café. En ce qui concerne les autres activités agricoles, le secrétariat commencera ses travaux si possible avant de terminer l'étude sur le café.

19. *Etude des possibilités d'accroître les investissements dans l'agriculture* — résolution 92 (VI)

On espère que, conformément à la résolution, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement donnera son concours aux secrétariats de la CEPAL et de la FAO pour l'exécution de ce projet. Doit être terminé en 1957.

c) Autres travaux

20. *Etude préliminaire pour l'élaboration d'un programme de recherches concernant le bassin de l'Amazone* — résolution 93 (VI)

Cette étude sera effectuée en coopération avec l'UNESCO. Durée estimée du travail: un an.

21. *Crédit agricole** — résolutions 14 (IV) et 65 (V)

Durée estimée du travail: trois ans.

22. *Facteurs qui affectent la production agricole** — résolution 61 (V)

Les buts de ce projet correspondent dans une grande mesure à ceux des projets 14 à 19 susmentionnés.

23. *Etude des méthodes et des systèmes appliqués aux statistiques agricoles en Amérique latine** — résolution 64 (V)

L'Institut interaméricain de statistique a commencé les travaux dans ce domaine et, au stade actuel, les études qui seraient entreprises par la CEPAL constitueraient un double emploi. Cependant, le secrétariat a eu des conversations préliminaires à la fois avec cet institut et la FAO, en vue de joindre ses efforts à ceux qui sont faits pour améliorer les statistiques agricoles en Amérique latine.

24. *Etude des problèmes économiques et techniques de l'industrie bananière* — résolutions 65 (V) et 94 (VI)

Durée présumée du travail: un an.

25. *Etude de la production, de l'industrialisation et des marchés d'exportation des fibres dures* — résolution 68 (V)

La FAO effectue une étude des fibres dures qui répond pleinement aux objectifs visés par cette résolution.

* Le rapport annuel présenté à la vingtième session du Conseil économique et social a donné une haute priorité à ce projet. (Voir E/2756.) Celui-ci et les autres projets énumérés au paragraphe c de la section III ne peuvent être réalisés au moyen des ressources dont dispose le programme commun CEPAL/FAO au cours de l'année 1955-1956.

SECTION IV. — INDUSTRIE ET ÉNERGIE

a) Travaux et études continus de haute priorité

26. *Industries sidérurgiques et de transformation du fer et de l'acier* — résolutions 10 (IV), 57 (V) et 96 (VI)

- i) Etude des industries de transformation du fer et de l'acier dans des pays pris séparément

Les études sur les industries de transformation au Brésil, au Chili et en Colombie seront revues et complétées afin de pouvoir être utilisées comme documents de base à la réunion des experts au Brésil. La résolution adoptée à la sixième session prie le secrétariat d'étendre ces études à d'autres pays.

- ii) Conférence d'experts pour l'étude des industries sidérurgiques et de transformation de l'acier qui doit avoir lieu à Sao-Paulo (Brésil) en 1956

- iii) Groupe d'experts pour l'étude des spécifications et des normes dans les industries du fer et de l'acier

Ce comité sera créé avec la collaboration des industries intéressées si les résultats de la réunion de Sao-Paulo le justifient.

27. *Etude sur les industries chimiques* — résolutions 59 (V) et 97 (VI)

On a commencé en juillet 1955 ce travail qui comprend des études sur les industries existant en Amérique latine, une analyse des importations des produits chimiques et des possibilités de remplacer les importations par la création d'industries nationales et un examen des disponibilités en matières premières dans la région, ainsi que des problèmes techniques et économiques qui affectent leur utilisation.

28. *Conférence d'experts consultants de la FAO, de l'AAT et de la CEPAL ayant pour objet d'aider les pays à développer les industries de la pâte et du papier* — résolutions 58 (V) et 98 (VI)

On a choisi deux experts pour former ce comité et ceux-ci commenceront leurs travaux en novembre 1955, au siège de la CEPAL à Santiago.

29. *Développement des ressources énergétiques* — résolutions 99 et 100 (VI)

- i) Revision de l'étude préliminaire sur la production et l'utilisation de l'énergie, ainsi que sur leurs possibilités et leurs problèmes, qui doit être publiée dans une édition imprimée en 1956 (E/CN.12/384)

Le secrétariat continuera de réunir, de classer et d'analyser les données statistiques relatives à l'énergie.

- ii) Evaluation des ressources hydro-électriques dans les régions choisies en vue de déterminer leur utilisation potentielle et optimum

Conformément à la résolution, on devra effectuer ce travail en coopération avec les organismes gouvernementaux compétents et l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies.

- iii) Formation de groupes d'experts qui procéderont à des enquêtes sur place pour connaître l'efficacité de la production et de l'utilisation des diverses formes d'énergie dans les branches d'activités les plus importantes de pays choisis

- iv) Communication aux gouvernements latino-américains de renseignements intéressants sur les progrès réalisés en matière d'énergie nucléaire.

30. *Examen préliminaire, qui reposera sur les renseignements existants, de l'utilisation des multiples ressources hydrauliques en Amérique latine* — résolution 99 (VI)

On entreprendra la réalisation de ce projet en liaison avec les études sur l'énergie.

b) Travaux spéciaux de haute priorité

31. *Réunion d'experts pour l'étude des problèmes du développement de l'énergie* — résolution 99 (VI)

Cette réunion sera saisie, comme documents de base, des études du secrétariat énumérées au paragraphe 29, ii et iii, ci-dessus, et des études techniques spéciales pré-

parées par des experts sur l'efficacité de la production et de l'utilisation des ressources énergétiques. On envisage de tenir cette réunion en 1958.

c) Autres travaux

32. *Mines** — résolution 57 (V)

Rassemblement de données estimatives sur les réserves des minerais non ferreux et étude des problèmes économiques et techniques relatifs à l'exploitation minière. Durée estimée du travail: deux ans.

33. *Réunion et classement des données disponibles sur les ressources naturelles non agricoles en Amérique latine* — résolution 60 (V)

En ce qui concerne les ressources en énergie et en eau, cette résolution est exécutée au titre des travaux 29 et 30. Durée présumée du travail: trois ans.

34. *Etude sur la possibilité de créer des industries de transformation qui utiliseraient les matières premières produites localement* — résolutions 46 (V) et 94 (VI)

Ce travail a été partiellement réalisé par les études sur le développement économique de pays pris séparément, ainsi que par les études industrielles énumérées aux paragraphes 26, 27 et 28 ci-dessus.

35. *Industries alimentaires* — résolutions 10 (IV) et 94 (VI)

Durée présumée du travail: deux ans.

36. *Industrie textile* — résolution 11 (IV)

Durée présumée du travail: un an.

SECTION V. — COMMERCE INTERNATIONAL

a) Travaux et études continus de haute priorité

37. *Comité du commerce* — résolution 101 (VI)

Ce comité élaborera des formules concrètes en les adaptant aux obligations de caractère bilatéral et multilatéral des gouvernements des Etats membres en vue de la solution des problèmes pratiques qui empêchent le développement du commerce entre les pays latino-américains. Il jettera aussi les bases nécessaires pour faciliter les négociations commerciales entre les pays de la région.

Dans l'accomplissement de ses fonctions, le Comité tiendra compte des questions traitées dans le rapport du secrétariat (E/CN.12/369), telles que les problèmes de paiements entre les pays latino-américains, la politique commerciale, les problèmes spéciaux posés par l'échange de produits déterminés, ainsi que les transports maritimes. Il examinera, en outre, d'autres études et d'autres questions, ainsi que les observations et les rapports que les gouvernements des Etats membres présenteront sur les questions qui sont liées aux objectifs du Comité; on utilisera pleinement la documentation préparée par le Conseil économique et social interaméricain et par d'autres organismes internationaux.

Pour ses sessions, le Comité sera composé des représentants des gouvernements qui y participent. Le secrétariat convoquera le Comité aux sessions et la première de celles-ci se tiendra aussitôt que possible.

Le secrétariat préparera l'ordre du jour de cette réunion, en tenant compte du contenu de la présente résolution.

38. *Echanges commerciaux entre l'Amérique latine et le reste du monde* — résolution 45 (V)

- i) Possibilités d'accroître la production des produits d'exportation latino-américains

Une étude limitée sur cette question est en cours et sera publiée en 1956 — résolution 45 (V)

* Le rapport annuel présenté à la vingtième session du Conseil économique et social a donné une haute priorité à ce projet (voir E/2756). Le personnel de la Division de l'industrie sera complètement occupé par les projets 26, 27 et 28 au cours des années 1955 et 1956; il sera donc impossible de commencer l'exécution des projets énumérés à l'alinéa c.

- ii) Etude des tendances futures de la demande des produits exportés par l'Amérique latine — résolution 102 (VI)
 - iii) Etude des modifications dans la composition des importations latino-américaines en provenance des pays industrialisés — résolution 45 (V).
39. *Etudes des termes de l'échange et de leur influence sur le rythme du développement économique* — résolution 46 (V)

L'Etude annuelle sur la situation économique de l'Amérique latine examine périodiquement cette question. Une étude spéciale sur cette même question est en cours et sera publiée en 1956.

b) Travaux spéciaux de haute priorité

40. *Etude des opérations multilatérales de compensation entre les pays d'Amérique latine et les pays d'Europe* — résolution 47 (V)

Le secrétariat poursuivra l'étude de cette question et se tiendra au courant de l'évolution qui se produira dans les accords multilatéraux et qui intéressera les pays latino-américains; il fera rapport sur cette question aux gouvernements des Etats membres. Cette étude doit être terminée en 1957.

c) Autres travaux

41. *Rassemblement et diffusion de renseignements sur les modifications qui sont intervenues dans les droits de douane et les traités de commerce des pays latino-américains* — résolution 103 (VI).

Dès que les ressources le permettront, ce projet sera classé dans la catégorie a (Projets et études continus de haute priorité).

Incidences financières, 1955-1956

159. Le programme de travail pour 1955-1956 montre que le nombre des travaux a augmenté et que certains autres ont une portée accrue. Grâce à la réorganisation du secrétariat et à des ajustements correspondants apportés au budget de 1956, il sera peut-être possible de faire face à une part considérable des dépenses supplémentaires relatives à ces travaux avec les crédits du budget ordinaire; il pourra peut-être en être de même pour certains travaux dont l'exécution a été retardée.

160. Tenant compte de la nécessité d'économiser rigoureusement les ressources de l'Organisation des Nations Unies, le secrétariat s'efforcera au maximum d'exécuter les programmes élargis dans le cadre de ses divisions actuelles. Il en sera ainsi particulièrement en ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions sur l'énergie, l'industrie et le développement économique. Dans le cas de la résolution sur le comité du commerce, le secrétariat cherchera à faire face à la dépense supplémentaire avec les crédits du budget ordinaire. Par conséquent, si ces hypothèses se réalisent, il ne faudra pas de crédits supplémentaires pour appliquer ces résolutions.

161. Il semble cependant qu'il ne sera pas possible d'entreprendre les nouveaux travaux ci-après si l'on ne dispose pas de personnel et de ressources supplémentaires:

a) *Projet No 30.* — Examen préliminaire de l'utilisation des multiples ressources hydrauliques en Amérique latine [résolution 99 (VI)]

162. Afin qu'une enquête préliminaire puisse être terminée à temps pour être présentée à la septième session, il sera nécessaire de tenir une réunion d'experts à Santiago pendant le premier semestre de 1956 après que le secrétariat aura établi un programme

de travail pour cette réunion. Il faudra aussi recruter un économiste spécialisé dans l'utilisation des multiples ressources hydrauliques, qui travaillera avec les experts et qui poursuivra ce travail à titre permanent. Il faudra employer des consultants spécialisés pour de courtes périodes. Les dépenses relatives à ces spécialistes pourront être imputées sur le budget ordinaire de la CEPAL. Les consultants, qui seront employés pour des périodes plus longues et qui sont indispensables, seront vraisemblablement prêtés par les gouvernements des Etats membres.

Etat des incidences financières

	1955 (Dollars)	1956 (Dollars)
a) Postes permanents:		
1 administrateur de 1ère classe pour 1956	—	9.140 ^a
b) Consultants	—	^b
c) Frais de voyage du personnel en mission:		
Frais de voyage en mission du personnel de la CEPAL.....	—	1.000
	—	10.140

^a Les dépenses communes relatives au personnel seront imputées sur le budget ordinaire.

^b Consultants fournis par les gouvernements des Etats membres. Le Gouvernement français a déjà accepté de fournir un spécialiste des questions hydrauliques pour une durée d'un an.

b) *Projet No 3, iv.* — Etude de l'organisation administrative et des méthodes d'élaboration et d'exécution des programmes de développement économique [résolution 81 (VI)]

163. Aux termes de la résolution 81 (VI), le secrétariat est chargé d'entreprendre, en collaboration avec l'Administration de l'assistance technique, une étude sur la structure et le fonctionnement des organismes qui existent en Amérique latine pour l'élaboration et l'application des programmes de développement économique. La première phase — enquêtes sur place — sera entreprise conjointement. Il est prévu que le groupe de travail commun commencera ses travaux au début de 1956.

164. Le secrétariat de la CEPAL n'a ni les ressources ni le personnel qualifié nécessaires pour se charger de ce travail continu. Il faudra donc recruter un économiste ayant l'expérience de l'administration publique et des services de planification qui s'occupera des questions de coordination et qui poursuivra les travaux. Il sera peut-être possible de ne recruter cet économiste que vers le milieu de 1956; entre temps, en effet, on pourra peut-être recruter, pour une courte durée (cinq mois), un expert qui participera au groupe de travail.

Incidences financières

	1955 (Dollars)	1956 (Dollars)
a) Postes permanents:		
1 administrateur de 1ère classe (P-4) pour six mois	—	4.570 ^a
b) Consultants:		
1 expert pour cinq mois.....	—	4.000
c) Frais de voyage:		
Frais de voyage en mission du personnel de la CEPAL se déplaçant aux fins de l'exécution du projet.....	—	1.000
	—	9.570

^a Les dépenses communes relatives au personnel seront imputées sur le budget ordinaire.

c) *Session du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale*

165. En mai 1955, le Comité a été convoqué en session extraordinaire par les gouvernements des Etats membres afin d'adopter des mesures propres à assurer la continuation du programme; en effet, la troisième session ordinaire, qui devait se tenir en 1954, avait dû être ajournée en raison de circonstances imprévues.

166. A la session extraordinaire, le secrétariat a fait observer que le budget de l'exercice ne prévoyait pas deux sessions du Comité en 1955, mais qu'il serait tenu compte des vœux de cet organisme.

167. Il faudra donc ouvrir de nouveaux crédits pour la troisième session, qui doit se tenir conformément à la résolution 26 (AC.17) adoptée à la deuxième session. Les gouvernements des Etats membres ont décidé à la session extraordinaire que la troisième session aurait lieu à Managua (Nicaragua) vers la fin de 1955, la date devant être fixée d'un commun accord.

<i>Incidences financières</i>		<i>1955</i>	<i>1956</i>
		<i>(Dollars)</i>	<i>(Dollars)</i>
Frais de voyage et de subsistance, assistance temporaire, services linguistiques et dépenses diverses	3.500	—	—
	<u>3.500</u>	—	—
ETAT RÉCAPITULATIF DES INCIDENCES FINANCIÈRES			
	<i>1955</i>	<i>1956</i>	
	<i>(Dollars)</i>	<i>(Dollars)</i>	
Chapitre 22 du budget :			
1. Examen de l'utilisation des multiples ressources hydrauliques en Amérique latine	—	10.140	
2. Etude de l'organisation administrative et des méthodes d'élaboration et d'exécution des programmes de développement économique	—	9.750	
	<u>—</u>	<u>19.710</u>	
Chapitre 3, b, du budget :			
1. Session du Comité de coopération économique de l'Amérique centrale	3.500	—	—
	<u>3.500</u>	—	—

ANNEXES

ANNEXE I

Discours prononcé à la séance d'ouverture, le 29 août 1955, par le général Gustavo Rojas Pinilla, Président de la République de Colombie

Le caractère éminemment critique du moment que nous vivons souligne l'importance capitale de la mission confiée aux Nations Unies. L'humanité se débat entre le danger ténébreux de l'extermination totale et la possibilité de progrès stupéfiants dans tous les domaines. Jamais les peuples du monde n'ont eu comme à présent la perspective d'atteindre un haut degré de civilisation et de jouir intégralement des bienfaits de la culture et de l'économie; jamais non plus des menaces comparables à celles d'aujourd'hui n'ont plané sur eux.

Dans les circonstances dramatiques que le monde connaît actuellement, les Nations Unies ont une mission fondamentale: favoriser la coopération internationale pour assurer la paix et la sécurité. De ce fait, elles symbolisent les aspirations principales et les espoirs les plus fervents et les plus exceptionnels de l'humanité de notre temps. La Charte, qui interprète fidèlement les tendances actuelles, confère aussi aux Nations Unies la mission de contribuer à améliorer la situation économique et sociale du monde entier et notamment à élever le niveau de vie des régions sous-développées.

A la réunion commémorative qui s'est tenue à San-Francisco, il y a deux mois, on a justement reconnu la valeur extraordinaire de l'œuvre que cette organisation prestigieuse a accomplie en ses 10 ans d'existence. A cette occasion, les représentants des Etats membres, grands et petits, ont réaffirmé leur confiance et ont reconnu d'un commun accord qu'il fallait appuyer davantage son action pour lui permettre d'accomplir une œuvre sans cesse plus utile.

Pour l'aider dans les travaux difficiles qu'elle entreprend à l'échelon de la région, l'Organisation des Nations Unies a, dans la Commission économique pour l'Amérique latine, un organisme qui, dans sa brève existence, s'est déjà acquitté d'une tâche par laquelle il a effectivement atteint — et même dépassé — les buts qui avaient motivé sa création.

Ces dernières années représentent l'époque des définitions fondamentales et du cours positif du destin des pays de l'Amérique latine. Des peuples longtemps plongés dans la stagnation, des nations qui, tout en ayant acquis l'indépendance politique, n'ont fait que peu de progrès vers la liberté économique, cherchent énergiquement à se faire une vie meilleure et doivent maintenant prendre une décision irrévocable pour développer largement leurs possibilités. Jamais l'histoire n'a connu de phénomène semblable à celui de ces 20 na-

tions, comptant plus de 170 millions d'habitants, qui, avec les moyens dont elles disposent, doivent participer de plus en plus activement à la marche du progrès.

L'heure de la rédemption économique a sonné pour l'Amérique latine. Nul ne peut la retarder, nul ne peut l'ignorer. C'est là un des faits essentiels de notre époque, avec le nouvel essor des grandes puissances industrielles et l'"éveil" de l'Asie. "La liberté de l'Amérique est l'espoir du monde", a dit Bolivar. Cette liberté devient de nos jours, dans les régions peu développées du continent, la base indispensable d'un développement économique reposant sur des assises solides.

Au nombre des difficultés qui ont particulièrement entravé les efforts déployés par les peuples de l'Amérique latine dans la voie du progrès, il faut compter l'absence de renseignements suffisants sur leur situation économique réelle et de formules applicables à cette situation. Les études et les enquêtes faites à ce sujet en Europe et aux Etats-Unis sont le résultat de travaux portant sur les phénomènes économiques propres à ces régions. Elles ne sont donc pas entièrement applicables à l'économie latino-américaine. Elles ne tiennent pas compte de nombreux caractères particuliers à cette économie. Il en résulte que nos pays, au moment où ils s'engagent résolument sur la voie du progrès, ont compris la nécessité de reviser la théorie et les conceptions économiques à la lumière des situations et des circonstances qui leur sont propres.

La CEPAL se propose, par ses travaux, de faire face à ce besoin impérieux. C'est en cela que réside surtout leur importance. Déjà, cet organisme a prêté un concours précieux à l'accomplissement de cette tâche, en rassemblant des renseignements techniques sur l'économie latino-américaine, en les interprétant selon des principes soigneusement élaborés et, enfin, en assignant des objectifs déterminés par une appréciation exacte de la situation de cette économie.

C'est, par conséquent, à la CEPAL qu'est due une part appréciable des progrès réalisés au cours de ces dernières années dans la voie d'une exposition exacte des problèmes que pose le développement économique, et de la compréhension de ces problèmes dans les secteurs public et privé. Les rapports qu'elle a publiés ont contribué dans une mesure importante à la lutte contre l'improvisation, les vues superficielles et l'empirisme. Ils ont permis de préciser clairement et d'imposer dans la pratique des principes fondamentaux, tels que la nécessité pressante d'accélérer l'industrialisation dans l'Amérique latine.

De même, ses recommandations ont exercé une influence certaine sur la politique des gouvernements latino-américains et sur l'orientation de leurs vues en matière de coopération économique, tant entre eux qu'avec les autres pays du continent et de l'Europe. Celles qui ont été soumises, en novembre 1954, à Rio-de-Janeiro, à la Conférence des Ministres des finances et de l'économie, ont été une des bases de discussion de ces assises internationales.

En outre, la CEPAL a prêté un concours précieux à l'élaboration des plans d'intégration économique des républiques de l'Amérique centrale, plans dont la mise en œuvre se poursuit d'une façon encourageante et que les autres nations sœurs du continent considèrent avec sympathie.

Les nombreux documents préparés par la CEPAL, qui seront examinés au cours de la présente session, constituent dans leur ensemble une contribution de grande valeur à l'étude des principaux aspects de l'économie latino-américaine. Ils sont la preuve certaine du fonctionnement parfait du secrétariat permanent de cet organisme, que dirige si efficacement M. Raúl Prebisch et auquel prêtent leur concours des spécialistes éminents de l'économie et d'autres questions.

Je saisis cette occasion pour exprimer au secrétariat de la CEPAL la très vive gratitude de mon gouvernement pour l'excellente étude qu'il a consacrée au développement de la Colombie, étude qui éclaire cette question d'un jour nouveau et qui, une fois mise au point, présentera un intérêt exceptionnel pour mon pays.

Les rapports de la CEPAL pour les années 1953 et 1954 démontrent que le rythme favorable du développement de l'ensemble des économies des pays latino-américains pour la période 1945-1952 s'est considérablement ralenti pendant les deux dernières années. Ce fait, dont les conséquences peuvent être très importantes, doit retenir tout particulièrement l'attention des pays représentés à cette commission et de tous les autres États membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le ralentissement ainsi enregistré dans la croissance économique des pays de l'Amérique latine ne tient pas à une diminution des activités qu'ils déploient pour mettre en valeur leurs ressources, mais à l'aggravation des obstacles auxquels il se heurtent par suite de la disparition progressive de quelques-uns des facteurs favorables dus à la deuxième guerre mondiale ou à d'autres causes; il fait, en tout cas, ressortir la nécessité inéluctable de redoubler d'efforts pour accélérer le rythme du développement. A cette fin, il faut non seulement que chaque pays prenne les mesures politiques appropriées, mais encore que tous coopèrent davantage. Il est urgent de réaliser des progrès effectifs, tant sur le plan national que sur le plan international. Sur ce dernier plan, il apparaît indispensable que l'unité des peuples de l'Amérique latine, qui appartiennent en fait à une seule grande patrie, se traduise par la coordination totale de leurs économies:

La coopération économique internationale doit se développer surtout par la défense en commun des produits de base dont l'exportation présente un intérêt vital pour les pays de l'Amérique latine, sans négliger

toutefois d'intensifier la coopération financière et technique. Si nous voulons que la justice règne dans le monde où nous vivons, il faut que l'activité économique de l'Amérique latine n'ait pas moins de valeur que celle d'une autre région quelle qu'elle soit. C'est pourquoi, quand je parle de défense commune des économies des pays latino-américains je n'entends pas qu'elle appartienne exclusivement à ces pays; elle incombe aussi aux grandes puissances consommatrices des produits que nous exportons, lesquelles ont non seulement des responsabilités à cet égard, mais encore un intérêt réel au maintien de conditions équitables pour les produits en question.

Au point de vue financier, certaines initiatives méritent de retenir toute l'attention des gouvernements de l'hémisphère. La plus importante est le projet de création d'une Banque interaméricaine qui a son origine en partie dans des recommandations de la CEPAL et qui se trouve maintenant soumis à l'examen du Conseil économique et social interaméricain. Il est extrêmement souhaitable que se trouve prochainement mis à exécution ce dessein caressé depuis plus d'un demi-siècle, puisque les propositions initiales à ce sujet remontent à la première conférence interaméricaine.

De même qu'aujourd'hui les collectivités s'emploient à réduire et non à accentuer les différences qui existent entre riches et pauvres, la communauté internationale cherche à associer les régions sous-développées au bénéfice des progrès dont jouissent les grandes puissances industrielles. Les conceptions égoïstes du passé ont fait place de nos jours aux notions de coopération et de solidarité économique effective entre les peuples. Ces principes modernes trouvent leur expression la plus achevée dans les programmes d'aide à l'étranger mis en œuvre depuis la guerre par les États-Unis d'Amérique, pays qui a pris la tête du monde libre et qui nous a donné le plus splendide exemple de solidarité humaine que l'histoire ait jamais connu.

La CEPAL est appelée à jouer un rôle chaque jour plus important dans l'orientation du développement de l'Amérique latine; elle contribue, d'une part, à la réalisation pratique de la coopération internationale qu'exige l'époque actuelle et, de l'autre, à l'adoption de méthodes et de moyens économiques plus efficaces dans les divers pays. Pour cette raison, et aussi parce qu'elle représente en soi une forme nouvelle d'union qui renforce et développe les liens étroits d'amitié unissant 20 nations apparentées, elle mérite de bénéficier au maximum de l'attention constante et de l'appui enthousiaste de tous nos gouvernements.

Je suis heureux et fier, en tant que Président de la République de Colombie, d'ouvrir la sixième session de la Commission, dont l'éclat est rehaussé par la présence de l'éminent Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Dag Hammarskjöld, qui, par ses efforts exceptionnels en faveur des idéaux humanitaires, mérite toute notre admiration, et des distingués représentants des États membres et des nations ou institutions qui siègent ici à titre consultatif.

En saluant au nom du Gouvernement et du peuple colombiens tous les représentants et observateurs présents, je me plais à former le vœu qu'avec l'aide de Dieu les délibérations qui vont commencer connaissent le succès le plus entier.

ANNEXE II

Allocution prononcée par M. Dag Hammarskjöld, Secrétaire général, à la séance d'ouverture de la sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine à Bogota (Colombie), le 29 août 1955

C'est pour moi un très grand plaisir que de pouvoir assister à la présente session de la Commission économique pour l'Amérique latine qui se tient dans la capitale de la Colombie si magnifiquement située sur le plateau de Bogota. Nous sommes tous reconnaissants au Gouvernement colombien de l'appui qu'il donne à l'Organisation des Nations Unies et de l'aimable hospitalité qu'il a offerte à la Commission. Nous lui savons gré aussi du concours et de l'assistance qu'il a généreusement prêtés pour l'organisation de cette session. Je veux saisir cette occasion, M. le Président, pour exprimer mes vœux les plus sincères de succès pour les efforts résolus que votre pays déploie en vue de son développement économique et social.

Plus de deux ans ont passé depuis la dernière session de la Commission. Au cours de cette période, ses activités se sont notablement développées. Lorsque le Conseil économique et social a examiné les rapports annuels de la CEPAL, il a noté combien l'œuvre qu'elle accomplit facilite la compréhension et la solution des problèmes économiques qui se posent dans la région. Ce fait porte témoignage de l'intérêt et du prix que tous les États membres de l'Organisation des Nations Unies attachent aux travaux de la Commission et de son secrétariat.

Lors de la dernière session du Conseil, à Genève, j'ai eu l'avantage d'avoir à mes côtés, pendant le débat consacré à la situation économique mondiale, votre éminent Secrétaire exécutif, M. Raúl Prebisch, ainsi que les Secrétaires exécutifs de la Commission économique pour l'Europe et de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient; ils ont utilement participé à la discussion et ont présenté les rapports de leurs commissions respectives. J'ai été amené, à cette occasion, à souligner l'importance croissante que revêt l'examen annuel des activités des commissions régionales par le Conseil, puisque l'action menée à l'échelon régional se traduit de plus en plus par des réalisations et tient une place de plus en plus considérable dans l'ensemble des travaux d'ordre économique des Nations Unies. L'Assemblée générale a, elle aussi, montré qu'elle reconnaît toute la valeur des activités de votre Commission. L'œuvre de la Commission économique pour l'Amérique latine a toujours recueilli les plus vifs éloges et la grande majorité des États membres appuie fermement chaque année les propositions d'ouvertures de crédits qui la concernent. La Commission a donc pu s'acquitter de la tâche qui lui incombe en sachant qu'elle bénéficie de toute la confiance du Conseil et de l'Assemblée générale.

L'une des raisons de la haute estime dont jouit la Commission réside dans la qualité de ses rapports. On peut dire, en fait, que les études de la CEPAL sur le développement économique et l'industrialisation — par exemple, le rapport sur les techniques de planification — ont grandement contribué à l'élaboration d'une doctrine nouvelle de caractère pratique dans ce domaine.

Des nombreuses activités de votre Commission, l'une des plus frappantes est celle qui se poursuit par l'intermédiaire du Comité de coopération économique pour

l'Amérique centrale. A plusieurs égards, cette entreprise éclaire d'un jour particulièrement favorable l'action commune menée par divers organes des Nations Unies pour aider effectivement un groupe de pays à se développer économiquement. En premier lieu, on constate une coopération intergouvernementale à un niveau politique élevé; en deuxième lieu, le secrétariat de la Commission régionale, l'Administration de l'assistance technique et les institutions spécialisées compétentes collaborent étroitement; enfin, ce qui apparaît le plus important, tous les participants se montrent animés d'un souci commun d'atteindre les objectifs du programme.

Les études que la CEPAL effectue, sur l'initiative des gouvernements intéressés et avec leur collaboration, sur le développement économique de tel ou tel pays, offrent un autre exemple de coopération fructueuse entre le secrétariat et les gouvernements; cette activité peut avoir des répercussions sensibles sur le développement de l'assistance technique. Les études en question présentent, d'autre part, un intérêt plus général pour les pays qui ont à faire face à des problèmes analogues.

Votre Commission accorde à juste titre une attention de plus en plus marquée à la question de l'énergie. Comme vous le savez sans doute, je viens d'assister aux réunions de la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Cette conférence, organisée par les Nations Unies, s'est tenue sous leurs auspices; elle constitue de leur part un premier effort en vue de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent dans un domaine où l'humanité arrive très probablement à un tournant de sa lutte historique contre le dénuement. Nous ne sommes qu'au seuil du progrès d'une immense portée vers l'exploitation de cette nouvelle source d'énergie au profit de l'humanité; il reste beaucoup de recherches à faire avant de pouvoir en évaluer pleinement les conséquences économiques et d'en recueillir tous les fruits. Dès à présent, toutefois, il est évident que l'apparition de l'énergie atomique pourra se révéler dans l'avenir l'un des facteurs prédominants qui permettront d'accélérer le développement économique de régions comme l'Amérique latine. Ainsi que le souligne la CEPAL dans son rapport sur la planification du développement économique, étant donné les perfectionnements techniques dont on pourra désormais disposer, il ne devrait plus être obligatoire que les pays sous-développés passent par tous les stades d'évolution dont la succession a marqué historiquement l'essor des pays industrialisés.

Le financement du développement économique est l'une des nombreuses questions que le Conseil économique et social a examinées à sa dernière session. Lorsqu'il a étudié la question de la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique, le Conseil a longuement discuté le rapport préparé par M. Scheyven et il a décidé de recommander à l'Assemblée générale, d'une part, d'inviter les gouvernements à faire parvenir au Secrétaire général au début de l'an prochain leur avis sur les recommandations formulées dans ce rapport et, d'autre part, de créer un Comité spécial chargé d'analyser les obser-

vations des gouvernements et de présenter un rapport au Conseil. Le Conseil s'est également déclaré satisfait des progrès accomplis vers la création de la Société financière internationale. On espère que cette société sera fondée dans un avenir prochain et qu'elle jouera un rôle important dans l'œuvre entreprise pour stimuler le développement économique.

Le Conseil a attaché une grande importance à l'étude des moyens permettant de développer le commerce international. Votre Commission est saisie d'une résolution que le Conseil a adoptée au sujet des consultations commerciales interrégionales. Nous ne savons pas encore si la méthode des consultations commerciales interrégionales pourra être appliquée avec succès sur un plan plus vaste ; c'est pourquoi je pense que le Conseil a pris une sage décision en adoptant à ce sujet une résolution assez prudente. L'organisation de telles consultations dépend essentiellement des commissions régionales elles-mêmes. En même temps, la résolution prévoit que tous les Etats membres de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées, ainsi que les gouvernements participant aux travaux des commissions économiques régionales, pourront prendre part à ces consultations. A mon avis, le succès des consultations commerciales interrégionales sera fonction, pour une large part, de la mesure dans laquelle les pays intéressés seront disposés à indiquer à l'avance les problèmes commerciaux particuliers qu'ils désirent voir examiner. A cette condition, et si elles sont préparées comme il se doit, les consultations interrégionales pourront fort bien jouer le rôle d'un complément utile pour l'expansion du commerce international.

Le Conseil a également étudié de façon approfondie la situation sociale dans le monde et les programmes des Nations Unies dans le domaine social. J'ai le ferme espoir que les secrétariats des commissions économiques régionales seront en mesure d'entreprendre certains travaux dans ce domaine et, à cette fin, je me propose de renforcer le secrétariat en lui assurant le concours des spécialistes nécessaires.

Les sessions du Conseil et du Comité de l'assistance technique constituent autant d'étapes importantes dans l'existence du Programme élargi d'assistance technique. Le Conseil et le Comité ont tous deux réaffirmé leur confiance dans le Programme, qu'ils considèrent comme l'un des moyens les plus efficaces pour aider les pays sous-développés à assurer leur développement économique ; les gouvernements ont montré qu'ils reconnaissent de plus en plus la nécessité de renforcer sa stabilité par l'établissement de programmes à long terme.

Le Conseil s'est également préoccupé de déterminer la valeur des travaux entrepris au titre du Programme élargi ; à cette fin, il a décidé d'adresser un questionnaire sur les divers aspects du Programme aux pays dans lesquels un représentant du BAT est accrédité. Le Conseil a accueilli favorablement une proposition du Comité administratif de coordination, qui tendait à ce que l'on entreprenne, à la lumière de l'expérience acquise au cours des cinq dernières années, une étude sur l'avenir du Programme élargi.

Il serait peut-être bon que j'indique brièvement à la Commission certains des résultats préliminaires de l'étude que j'ai entreprise au sujet de l'organisation des secrétariats des commissions régionales et de l'Administration de l'assistance technique, après avoir revu, l'an dernier, celle du Secrétariat du Siège. D'une façon générale, cette étude tend à montrer qu'il devrait y avoir entre les fonctionnaires du Siège affectés au

Département des affaires économiques et sociales et les fonctionnaires des commissions régionales une intégration plus grande et une utilisation plus poussée des ressources communes, pour l'exécution de leurs tâches respectives. Dans le domaine de l'assistance technique, il semble que si l'on utilisait de façon plus rationnelle les ressources dont dispose le Département des questions économiques et sociales au Siège, les commissions économiques régionales et l'Administration de l'assistance technique, les gouvernements qui reçoivent une assistance au titre du Programme élargi d'assistance technique en retireraient des avantages notables. Des propositions qui tendent à établir des relations de travail plus étroites entre ces groupes de fonctionnaires sont à l'étude. Mais il est absolument indispensable, d'abord, que le rôle des représentants résidents du BAT et des représentants d'institutions spécialisées, partout où ces fonctionnaires sont en place, ne soit restreint en aucune façon, et ensuite que les secrétariats des commissions économiques régionales n'assument, en matière d'exécution, aucune fonction ni aucune tâche au détriment de l'autorité des représentants résidents ou du Siège. Je dois ajouter que, d'après les résultats préliminaires de l'étude, le secrétariat de la Commission économique pour l'Amérique latine est, sous réserve de certains ajustements, bien adapté à la tâche que votre Commission lui a confiée et que son personnel devrait lui permettre de s'acquitter des multiples fonctions qui lui incombent.

A la récente session du Conseil économique et social, j'ai indiqué que les mesures prises, tant sur le plan national que sur le plan international, pour favoriser le développement économique fournissaient la preuve d'une coopération internationale sans exemple dans l'histoire du monde. Nous assistons pour la première fois, à une reconnaissance générale et effective du fait qu'il n'est pas un pays dont le bien-être n'intéresse tous les autres pays. J'ai en même temps souligné que les mesures prises jusqu'ici étaient loin d'avoir l'ampleur qui permettrait d'éliminer l'héritage de misère légué par d'innombrables générations.

Nous savons tous que l'atmosphère de tension internationale qui a régné la plupart du temps dans les affaires du monde depuis la création de l'Organisation des Nations Unies est la cause principale de l'insuffisance qui a existé jusqu'ici. Cette année, au contraire, une série d'événements a indiqué que le climat tend à devenir plus propice aux œuvres constructives en faveur desquelles l'Organisation des Nations Unies peut tant faire. La Conférence afro-asiatique de Bandoung s'est signalée par l'expression d'un ferme appui à l'égard de l'œuvre et des buts des Nations Unies en tant qu'organisation mondiale. Les réunions qui ont eu lieu à San-Francisco pour commémorer le dixième anniversaire de l'Organisation ont été caractérisées par la ferveur nouvelle dont la Charte des Nations Unies a été universellement l'objet. La réunion que les chefs de gouvernement des quatre grandes puissances ont tenue cet été sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, la libération des aviateurs américains par la République populaire de Chine et la Conférence des Nations Unies sur l'énergie atomique, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler, ont, mois après mois, contribué à assainir l'atmosphère.

Je suis convaincu que de nouvelles voies s'offrent maintenant à nous, qui mènent à une coopération efficace dans le domaine du développement économique et social. A l'Organisation des Nations Unies, tous les Etats membres peuvent user de leur influence pour

que la lutte internationale contre la misère soit menée avec plus de vigueur et prenne plus d'ampleur qu'auparavant. Au sein des commissions économiques régionales, vous avez à cet égard des possibilités d'action particulières et des responsabilités spéciales. Votre

œuvre passée indique amplement que vous saurez apporter, avec sagesse et dans un esprit constructif, votre contribution à un nouvel effort entrepris en commun pour résoudre ce problème qui domine toute notre époque.

ANNEXE III

Allocution prononcée à la séance plénière du 30 août par M. Raúl Prebisch, Directeur principal chargé du Secrétariat exécutif

I

J'ai le grand honneur de présenter à la Commission, à sa sixième session, les rapports dont les gouvernements des Etats membres ont bien voulu charger notre Secrétariat exécutif. La masse de ces volumes donne une idée non seulement du lourd programme des travaux que nous avons dû exécuter, mais aussi du zèle de nos économistes, qui ont étendu leur champ d'action et fouillé de plus en plus leur sujet; ce zèle, il faut le louer dans la mesure où il ne compromet pas les résultats qu'il est possible d'atteindre et n'entraîne pas de retard dans la présentation des documents aux Etats membres. J'ai le regret de dire que nous n'avons pas encore pu éviter ces fautes; et si, messieurs, vous jugez ces fautes avec indulgence, vous rappelant peut-être les efforts que nous avons dû déployer ensemble récemment à la Conférence des Ministres des finances ou de l'économie qui s'est tenue à Rio, votre bienveillance ne diminuera pas la ferme résolution que nous avons de les éviter dans des rapports futurs.

II

Mes compagnons de travail, qui seront chargés des comités entre lesquels notre conférence pourra répartir ses travaux, auront l'occasion de commenter la documentation qui revient à chaque comité, si toutefois vous voulez bien suivre ces procédures, que je crois souhaitables.

En ce qui me concerne, je me bornerai à parler de certains aspects de nos rapports relatifs à la politique du développement, encouragé par l'intérêt qu'elle a pu susciter à des sessions précédentes, dans lesquelles nous avons vu la discussion se porter spécialement sur les problèmes que pose la politique en question.

Mais, auparavant, je voudrais m'associer aux remerciements que le Secrétaire général des Nations Unies a adressés au Gouvernement colombien pour l'hospitalité qu'il nous offre. La collaboration des fonctionnaires colombiens a été parfaite. Et, aux paroles pleines d'encouragement que nous a prodiguées hier le Président de la République, sont venues s'ajouter celles du Ministre des finances, M. Villaveces, auquel je veux dire combien je souhaite le voir accomplir avec un plein succès sa mission: rendre l'économie colombienne moins vulnérable aux facteurs externes grâce à des mesures internes qui, combinées avec des ententes internationales appropriées, permettront à ce pays de poursuivre son développement vigoureux.

III

Outre les données contenues dans notre documentation, j'espère que les délégations apporteront aux débats, comme en d'autres occasions, un fond précieux

d'éléments d'appréciation. Entre autres questions intéressantes étudiées récemment, il en est une qui, par son importance et son actualité, ne manquera pas d'attirer l'attention du comité compétent. Je veux parler des accords conclus depuis peu de temps entre le Brésil, l'Angleterre et d'autres pays d'Europe pour assurer le libre transfert de leurs monnaies respectives à l'intérieur de ces zones. L'idée d'étendre à l'Amérique latine certains des avantages de l'Union européenne de paiements, qui s'est exprimée plus d'une fois en cette commission, a commencé à devenir réalité. Il faut espérer que les délégations intéressées pourront expliquer à la Commission la portée de ces règlements et leurs perspectives d'extension.

IV

J'ai dit que j'effleurerais certaines questions relatives à la politique du développement. Je ne veux pas parler dans l'abstrait de cette politique ni soutenir la nécessité de l'appliquer, les gouvernements des pays membres de la Commission l'ayant déjà affirmé à maintes reprises. Je m'étendrai davantage sur certaines des difficultés qui font obstacle à l'élaboration pratique de cette politique. Et je voudrais le faire à la lumière des événements qui se produisent dans l'économie de l'Amérique latine.

Heureusement, les facteurs défavorables qui, venant de l'extérieur, paraîtraient provoquer une tendance à la dépression pour l'activité économique de ces pays, semblent avoir disparu momentanément: le revenu de l'Amérique latine est allé croissant dans l'ensemble, sans contraction aucune. Cependant, la satisfaction que ces faits peuvent susciter ne doit pas faire oublier certains motifs d'inquiétude. Les symptômes d'affaiblissement que nous avons décelés depuis quelque temps dans la dynamique latino-américaine sont devenus plus visibles. C'est ce que nous a rappelé hier — avec une préoccupation bien compréhensible — le Président de la République, le général Rojas Pinilla. Cette extraordinaire augmentation de 4 pour 100 par an du revenu moyen par habitant, dont l'Amérique latine a joui entre 1945 et 1952, est déjà un phénomène du passé. Les pays producteurs de café — où ce phénomène avait pu durer pendant une grande partie de 1954 — ont enregistré un recul comme le reste de l'Amérique latine en ce qui concerne leurs termes de l'échange, ce qui tendra naturellement à ralentir davantage le rythme d'accroissement économique.

V

Il faut donc suivre avec beaucoup d'attention le cours de ces événements. Mais tout ne dépend pas de facteurs externes. A des degrés divers, suivant les pays, il subsiste de sérieux défauts de structure et de graves désordres fonctionnels qui, dissimulés lorsque la con-

joncture extérieure est favorable, se traduisent par des désajustements marqués dès que les circonstances extérieures deviennent moins favorables.

Le déséquilibre de la balance des paiements se produit alors, sans qu'il soit possible de revenir en arrière simplement pour le corriger, car des considérations élémentaires d'accroissement et de stabilité s'y opposent. Ce déséquilibre s'aggrave généralement par l'inflation et, dans certains cas, par les conséquences d'une position que certains pays abandonnent non sans de grandes difficultés, et qui consiste à avoir maintenu un prix rigide pour la monnaie nationale, malgré la hausse inflationniste des coûts intérieurs, en laissant échapper ainsi des possibilités favorables d'exportation. Dans ces moments de tension dans les comptes avec l'étranger, on voit aussi se révéler dans quelques pays la lourde charge de denrées alimentaires et de matières premières qu'il faut importer parce qu'on n'a pas suffisamment développé la production agricole ou qu'on n'a pas conclu les accords commerciaux voulus pour alléger cette charge qui pèse sur les échanges. Et remarquez aussi dans d'autres cas comment certaines importations de combustibles, nuisibles elles aussi à la balance des paiements, auraient pu être diminuées, si l'on avait pris les mesures qui convenaient pour développer les ressources d'énergie du pays.

Ainsi, poussée par des événements impérieux, l'attention doit se porter sur l'immédiat, à la recherche de mesures improvisées et de solutions hâtives. En vérité, ces époques de crise ne sont généralement pas propices à une politique de développement aux objectifs nettement définis, que l'on peut seulement atteindre par une action suivie et persévérante. Mais les époques de conjoncture internationale favorable peut-être le sont-elles? Je crois avoir traversé l'Amérique latine de part en part, avoir observé et senti assez longtemps ses vicissitudes économiques, pour arriver à la conclusion déconcertante que ces époques de prospérité à l'extérieur ne sont généralement pas propices non plus à une politique de développement. A quoi sert un programme de développement si la rapide expansion de l'économie porte en elle le germe prometteur de solutions faciles?

N'avons-nous pas assisté à la disparition, dans les beaux jours, de l'écho de voix prophétiques? N'avons-nous pas vu oublier le conseil prudent d'opérer à froid, d'employer le plus grand afflux de ressources extérieures à redresser les défauts de structure et les désordres fonctionnels de l'économie, en limitant la consommation superflue pour encourager les investissements? Il est certain que ces phases favorables du mouvement extérieur se manifestent si soudainement que l'on n'a pas toujours pris les dispositions nécessaires pour absorber les ressources en question et, quand on arrive à concevoir et à réaliser des formes appropriées d'investissements, un nouveau tour défavorable des événements extérieurs — ou le gonflement exagéré de la consommation publique ou privée qui vient réduire les investissements — incite à les renvoyer à des temps plus favorables.

Telle est la nature des obstacles psychologiques qui se combinent souvent pour empêcher qu'une idée parfaitement acceptée, comme celle de la nécessité d'une politique de développement, ne puisse être réalisée, ne puisse se traduire par un programme de développement dans lequel l'action de l'Etat créerait les conditions fondamentales et fournirait les stimulants nécessaires pour que l'initiative privée contribue à atteindre les objectifs essentiels de ce programme.

VI

Je ne veux pas dire que ces facteurs soient les seuls de caractère négatif sur le plan psychologique. L'incertitude de l'avenir préoccupe toujours l'esprit des hommes responsables de la politique économique. Au cours des trois dernières semaines agréablement passées en Colombie, nous avons pu constater la perplexité qui existe au sujet de l'évolution future des prix du café. Nous avons apporté ici, en vue de le discuter avec des personnes qualifiées du pays, un important rapport dans lequel on examine les possibilités du développement colombien et les obstacles qui s'opposent à celui-ci. Nous avons apporté également des projections sur les taux probables de développement de l'économie au cours des 12 prochaines années, de même qu'une estimation préliminaire des investissements requis, études auxquelles nous avons joint un examen des transformations structurales que l'on considère comme indispensables pour que ces taux d'accroissement soient atteints.

De telles projections, bien sûr, se basent sur l'hypothèse que les prix du café ne s'abaisseront pas au-dessous de certains niveaux. Il est évident que l'on pourrait supposer une baisse beaucoup plus forte. Mais ce fait signifierait supprimer les bases d'une action économique à longue échéance et d'un programme de développement. Ce serait en vérité une idée très étrange que celle de prévoir une crise dans les pays producteurs. Voici, néanmoins, le fait décisif. Sans les gelées récentes qui se sont produites au Brésil, on se trouverait déjà dans une période critique de surproduction et de baisse sensible des prix. Le problème n'a pas été résolu; il a simplement été ajourné. En prévision d'un avenir, peut-être pas si lointain, de très hautes personnalités de la Colombie ont su, au cours de récentes conversations au Brésil, tendre habilement les fils subtils de ce qui pourrait constituer, au moment opportun, la trame d'un accord international qui réponde à la fois aux intérêts des pays producteurs et des pays consommateurs, hors du mirage dangereux d'avantages éphémères.

Lorsque le Brésil a suivi entre 1920 et 1930 une politique régulatrice, la superficie plantée a presque doublé en peu d'années grâce au stimulant que représentait la hausse artificielle des prix. Mais il ne faut pas oublier non plus qu'après 1930, la baisse — cette fois-ci naturelle — des cours a conduit à l'abandon du tiers des plantations et à une perte parallèle et énorme de capital.

Et il y a seulement quelques années on avait coutume de reprocher aux pays producteurs de ne pas avoir su profiter complètement des possibilités de développement de la production! Seule une fraction relativement petite des ressources productives des grands pays producteurs a été consacrée au rétablissement ou à l'accroissement des plantations de café. Que se serait-il produit si ces ressources avaient été plus importantes, au détriment d'autres investissements indispensables?

Il y a une autre question qui touche plus à fond la dynamique de ces pays. Que se passerait-il si, dans les circonstances qui sont proches, la productivité augmentait fortement dans les plantations de café? Le fruit de cette productivité plus élevée resterait-il dans le pays sous forme d'augmentation de salaires et d'autres revenus? Pour qu'il en soit ainsi, il serait indispensable que la main-d'œuvre libérée par l'augmentation de la productivité ne soit pas utilisée pour accroître davan-

tage encore la production par l'extension des plantations. Par conséquent, cette main-d'œuvre devrait être absorbée par l'industrie et les services dans la mesure où elle ne serait pas nécessaire dans d'autres branches de l'agriculture. Mais cette fonction dynamique de l'industrialisation s'accomplit très lentement; et, entre-temps, le progrès technique enregistré par la production du café courra le risque de voir transférer ses fruits au marché international.

Cela même démontre l'absence dans le passé de stimulants puissants pour l'amélioration de la technique de production du café. Si le développement économique et la hausse consécutive des salaires réels dans les principaux pays producteurs créent ces stimulants, on ne saurait dire si la productivité dans la culture du café augmentera dans les mêmes proportions que dans les autres branches de l'agriculture. S'il n'en est pas ainsi, la hausse des salaires réels devrait se traduire par une tendance à la hausse du prix relatif de ce produit, en vertu du même processus par lequel le développement accéléré des Etats-Unis a provoqué une élévation des salaires réels dans toutes les branches d'activité, y compris dans celles qui n'ont enregistré aucun progrès technique. En fin de compte, comme Stuart Mill le faisait remarquer au siècle passé, le monde consomme du café à des prix très bas si on les compare aux grandes dépenses de main-d'œuvre que représente la culture de ce produit. Les pays consommateurs doivent donc se préparer à affronter les conséquences possibles de la valorisation du travail humain dans les pays producteurs par suite de leur développement économique.

Quoi qu'il en soit, il s'agit de phénomènes à très longue échéance mais l'examen des possibilités de réglementation internationale de ce produit n'admet pas d'être ajourné. Il subsiste certainement de grandes difficultés.

VII

D'où l'on voit qu'une politique rationnelle de développement économique doit s'appuyer solidement sur des mesures de coopération internationale. Les Nations Unies ont accordé une attention constante à toutes ces questions, tant dans le domaine des prix que dans celui de l'aide technique et des investissements internationaux. Dans nos rapports précédents, on a mis en évidence la nécessité d'intensifier le courant de ces investissements; les déclarations catégoriques qui ont été faites dans ce sens à la Conférence des Ministres de l'économie de Rio-de-Janeiro, permettent d'espérer que des projets valables et des programmes bien conçus de développement économique pourront trouver un accueil favorable auprès des institutions internationales de crédit. Mais comment surmonter les obstacles qui rendent difficile l'élaboration de ces programmes? Plus j'observe la réalité latino-américaine, plus je me convaincs que — en dehors de certaines résistances anachroniques à la planification — il existe à cet égard un défaut fondamental dans l'organisation administrative de l'Etat. Dans ce domaine, quelques pays latino-américains ont acquis déjà une expérience très valable de laquelle on pourrait tirer des conclusions fort utiles. Les tâches de planification économique ne peuvent être confiées à la même équipe de fonctionnaires qui doit affronter et résoudre les problèmes immédiats de l'économie. Elles exigent un corps de techniciens, distinct du précédent bien qu'intimement lié à lui, car il y a une étroite interdépendance entre les problèmes immédiats et ceux à longue portée de l'économie: interdé-

pendance à laquelle on doit donner une confirmation définitive en attribuant aux ministres responsables le pouvoir de prendre les décisions définitives pour les problèmes de l'une et l'autre catégories.

Au cours des discussions que nous avons eues dernièrement dans ce pays, nous avons pu constater avec une grande satisfaction combien le chemin s'est aplani devant les idées qu'il convient d'adopter dans ces questions de planification. Le ministre Villaveces, dans un article récent, et le colonel Novoa, Contrôleur de la République, M. Ortiz Lozano, Directeur de la planification, dans nos conférences, ont émis des déclarations catégoriques sur ce point. Si ces idées portent fruit dans la réalité, l'expérience colombienne sera une source d'inspiration profitable pour les autres pays latino-américains.

VIII

En outre, ces problèmes exigent une méthodologie spéciale. Je dois revenir ici aux travaux du Secrétariat. A la cinquième session, à Rio, on nous a chargés de poursuivre l'examen des problèmes de planification du développement. En accomplissement de cette mission, nous avons soumis la technique d'analyse et de projection présentée à cette conférence à l'épreuve des faits dans deux cas concrets: celui du Brésil et celui de la Colombie, auquel je me suis déjà référé. Deux rapports sont présentés à cette sixième session. Au Brésil, il nous a été très agréable de former un groupe mixte avec des économistes du Banco do Desenvolvimento Econômico en profitant en même temps du précieux matériel d'information dont cette institution dispose. J'espère que l'analyse et les projections de développement ainsi élaborées serviront de cadre général dans lequel les plans de développement par secteurs ou par régions s'inscriront, jusqu'à ce que l'on aboutisse à l'établissement d'un programme complet.

En Colombie nous avons pu aller plus avant. Outre le matériel d'information recueilli dans les milieux officiels — où nous avons bénéficié d'une collaboration très franche et encourageante — nous avons pénétré dans le domaine des faits tant dans l'agriculture que dans l'industrie et dans d'autres activités importantes du pays. Si notre rapport reflète la réalité, cela est dû en grande partie aux efforts que nous avons déployés pour nous mettre en contact avec elle.

Néanmoins, nous voudrions être sûrs d'y avoir réussi. En liaison avec la Direction de la planification — pour laquelle nous éprouvons particulièrement une grande reconnaissance — nous avons organisé une série de conférences pour discuter nos conclusions avec d'éminentes personnalités colombiennes. Nous avons reçu là des critiques, des observations et des suggestions qui seront d'une valeur incalculable pour la préparation de notre rapport définitif. Et à notre tour nous avons pu expliquer la nature et la portée de notre méthodologie, de même que la signification de nos conclusions pour les tâches pratiques de planification économique. Notre rapport s'était proposé d'être utile pour la pratique du développement colombien ainsi que l'avaient espéré les autorités colombiennes en nous prêtant leur si précieuse collaboration.

Quelles sont donc ces conclusions pratiques? Il n'y a pas lieu ici de s'y étendre. Je crois qu'il convient d'en détacher quelques-unes en raison de l'intérêt qu'elles présentent pour les autres pays latino-américains.

En premier lieu, les conclusions qu'il faut tirer du déséquilibre extérieur, conséquence du développement

lui-même. Même en retenant une hypothèse favorable en ce qui concerne l'avenir des exportations colombiennes, le rapport établit l'existence d'une tendance vers une disparité future inquiétante entre l'accroissement de la demande des articles qui sont importés actuellement et le pouvoir d'importation du pays, qui est surtout fonction des exportations et des prix relatifs de celles-ci. Par conséquent, pour que le développement de la Colombie puisse suivre son cours sans être exposé à des déséquilibres extérieurs périodiques, il semblerait indispensable de poursuivre résolument la politique de remplacement des importations. Cependant, cette politique ne pourra se borner à copier le passé. Sauf pour quelques produits agricoles et quelques produits manufacturés, le processus de remplacement devra se porter vers des activités de production toujours plus difficiles et complexes. La Colombie a presque épuisé les remplacements faciles d'articles manufacturés de consommation et il convient qu'elle passe en premier lieu au remplacement des matières premières et des demi-produits et, ultérieurement, à celui des biens de capital, politique pour laquelle elle dispose d'une industrie sidérurgique dont les perspectives sont encourageantes.

En second lieu, les conclusions relatives à l'agriculture, et notamment à la coordination entre son développement et celui de l'industrie et d'autres activités. Il a été procédé à une estimation de l'effort qu'il faudra accomplir dans le domaine agricole, de l'augmentation de productivité qu'il faudra obtenir et des possibilités de la réaliser, si l'on ne veut pas que l'agriculture colombienne soit en retard sur les autres activités nationales dans les diverses hypothèses d'accroissement qui ont été envisagées. On a conclu aussi que la Colombie serait en mesure de fournir cet effort d'expansion avec la même population active que celle qui se livre actuellement aux travaux agricoles, ce qui lui permettra d'orienter vers l'industrie et les services toute l'augmentation de sa population de travailleurs.

En troisième lieu, les projections contenues dans le rapport au sujet de l'accroissement permettraient de déterminer l'ampleur que devront revêtir les programmes spéciaux d'investissement, en particulier dans l'énergie et les transports.

Il est évident qu'un travail général de projection ne peut fournir des chiffres exacts au sujet des nécessités d'investissement, chiffres qui ne peuvent être déterminés que sur la base d'un ensemble complet de projections. Par contre, il est possible d'obtenir une première approximation en ce qui concerne l'importance du capital nécessaire selon les divers degrés possibles d'accroissement de l'économie et la mesure dans laquelle il conviendra d'avoir recours aux capitaux étrangers pour parvenir à des coefficients déterminés d'investissement.

Je ne crois pas que la discussion de ce rapport préliminaire sur le développement de l'économie colombienne ait été épuisée au cours des réunions que j'ai mentionnées plus haut. Le temps est limité et la matière est trop importante, mais j'estime que nous sommes déjà en mesure de le reviser et d'éliminer la plus grande partie de ses obscurités et de ses défauts.

IX

Il convient de souligner l'absence de débats théoriques dans la discussion qui a eu lieu. On a pu étudier le remplacement des importations sans soulever la polémique traditionnelle sur l'industrialisation, polémique peut-être usée dans ce pays. Ce fait est d'autant plus

significatif que quelques années seulement se sont écoulées depuis que, dans un rapport établi par des spécialistes internationaux, la création d'une industrie sidérurgique était combattue parce que ses prix de revient seraient supérieurs aux prix d'importation. Cette considération ne peut être le critère déterminant. La politique de remplacement doit s'inspirer d'une autre conception économique. Etant donné un besoin déterminé de remplacer les importations, quelles sont les activités de remplacement qui augmentent le plus le revenu du pays lorsque l'on dirige vers elles l'accroissement de la population active et la main-d'œuvre qu'il est possible d'enlever à l'agriculture à mesure qu'augmente sa productivité? A notre avis, lorsque l'industrie sidérurgique de Paz de Rio aura atteint un plus grand développement, on ne pourra la considérer comme anti-économique que si l'on peut établir qu'il existerait d'autres activités de remplacement des importations qui pourraient donner un produit supérieur à égalité de capital investi, même si son prix de revient est supérieur à celui des importations. Tel ne paraît pas être le cas, si l'on envisage cette question avec un certain recul, pour cette raison même que le pays devra procéder à des remplacements complexes de quelques biens d'investissement, comme je viens de l'expliquer.

A ce sujet, j'espère que l'enquête à laquelle nous procédons sur les industries mécaniques et métallurgiques de l'Amérique latine et sur leurs perspectives de développement dans quelques pays, notamment en Colombie, sera utile à ce pays. Cette étude nous a été demandée à la cinquième session. Elle fera l'objet d'une nouvelle réunion d'experts qui se tiendra au Brésil, à Sao-Paulo, en 1956, suivant les mêmes principes que celle que nous avons tenue, à la fin de 1954 à Buenos-Aires et qui a porté sur le papier et la pâte à papier. Dans ces deux réunions, comme dans d'autres tenues antérieurement, nous avons compté sur le précieux concours de l'Administration de l'assistance technique des Nations Unies.

Il ne faut pas déduire du fait que nous nous sommes plu à souligner dans notre exposé les problèmes pratiques du développement, que les économistes de la CEPAL aient perdu de vue cette recherche du progrès théorique qui a vivifié nos travaux depuis l'origine. Bien au contraire, nous poursuivons énergiquement la tâche qui nous incombe d'élaborer des théories du développement qui, en tenant compte des faits, puissent guider de façon intelligente l'action pratique et agir sur les faits eux-mêmes, grâce à une conception rationnelle et systématique de la politique économique.

X

De même, nous avons appliqué la méthode des projections dans le premier exposé d'ensemble du problème de l'énergie qui est soumis à la Commission. Il y avait, dans ce domaine, une lacune regrettable dans nos travaux de ce rapport commence à la combler. Nous manquons également d'études suffisantes sur les transports et j'espère que les premiers rapports sur cette question seront prêts avant la septième session. En ce qui concerne le problème de l'énergie, les projections nous ont permis de nous faire une première idée — encore un peu fruste — de l'accroissement de la demande en Amérique latine pendant les prochaines années, et des possibilités d'y faire face. A cette fin, on a étudié les sources connues d'énergie et on a évalué le capital nécessaire pour porter remède au déficit actuel d'approvisionnement et parer à la demande future. Ce

rapport, en exposant les divers aspects du problème de l'énergie, pourrait, si la Commission le juge utile, constituer le point de départ de nouvelles études et, éventuellement, de réunions d'experts destinées à éclairer certaines questions particulières, avec la collaboration du Bureau de l'assistance technique que représentent ici mes éminents collègues, MM. Martínez Cabañas et Goldschmidt. Au nombre de ces questions, il suffira de citer celle du gaspillage d'énergie, question qui semble se poser en Amérique latine avec une ampleur préoccupante. La consommation d'énergie représente à peine 3 à 4 pour 100 du prix de revient de la production industrielle, et, par conséquent, il n'y a guère d'intérêt à la réduire; mais elle représente une charge si importante dans les comptes extérieurs d'une grande partie des pays latino-américains que je n'hésite pas à placer cette question au premier rang des problèmes de productivité en Amérique latine. De même, à mon avis, il convient d'accorder une priorité à l'étude du recensement des ressources hydrauliques, qui s'impose si l'on entend organiser, en pleine connaissance de tous les facteurs, une utilisation intégrale et coordonnée de cette ressource fondamentale.

XI

Dans le rapport qui nous occupe, un chapitre spécial est consacré à l'énergie atomique, dans la mesure où il était possible de connaître cette question avant la conférence mémorable que les Nations Unies ont organisée récemment à Genève. Le Secrétaire général nous a exposé hier l'importance considérable de cette question pour les pays en voie de développement. Les résultats des recherches consacrées aux utilisations de l'énergie à des fins pacifiques, qu'elles aient été effectuées par des laboratoires officiels ou par des centres scientifiques, seront mises à la disposition des pays qui désirent en faire usage. Ils ne resteront pas uniquement entre les mains des pays d'origine pour que ceux-ci aient le monopole de grands avantages économiques. Bien plus, les Etats-Unis, faisant preuve d'un sens remarquable de l'avenir, ont commencé à offrir une assistance technique à quelques pays latino-américains, et ont convenu de mesures en vue de l'utilisation de l'énergie atomique. Il en est de même du Royaume-Uni dans sa déclaration relative à l'énergie atomique. Par conséquent, il semble que les procédés d'emploi pacifique de l'énergie atomique et les nombreuses utilisations dérivées de la fission nucléaire seront accessibles aux états et aux entreprises de l'Amérique latine et que, selon les circonstances particulières à chaque pays, les uns ou les autres — ou les deux à la fois — pourront les employer dans la pratique. Déjà, aux Etats-Unis, l'initiative privée se prépare à produire du courant électrique avec du combustible atomique dans des villes comme New-York. Il n'y a pas d'obstacle essentiel à ce que les entreprises latino-américaines — si elles bénéficient de l'aide de capitaux internationaux — ne puissent s'attaquer à ce problème avec la même résolution dans les pays où le prix et la pénurie des combustibles classiques permettent l'exploitation économique des combustibles atomiques. Il ne s'agit pas là, sans doute, d'un problème immédiat. Quelques années devront s'écouler avant que nous en connaissions mieux les divers aspects techniques et économiques. Mais il convient de se préparer en temps voulu et de profiter des possibilités de formation technique qui commencent à être offertes si généreusement aux pays en voie de développement. Le Secrétariat des Nations Unies pourrait à cet égard fournir une collaboration utile.

Nous nous trouvons donc à une étape extrêmement importante d'un processus de grande ampleur: le transfert des techniques de production modernes, mises au point dans les centres les plus avancés, à la périphérie de l'économie mondiale, où une partie considérable de la population du globe travaille dans des conditions de productivité très faible. La certitude que les réalisations dues à l'activité économique privée sur le plan international étaient très loin de suffire aux besoins de ce processus a amené les Nations Unies et les Etats-Unis à organiser leurs services d'assistance technique aux pays économiquement sous-développés. A vrai dire, les Etats-Unis ont déjà résolu le problème avec une efficacité sans pareille sur leur propre territoire. Ils ont compris depuis longtemps que les agriculteurs ne pouvaient effectuer eux-mêmes les recherches techniques qui les intéressent, comme font les grandes entreprises industrielles, et ils se sont chargés pour eux de cette tâche. Un véritable mouvement de socialisation de la technique agricole s'est produit; les procédés nouveaux, étudiés dans les centres scientifiques publics ou privés, ont été divulgués à quiconque voulait les utiliser et se sont trouvés mis au service de l'initiative individuelle.

Le problème urgent qui concerne l'accroissement de la productivité en Amérique latine se pose à peu près dans les mêmes termes, mais se présente dans un contexte plus complexe et plus hétérogène. Au même titre que les recherches techniques pour l'agriculture, apparaît indispensable un vaste effort concerté en vue de permettre à l'industrie et aux autres branches d'activités de s'adapter à la technique de production moderne et de l'assimiler à un rythme beaucoup plus rapide que tel n'a été le cas jusqu'à présent. La tâche à accomplir est complexe à tous égards. On se trouve indubitablement aux premiers stades expérimentaux, tant à cause de la modicité des ressources mises en œuvre, que du fait qu'on cherche encore avec acharnement à déterminer les principales directions à suivre.

Les savants soviétiques parlent d'ores et déjà d'utiliser les radiations atomiques pour stimuler la fertilité du sol. Une grande partie de l'Amérique latine, toutefois, n'a pas encore traversé la phase initiale d'emploi d'engrais simples pour rendre à la terre la fertilité perdue ou, ce qui est plus grave, les méthodes propres à prévenir l'érosion ne s'y sont pas répandues, sinon dans une mesure très modeste; le processus connu de détérioration du sol se poursuit inexorablement. Nous allons donc nous voir proposer de nouvelles techniques alors que nous n'avons pas encore pu en assimiler d'autres qui se trouvent à notre disposition depuis bien longtemps.

XIII

C'est un problème de proportions gigantesques que celui qui se pose. Il ne suffit pas de noter combien peu on fait au regard des nécessités de l'heure. Il faut aussi prévoir les exigences inévitables de l'avenir. Voici quelques jours, parlant sur le même sujet devant le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies à Genève, j'ai cité quelques chiffres qui, en dépit de leur caractère conjectural, donnent une idée impressionnante de l'ampleur du problème d'assimilation de la technique. Au cours du prochain quart de siècle, la population active de l'Amérique latine augmentera de quelque 50 millions de personnes et dépassera ainsi celle des Etats-Unis. Cette population ne s'emploiera pas aux mêmes activités qu'aujourd'hui. Il

se produira fatalement de profondes modifications de structure dont nos rapports ont fréquemment indiqué le sens et le caractère. La formation technique de cette masse considérable de personnes qui va avoir accès à la vie active pose un problème formidable. Je ne crois pas que dans nos pays on se soit encore formé — hormis quelques exceptions isolées — une idée claire et nette de sa signification et de son ampleur. Il existe en général une disparité accusée entre les efforts de formation technique — à tous les niveaux — et les nécessités effectives du développement économique. En règle habituelle, on fait très peu, et le peu qui se fait n'est pas toujours convenablement axé vers l'avenir. A cela s'ajoute un autre motif grave de préoccupation. En effet, à l'augmentation de 50 millions de personnes de la population active correspondra un accroissement total de la population qui pourra fort bien, au cours du prochain quart de siècle, porter celle-ci à 275 millions de personnes environ. Quel sera l'accroissement de la demande de produits alimentaires pour cette population et de la demande de matières premières pour une industrie qui devra se développer dans une mesure considérable? Il sera certainement énorme. J'espère que nous pourrons, à la prochaine session, donner quelques indications sur ce point. En attendant, il n'est pas téméraire d'affirmer qu'on ne donne pas aux recherches techniques en matière d'agriculture une impulsion suffisante pour qu'on puisse tirer du sol latino-américain dans les années à venir des ressources quelque peu supérieures à celles qu'on en a obtenues au cours du dernier quart de siècle et qui ont à peine permis d'améliorer le régime alimentaire des grandes masses de la population. De même, cette impulsion apparaît insuffisante pour pouvoir faire face, sans danger de graves restrictions, à l'augmentation sensible de la population qui s'annonce et qui continuera d'être régie par des taux démographiques qui pourraient se maintenir pendant encore quelques dizaines d'années, à en juger par l'histoire des pays les plus avancés.

XIV

Sur la nécessité urgente d'accélérer le progrès technique de l'agriculture, nous sommes entièrement d'accord avec la FAO. Nos vues ont été exposées dans un rapport commun sur l'accroissement sélectif de la production agricole en Amérique latine et ses relations avec le développement économique, rapport dont la Commission est saisie. Abstraction faite de sa teneur, ce document constitue une preuve manifeste des relations étroites de coopération qui existent entre les deux organismes. C'est pourquoi, je me plais à signaler la présence dans cette enceinte de M. Boerma, Directeur de la Division économique de la FAO. Il a, ainsi que M. Saco, ingénieur chargé de la direction du Programme commun FAO/CÉPAL de Santiago, prêté un concours inestimable aux travaux du Comité agricole.

XV

Je dois également dire combien je suis heureux de la présence ici de M. Royer, Sous-Directeur du GATT. C'est la première fois que nous voyons siéger parmi nous un représentant aussi qualifié de cette institution internationale. M. Royer pourra nous éclairer sur plusieurs aspects des questions relatives au GATT qui sont posées dans les chapitres consacrés à ce sujet de notre deuxième rapport sur les échanges entre pays de l'Amérique latine.

Dans ce deuxième rapport, qui nous a été demandé à la session de Rio, outre un examen plus poussé de ces échanges et des possibilités existant à cet égard, se trouve une étude critique, qui reste encore préliminaire, mais n'en apparaît pas moins suggestive, des graves obstacles auxquels se heurte dans le domaine des transports maritimes, le développement du commerce latino-américain.

Je crois que tout cela nous rapproche d'une action positive et laisse espérer que notre rapport constituera un élément utile pour les délibérations sur le commerce international.

Nous avons insisté sur le fait qu'une politique de remplacement des importations devait se combiner à des mesures tendant à faciliter les échanges entre les pays latino-américains. Les accords conclus à ce sujet au cours des dernières années sont encourageants; il faut espérer que cette expérience initiale servira à étendre le champ des échanges et à évoluer progressivement vers un système multilatéral. C'est là, du reste, l'un des objectifs principaux que se propose le Comité de coopération économique de l'Amérique centrale, dont le Secrétaire général a parlé hier en termes extrêmement encourageants et dont le rapport sur ses travaux est soumis à l'examen des délégations.

C'est, enfin, un grand plaisir pour moi que de saluer l'éminent Président du Conseil économique et social interaméricain et les distingués fonctionnaires qui l'entourent. Leur présence parmi nous contribuera à renforcer les liens de coopération et d'entente mutuelle qui unissent les deux organisations et que la récente conférence de Rio-de-Janeiro a fait ressortir sans équivoque possible.

XVI

Si je tentais d'approfondir ces questions si importantes, je risquerais de m'étendre outre mesure et de laisser la patience que m'ont montrée les membres de la Commission et dont je leur suis très reconnaissant. Je veux prévenir à temps le danger et terminer mon exposé. Cependant, je ne serais pas digne de la confiance que me marque cet éminent organisme international si je n'exprimais ici une fois de plus une préoccupation obsédante. Je me demande si, absorbée par ces problèmes immédiats que j'ai signalés au début, par ces situations critiques qui réclament des mesures d'urgence, l'attention ne s'écarte pas trop des problèmes fondamentaux du développement dont la solution, pour être œuvre de longue haleine, n'en doit pas moins être cherchée sans délai.

Il y a des problèmes actuels que nous ne pourrions plus résoudre comme ils auraient pu l'être. Les fautes et les erreurs ont des conséquences irrévocables. Il importe d'éviter que la même situation se rencontre pour les problèmes futurs. Il convient de les prévoir dès à présent, puisqu'ils existent d'ores et déjà en germe. Et c'est sur cette prévision que devra se fonder la politique de développement. Non qu'il faille dans nos rapports nous désintéresser des problèmes immédiats; il est nécessaire, au contraire, de leur accorder une grande attention, non seulement pour leur apporter des solutions, mais encore pour maintenir par leur intermédiaire le contact indispensable avec les réalités telles qu'elles sont, et non telles que nous voudrions qu'elles fussent, pour conférer, en fin de compte, un caractère accusé de réalisme à l'analyse des problèmes du développement.

Nous nous sommes efforcés d'accomplir notre tâche dans un esprit scientifique et aussi avec une foi sincère.

L'Amérique latine lutte pour surmonter des inhibitions complexes, pour dépasser des structures périmées qui étouffent dangereusement ses impulsions vitales. C'est pourquoi il y a quelque chose de plus dans notre œuvre qu'une tentative froide et objective pour connaître les conditions qui règnent dans ces pays. Il y a aussi quelque chose de plus dans l'activité des économistes de la CEPAL qu'un effort d'ordre purement technique. Dans nos recherches, dans notre action pratique qui tend à répondre au redoutable défi de la technique contemporaine, nous obéissons au désir profond de contribuer par nos efforts à implanter dans ce vaste sol de la culture hispanique des formes supérieures de vie économique et d'existence sociale. Ce violent désir,

nous ne pourrions le satisfaire que si, à ce tournant historique de la vie latino-américaine, nous parvenons à prendre en des mains résolues le contrôle des forces puissantes qui régissent l'économie, et si nous apprenons à les manier avec une intelligence méthodique et une claire vision de l'avenir, en nous refusant aux improvisations séduisantes, apanage des utopistes imprudents. Comme nous l'a dit hier soir notre éminent ami, M. del Pedregal, que je remercie de tout cœur de ses nobles paroles, nous devons agir aussi avec audace; je préciserai: avec cette audace réfléchie, cette persévérance empreinte d'abnégation dans les desseins sans lesquelles les grandes entreprises de la vie collective échouent irrémédiablement.

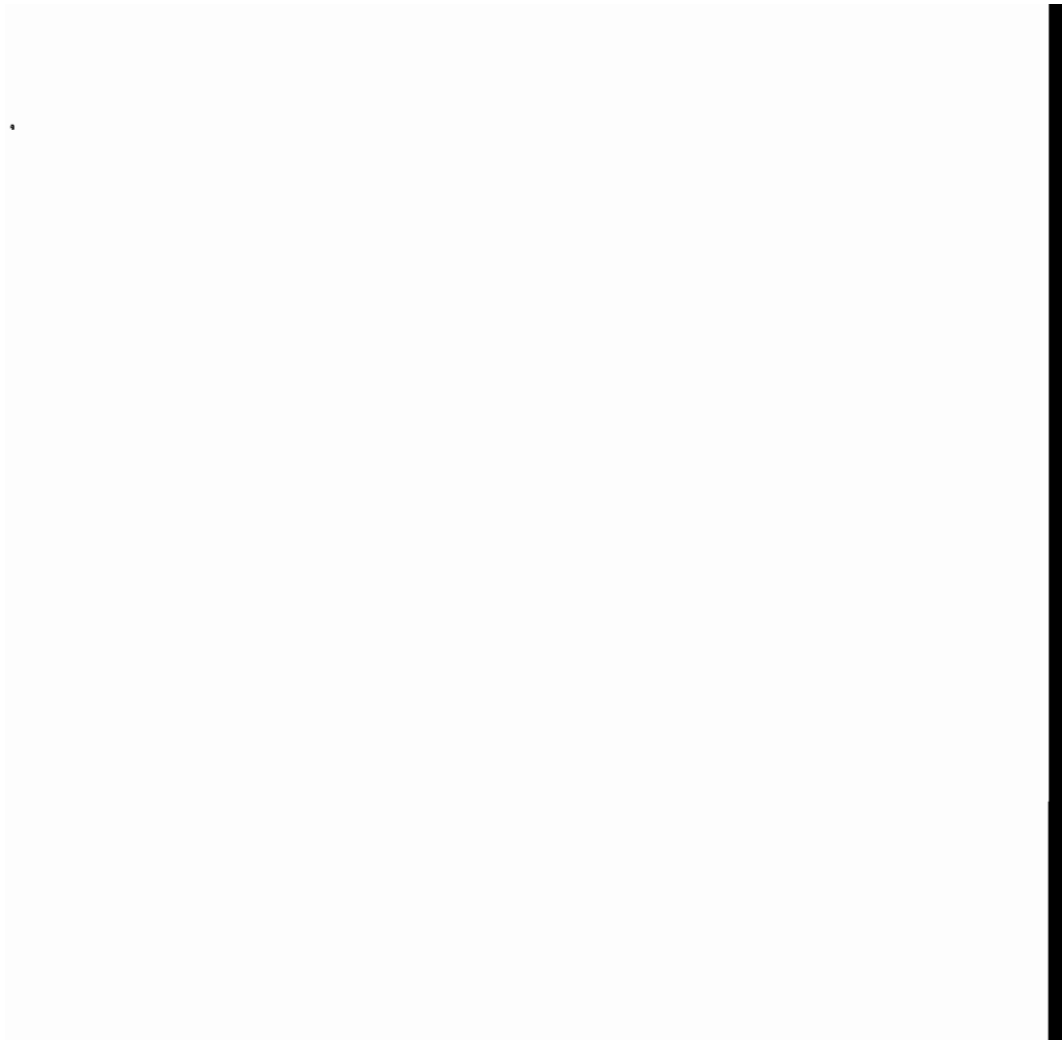


TABLE DES MATIERES (suite)

	Paragraphes	Pages
3. Organisation des travaux de la sixième session.....	66- 69	10
a) Election du Bureau	66	10
b) Comités	67- 69	10
B. Ordre du jour.....	70	10
C. Résumé des débats.....	71-141	11
Introduction	71- 79	11
I. — Tendances et perspectives de l'économie (Comité I).....	80- 85	13
a) La situation économique en 1954 et au cours des premiers mois de 1955.....	80- 82	13
b) Les effets de l'inflation sur le développement économique.....	83	14
c) Le commerce et les paiements multilatéraux.....	84	14
d) Statistiques de l'emploi	85	14
II. — Développement économique et assistance technique (Comité II).....	86- 97	14
a) Planification du développement économique.....	86- 90	14
b) Assistance technique	91- 92	14
c) Investissements étrangers	93	15
d) Facteurs sociaux qui influent sur le développement économique.....	94	15
e) Main-d'œuvre	95	15
f) Intégration économique de l'Amérique centrale.....	96- 97	15
III. — Commerce international (Comité III).....	98-110	15
1. Principales questions soulevées au cours des débats.....	98-103	15
2. Résolutions adoptées	104-110	16
a) Intensification du commerce entre les pays de l'Amérique latine et création d'un comité du commerce.....	104-106	16
b) Autres résolutions	107-110	16
IV. — Problèmes économiques de l'agriculture (Comité IV).....	111-124	16
a) Le développement sélectif de l'agriculture et ses rapports avec le développement économique	114-117	16
b) Les excédents agricoles	118-119	17
c) Situation du café	120	17
d) Situation de l'élevage	121	17
e) Transformation industrielle des produits agricoles.....	122	17
f) Recherches dans le bassin de l'Amazone.....	123-124	17
V. — Problèmes de l'énergie et du développement industriel (Comité V).....	125-136	18
1. Principales questions soulevées au cours des débats.....	125-129	18
2. Résolutions adoptées	130-136	18
a) Industries du fer et de l'acier.....	131	18
b) Industries chimiques	132	19
c) Productivité	133	19
d) Industrie du papier et de la cellulose.....	134	19
e) Energie nucléaire	135	19
f) Energie et ressources hydrauliques.....	136	19
VI. — Coordination avec le Conseil économique et social interaméricain, programme de travail et ordre de priorité pour 1955-1956 et questions diverses (Comité VI).....	137-141	19
QUATRIÈME PARTIE. — RÉSOLUTIONS ADOPTÉES À LA SIXIÈME SESSION.....	142-144	20
CINQUIÈME PARTIE. — PROGRAMME DE TRAVAIL ET ORDRE DE PRIORITÉ.....	145-167	32
LISTE ANNOTÉE DE PROJETS.....		33
<i>ANNEXES</i>		
Annexe I. — Discours prononcé par le Général Gustavo Rojas Pinilla, Président de la Répu- blique de Colombie		39
Annexe II. — Discours du Secrétaire général des Nations Unies.....		41
Annexe III. — Exposé fait par le Directeur principal chargé du secrétariat exécutif.....		43

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ALLEMAGNE (voir ci-dessous)

ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alaina 500, Buenos Aires.

AUSTRALIE

H. A. Goddard, 255a George St., Sydney, and 90 Queen St., Melbourne.
Melbourne University Press, Carlton N.3, Victoria.

AUTRICHE (voir ci-dessous)

BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

BRESIL

Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo and Belo Horizonte.

CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Periodica, Inc., 5112 Ave. Papineau, Montreal.

CEYLAN

Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon Ltd., P.O. Box 244, Colombo.

CHILI

Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.

CHINE

The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
The Commercial Press Ltd., 170 Liu Li Chang, Peking.

COLOMBIE

Librería América, Medellín.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.
Librería Buchholz' Galeria, Av. Jimenez de Quesada 8-40, Bogotá.

COSTA-RICA

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Norregade 6, København, K.

EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

EQUATEUR

Librería Científica, Guayaquil and Quito.

ESPAGNE (voir ci-dessous)

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Int'l Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keuhkotie, Helsinki.

FRANCE

Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris V.

GRECE

"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.

GUATEMALA

Goubaud & Cia. Ltda., 5a. Avenida sur 28, Guatemala.

HAITI

Librairie "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.

HONDURAS

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

INDE

Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi, and 17 Park Street, Calcutta.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.

INDONESIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

IRAN

Katab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.

ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymundsonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.

ITALIE

Librería Commissionaria Sansoni, Via Gino Capponi 26, Firenze.

JAPON (voir ci-dessous)

LIBAN

Librairie Universelle, Beyrouth.

LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.
Albert Gemayel, Monrovia.

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

PAKISTAN

Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.

Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.
The Pakistan Cooperative Book Society, Chittagong and Dacca (East Pakistan).

PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

PARAGUAY

Moreno Hermanos, Asunción.

PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.

PHILIPPINES

Alemar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.

PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.

SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

SYRIE

Librairie Universelle, Damas.

TCHECOSLOVAQUIE

Ceskoslovensky Spisovatel, Národní Trida 9, Praha 1.

THAÏLANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 133, Montevideo.

VENEZUELA

Librería del Este, Edificio Galipán, Ave. F. Miranda No. 52, Caracas.

VIET-NAM

Papeterie-Librairie Nouvelle Albert Pottel, Boite postale 283, Saigon.

YUGOSLAVIE

Drzavno Produzeca, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27-11, Beograd.

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

ALLEMAGNE

Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.
W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).

Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

AUTRICHE

B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.
Gerold & Co., Graben 31, Wien 1.

ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

55F1